Les féminismes d'hier à demain

Des combats ancrés dans leurs époques

Une étude coordonnée par Marie-Sarah Delefosse





Table des matières

Présentation des auteures Avant-Propos	5 7
INTRODUCTION : LE FÉMINISME AVEZ-VOUS DIT ?	9
I. De la difficulté de définir le(s) féminisme(s)II. Féminismes avez-vous dit ?III. Appréhender la complexité des féminismes	11 12 14
Bibliographie	15
CHAPITRE 1 : LES MOUVEMENTS FÉMINISTES À TRAVERS LE TEMPS	17
 I. L'émancipation des femmes, un enjeu contemporain II. Évolution des mouvements féministes : une typologie par vagues Bibliographie 	19 22 35
CHAPITRE 2 : TYPOLOGIE DES COURANTS FÉMINISTES ACTUELS	37
 I. Grands courants de pensée issus des vagues précédentes II. Grands courants contemporains En Guise de conclusion 	39 42 46
Bibliographie	49
CHAPITRE 3 : OUVRIR LES IMPASSES DE L'EXIL. LE FÉMINISME MUSULMAN ET LES VOILES DE LA LIBERTÉ	51
Introduction I. Les Impasses de l'exil II. Modernité et tradition : dépasser le conflit III. La subversion des femmes Conclusion	53 54 59 61 69
Bibliographie	70
CHAPITRE 4 : MASCULINISME, RESSAC DU FÉMINISME !	73
I. La crise de la masculinité II. Le mouvement masculiniste III.Danger ? Conclusion	75 76 77 78
Bibliographie	78
CONCLUSION	81
I. L'émancipation féminine, une histoire méconnueII. Tous égaux aujourd'hui ?Pour conclure	83 84 89

Présentation des auteures

Cette étude est collective. Vous retrouverez donc les contributions de trois auteures :

- Marie-Sarah Delefosse est chercheuse au CPCP. Elle est titulaire d'un master en sciences psychologiques à orientation « organisation, travail et société ».
- Marie Zune est animatrice au sein du pôle Éducation permanente « Famille & Éducation » du CPCP. Elle est titulaire d'un master en sociologie à finalité spécialisée « globalisation et multiculturalité ».
- **Véronique SEVRIN** est formatrice et responsable du pôle Animation au sein du CPCP.

Nous tenons à remercier particulièrement **Adeline DE WILDE D'ESTMAEL** pour sa relecture éclairée et ses conseils orthographiques, syntaxiques et stylistiques.

Avant-propos

5 octobre 2017, dans un article publié par le New-York Times, Jodi Kantor et Megan Twohey révèlent au monde entier ce qui s'avèrera être un secret de Polichinelle : Harvey Weinstein, un des principaux producteurs Hollywoodiens serait aussi un prédateur sexuel, agissant depuis deux à trois décennies, en toute impunité. Secret de Polichinelle disions-nous, car il semble que le tout-Hollywood était au courant de ses pratiques, sans les dénoncer pour autant.1 Cette enquête a heureusement permis de délier les langues. En effet, dans la foulée de cet article - et des nombreux autres qui s'ensuivirent la parole des femmes semble s'être libérée² : nombre d'entre elles, actrices d'abord, puis des femmes de tous horizons ont commencé à dénoncer les violences qu'elles subissaient : violences sexuelles, harcèlement de rue, sexisme quotidien...

Ce mouvement prit corps sur les réseaux sociaux derrière le hashtag #MeToo³: dix jours après ce premier article – au retentissement mondial, Alyssa Milano, une actrice américaine propose dans un tweet que toutes celles qui ont été harcelées ou agressées sexuellement écrivent « MeToo » en réponse à son tweet, qui a enflammé le web. En quelques heures, des milliers de réponses et des milliers de tweets originaux reprennent ce fameux hashtag⁴; en trois mois, on en recense près de trois millions venus de toute part...⁵

Ainsi, en quelques semaines on assiste à l'émergence d'un « mouvement social féminin du xxi^e siècle, qui sait user des outils technologiques de l'époque pour faire apparaître un point de vue non pris en compte à la mesure de sa réalité massive et tragique, force 7 sur l'échelle des violences historiques humaines. Un mouvement qui naît des récits de vie de chacune, de leur intimité réflexive, de ce même " je " que celui de Descartes enfermé seul dans un poêle, dont le seul visage est un souvenir, et dont la démultiplication extraordinaire et imprévue fait naître de façon différente – il s'agit bien d'un mouvement populaire contemporain, dans un monde urbanisé où les femmes travaillent et circulent – et incroyablement puissante, un sujet politique majeur, le " nous " des femmes. » 6

Quoi que nous puissions penser de ce mouvement d'ampleur, il fut ressenti par nombre d'entre nous⁷ comme une onde de choc et permit à plus d'un de prendre conscience de la réalité violente – que cette violence soit physique, psychique ou symbolique – que vivent les femmes. Au-delà des considérations politique, sociologique ou anthropologique,

- Dans un mémo envoyé à la société de production Weinstein-Miramax, une jeune cadre résume parfaitement les 'raisons' de ce silence : « The balance of power is me : 0, Harvey Weinstein : 10 ». Pour en savoir plus sur les débuts de ce qu'on appelle désormais l'Affaire Weinstein, vous pouvez lire l'enquête initiale du New-York Times : J. Kantor, M. Twohey, « Harvey Weinstein paid off sexual harassment accusers for decades », New-York Times, 5 octobre 2017, [en ligne :] https://www.nytimes.com/2017/10/05/us/harvey-weinstein-harassment-allegations.html, consulté le 11 décembre 2018. Vous pouvez également lire l'interview d'une des journalistes à l'origine de cet article récompensé par le Pulitzer : I. Chotiner, B. Viennot (trad), « Comment le New-York Times a fait tomber Harvey Weinstein », Slate.fr, 13 octobre 2017, [en ligne :] http://www.slate.fr/story/152429/affaire-weinstein, consulté le 11 décembre 2018.
- ² Si la parole semble s'être libérée, ce n'est que pour aborder certains sujets tels que les violences sexuelles. D'autres sujets sont au contraire totalement passés sous silence.
- Et, dans une moindre mesure, derrière le hashtag #balancetonporc dans les pays francophones et plus particulièrement en France.
- ⁴ Hashtag qui fait référence au mouvement Me Too créé en 2006 par Tarana Burke, une travailleuse sociale de Harlem. Dès son origine, ce mouvement se donne pour objectif de soutenir les victimes de violence sexuelle, et plus particulièrement les jeunes filles et femmes « de couleurs » précarisées afin de leur offrir des moyens de se défendre.
- Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet du mouvement : https://metoomvmt.org.

 P. Croquet, «#MeToo, du phénomène viral au mouvement social du xxe siècle », LeMonde.fr, 14 octobre 2018, [en ligne :] https://www.lemonde.fr/pixels/article/2018/10/14/metoo-du-phenomene-viral-au-mouvement-social-feminin-du-xxie-sie-cle_5369189_4408996.html, consulté le 11 décembre 2018. Sur l'origine des tweets, notons néanmoins que certains pays, voire continents (comme l'Afrique) restent relativement hermétiques à ce mouvement.
- V. NAHOUM-GRAPPE, « #MeToo : Je, Elle, Nous », Esprit, CDXLIV, mai 2018, [en ligne :] https://esprit.presse.fr/article/veronique-na-houm-grappe/metoo-je-elle-nous-41429, consulté le 11 décembre 2018.
- J'utilise le « nous » pour désigner une catégorie de la population à laquelle je m'identifie, catégorie particulièrement touchée par le mouvement #metoo : un milieu éduqué et habitué au monde numérique. On note d'ailleurs que ce mouvement connait un bien moindre retentissement dans les milieux populaires, qui pourtant connaissent une réalité bien plus dure, vivant des discriminations liées à leur statut de femme, mais aussi bien d'autres liées à leurs classes, leur origine, etc.

ce mouvement nous interroge en tant que personne, nous amène à remettre en question le paradigme dans lequel nous vivons, où tant de violences ont pu être passées sous silence, où pendant des décennies, l'on a pu accepter que des hommes « de pouvoir » tels que Weinstein puissent, à tout le moins, exercer de multiples rapports de force et poser des comportements violents envers les femmes.

Au sein du CPCP, ces réflexions personnelles nous ont également amenés à nous interroger sur les rapports entre hommes et femmes au sein de notre société et sur la nécessité des féminismes d'aujourd'hui. Au fil des discussions, nous avons pu constater que nous n'avions pas tous la même sensibilité, que nous n'étions pas tous d'accord sur les constats à poser, sur la finalité que doivent poursuivre ces mouvements... mais nous avons pu observer qu'à l'exception de quelques personnes plus militantes, nous n'en connaissions finalement que très peu sur ces problématiques,

qui touchent pourtant directement une partie de nos publics d'éducation permanente – ainsi que la moitié de l'humanité. C'est à partir de ces observations que l'idée d'un projet autour des rapports hommes/femmes germa dans nos esprits : à partir de notre point de vue de citoyens et de travailleurs associatifs, nous souhaitions étudier les rapports hommes/ femmes dans notre société afin de mieux comprendre les enjeux qui se cachent derrière les questions qui se posent aujourd'hui. Pour ce faire, nous vous proposons dans un premier temps de (re)découvrir les féminismes, d'hier à aujourd'hui afin d'appréhender leur complexité. Dans un second temps, nous vous proposerons une série d'analyses (à paraître début 2019) qui auront pour objectif de mieux comprendre la problématique du sexisme - et plus particulièrement du sexisme dans l'espace public, ainsi que d'initier une réflexion sur la place que les femmes occupent aujourd'hui dans différents milieux.

Note des auteures

Cette étude a donc avant tout une visée informative : notre objectif principal étant d'exposer ce qu'ont été et ce que sont les féminismes aujourd'hui, d'appréhender les réflexions fondamentales qu'ils amènent et l'usage que peuvent en faire les femmes dans leur vie quotidienne.

INTRODUCTION LE FÉMINISME AVEZ-VOUS DIT ?

Par Marie-Sarah Delefosse

I. De la difficulté de définir le(s) féminisme(s)...

Disons-le d'emblée, définir de manière claire et concise le féminisme n'est pas chose aisée. Plusieurs raisons à cela. La première vient de son usage extensif dans la langue française : depuis son apparition, ce mot été employé pour désigner tout et son contraire. Apparu pour la première fois dans les années 1870 dans le langage médical afin de qualifier « un arrêt de développement et un défaut de virilité chez des sujets masculins »1 - efféminés donc -, ce concept se répand à partir de 1872 « sous la plume acerbe d'Alexandre Dumas fils pour dénigrer les partisans de la lutte pour l'égalité »2. Il faut attendre 1882 pour qu'émerge la signification actuelle du « féminisme » dans les écrits d'Hubertine Auclert, suffragette française. Cette dernière se le réapproprie pour « lui donner une valeur positive et désigner la lutte pour la condition féminine »3. Néanmoins, cette inversion de sens n'a pas empêché ce mot - loin de là de connaître des emplois bien différents, connotés tantôt positivement, tantôt négativement selon les lieux, les époques et le locuteur. Encore aujourd'hui, on l'utilise autant pour désigner un mouvement que pour caractériser un évènement, un livre, un auteur ou une personne afin de les légitimer ou au contraire les décrédibiliser. Usage extensif disions-nous, du fait de sa connotation, mais aussi - et surtout - de sa sémantique. En effet, tout un chacun peut se qualifier de féministe, tout en poursuivant des aspirations très différentes. « On peut se prétendre féministe et n'avoir qu'une ambition très réduite en la matière, ou au contraire refuser le terme tout en se déclarant fermement pour l'égalité des sexes, comme le laisse entendre parfois le fameux «je ne suis pas féministe, mais...», suivi

d'une déclaration d'intention très fournie. »⁴ Ces « extensions sémantiques » ⁵ peuvent être très larges et amener de nombreux débats, comme en témoigne le conflit entre essentialistes et universalistes, qui défendent des thèses inverses tout en s'estimant féministes.⁶

L'usage extensif que nous faisons du mot « féminisme » pose donc une première difficulté pour le définir. La seconde est issue de son histoire. Le féminisme n'est pas une entité stable, un mouvement ou un concept né à une période donnée et ayant évolué de manière continue au fil du temps. Non, bien au contraire : son histoire est diffuse, difficile à reconstituer, ses mouvements sont éphémères. L'historienne Michelle Perrot le comparera même à « une artillerie légère, mobile, capable d'offensive et de repli tactique, sans rien lâcher sur ses objectifs. Peu enclin à s'incarner dans des organisations stables, dédaigneux des chefs, il se dissout après le succès ou l'échec, plus soucieux d'incorporer les revendications acquises à l'ensemble de la société qu'à se pérenniser, opérateur efficace de mutation sociale. »7 Dès lors, on ne parlera pas DU mouvement/DU féminisme, mais bien DES mouvements/DES féminismes, imbriqués dans une dynamique politique et sociale particulière, dans un contexte précis. La cartographie des féminismes est com**plexe**, « les définitions en sont relatives et mouvantes selon les formes de domination auxquelles ils s'opposent, selon les contenus que les diverses époques et les sociétés ou les divers groupes sociaux donnent aux notions d'égalité et de liberté »8. Donner une définition complète et globale du féminisme est donc complexe, tant celui-ci est dépendant

G. Fraisse, « Féminisme – Histoire du féminisme », *Universalis.fr, s. d.*, [en ligne :] https://www.universalis.fr/encyclopedie/feminisme-histoire-du-feminisme, consulté le 23 octobre 2018.

F. Rochefort, Histoire mondiale des féminismes, Paris: PUF « Que sais-je? », 2018, p. 7.

^{*} Hubertine Auclert », Centre Hubertine Auclert, s. d., [en ligne :] https://www.centre-hubertine-auclert.fr/hubertine-auclert, consulté le 23 octobre 2018; F. Rochefort, op. cit.

F. ROCHEFORT, op. cit., p. 4-5.

⁵ C. Bard, « Insaisissable féminisme », Cités, LXXIII, 2018/1, p. 21.

Schématiquement, alors que les universalistes estiment que les différences entre hommes et femmes proviennent principalement des rôles qu'on assigne au féminin et au masculin (« On ne naît pas femme, on le devient » écrivait Simone de Beauvoir en 1949), les essentialistes estiment quant à elles qu'il existe une différence de nature entre hommes et femmes, des caractéristiques inhérentes à chaque sexe, liées à l'essence des personnes.

M. Perrot, « Le féminisme, enfant de la modernité », Sciences Humaines « Hors-Série », IV, Novembre-Décembre 2005.

F. ROCHEFORT, op. cit. p. 4; M. PERROT, op. cit.

du contexte et de la conjoncture politique dans lequel il s'inscrit⁹, tant son essence varie à travers le temps et l'espace. Comme a pu le souligner l'historien Léon Absensour, « pour le socialiste ou le communiste, le féminisme est un corollaire du socialisme ou du communisme, pour le républicain, une conséquence de la déclaration des droits de l'homme, pour le catholique pratiquant une des applications de l'Évangile. Et il n'est pas aujourd'hui jusqu'au musulman qui ne soutienne que Mahomet fut un précurseur de l'affranchissement des femmes! »¹⁰

Enfin, la dernière difficulté que nous pointerons, liée à cette nécessité de contextualisation, est **l'absence de structure stable dans le temps**. En effet, les mouvements féministes ont été, tout au long de l'Histoire, « fugaces et intermittents »¹¹, mais également divisés par rapport aux combats à mener, aux problématiques à prendre en compte, aux formes de dominations, etc. Par conséquent, les féminismes n'ont jamais pu ou voulu pro-

duire « un corpus unifié de références et de positions »12 ni se retrouver autour d'une « véritable institution de référence ». 13 Ainsi, comme le constatait déjà en 1927 Léon Abensour, les féminismes n'ont jamais véritablement acquis leur autonomie, se greffant à d'autres mouvements sociaux, politiques ou culturels. Christine Bard, historienne du féminisme estime d'ailleurs que « tout se passe comme si le féminisme ne pouvait se suffire à lui-même. Il se déploie toujours dans un cadre (philosophique ou politique) »14. Tant sociopolitiques que culturels et intellectuels, souvent adossés à un autre combat, les mouvements féministes semblent donc être dans une quête continue d'identité et d'autonomie. 15 Les définir est, somme toute, une mission bien périlleuse. D'autant que, comme nous le verrons dans la suite de ce chapitre, quoique de plus en plus structurés, les mouvements féministes aujourd'hui ne cessent de se multiplier : diverses mouvances coexistent, telles que les féminismes religieux (notamment musulman), l'afro-féminisme, l'éco-féminisme, etc.

II. Féminismes avez-vous dit?

Je n'ai jamais réussi à définir le féminisme. Tout ce que je sais, c'est que les gens me traitent de féministe chaque fois que mon comportement ne permet plus de me confondre avec un pail-lasson. ¹6

En fonction de l'époque, du lieu et du locuteur, le féminisme recouvre donc des réalités bien différentes. Comment, dès lors, parvenir à définir celles-ci sans pour autant leur faire perdre leur essence ? Deux options s'offrent à nous : reprendre chaque mouvement/théorie/pratique afin d'exposer sa propre conceptualisation du féminisme ou bien dessiner les contours globaux de cette notion, en ayant toujours à l'esprit que ses li-

mites sont mouvantes. La comparaison qu'offrirait la première serait passionnante, mais mériterait de faire l'objet d'une étude à elle seule, si l'on voulait être précis et exhaustif. Dans le cadre actuel, nous serons donc moins ambitieux et choisirons la seconde option. Essayons dès lors de tracer les frontières des féminismes à partir de trois critères : leur sujet, leur fonction et leur forme.

- A ce propos, Michelle Perrot estime d'ailleurs que le féminisme « s'inscrit dans la conjoncture politique d'une démocratie avec laquelle il a partie liée, au point qu'il en épouse les contours et en exploite les failles. » (M. Perrot, op. cit.)
- L. Abensour, 1927, cité par C. Bard, « Insaisissable féminisme », *Cités*, LXXIII, 2018/1, p. 25.
- 11 M. Perrot, op. cit.
- J. DAMON, « Les mots qui comptent : féminisme », Sciences Humaines, CCXIV, avril 2010, [en ligne :] https://www.scienceshumaines.com/les-mots-qui-comptent-feminisme_fr_25118.html, consulté le 18 octobre 2018.
- 13 Ibid.
- C. BARD, *op. cit.*
- M. Perrot, op. cit., C. Bard, op. cit., J. Damon, op. cit. Il est cependant nécessaire de nuancer ce constat. Comme nous le verrons ultérieurement dans l'analyse abordant l'histoire du féminisme en Belgique, certains mouvements féministes, tel que Vie Féminine, sont actifs depuis déjà un siècle.
- Citation traditionnellement attribuée à Rebecca West, citée par « Citations », Vie Féminine, s. d., [en ligne :] http://viefeminine.be/spip.php?article771, consulté le 23 octobre 2018.

a. Le sujet?

On l'a constaté, l'usage du nom « féminisme" est très large, désignant – encore aujourd'hui – des théories parfois opposées. Il existe pourtant au moins un dénominateur commun à l'ensemble de ces pensées « féministes", qui est le sujet de cet ensemble de théories et pratiques : les femmes ! Ou pour

être tout à fait précis, **la condition féminine.**¹⁷ En effet, dès son apparition dans la langue française, le féminisme se rapportait déjà à la condition féminine, pour la dénigrer dans un premier temps, puis par la suite, pour désigner au contraire les combats en faveur de cette condition.¹⁸

b. La fonction?

Car c'est là la fonction ¹⁹ essentielle des féminismes, quels que soient l'époque et le lieu où ils s'exercent : dénoncer la condition féminine « actuelle » et mener des combats – sous diverses formes – en faveur « des droits des femmes, de leur liberté de penser et d'agir »²⁰. Cela passe avant tout par une « remise en question des normes admises : l'universel, le naturel, le masculin et le féminin, donnés comme des évidences naturelles »²¹, ainsi que par un « large volet critique de la subordination et de la domination des femmes, mais

aussi des normes de genre²² »²³. Les courants féministes contestent donc les « systèmes de hiérarchies patriarcales »²⁴ et « le holisme (supériorité du tout sur les parties qui le composent) familial »²⁵. Quel que soit le courant auquel elles appartiennent, les féministes revendiquent l'égalité (juridique et sociale) des droits entre hommes et femmes²⁶ et s'attachent, pour la plupart, à « rendre lisibles les inégalités de genre déniées par l'idée d'une supposée nature innée ou prédestinée »²⁷.

- En effet, le sujet même du féminisme fait débat, devenu, selon Christine Bard (op. cit.) une interrogation centrale. Les féministes de la troisième vague qui prônent une approche intersectionnelle par exemple remettent en question la représentativité des féministes des premières vagues, qui ne défendraient que certaines catégories de femmes (blanches, occidentales...). À ce propos, vous pouvez consulter le numéro 73 de la revue Cités qui porte sur le féminisme éclaté (Le féminisme éclaté, Paris : PUF « Cités », LXXIII, 2018/1).
- J. Damon, op. cit.; F. Rochefort, op. cit.
- Attention, il est important de rappeler ici que nous traçons des traits globaux de ce que peut être le féminisme, nous réduisons donc les féminismes à leurs plus petits dénominateurs communs. Il semble néanmoins évident que les féminismes ont plus d'une fonction... et que celles-ci diffèrent en fonction des mouvements, des courants de pensée, etc. Par exemple, l'approche intersectionnelle qui caractérise les mouvements contemporains, évoquée ci-dessus, place son combat au sein d'un système, à l'intersection de différents systèmes d'oppression subis par les femmes : le sexisme, le racisme et le capitalisme notamment.
- **20** F. Rochefort, *op. cit.*, p. 4.
- M. Perrot, op. cit.
- Le genre est une notion assez complexe qui fait d'ailleurs l'objet d'un champ d'étude à lui seul (les études de genre). Apparu dans les années 1970 aux États-Unis, il renvoie à « l'idée qu'il n'existe pas une réelle correspondance entre le genre (masculin/féminin) et le sexe (homme/femme) ». [S. Teixido, H. Lherete, M. Fournier, « Les gender studies pour les nul(- les)s », Sciences Humaines, 2011, [en ligne :] https://www.scienceshumaines.com/les-gender-studies-pour-les-nul-le-s_fr_27748. html, consulté le 23 octobre 2018.] C'est ce que Simone de Beauvoir nommait en son temps « le sexe social ». Elle désignait ainsi les constructions sociales liées au sexe, l'ensemble des caractéristiques attribuées spécifiquement aux hommes ou aux femmes du fait de leur sexe biologique. Elle défendait donc l'idée que les différences entre hommes et femmes étaient principalement issues d'une construction sociale et culturelle (le système patriarcale). [S. De Beauvoir, Le deuxième sexe, Paris : Gallimard « Folio essais », 1949. Notons que Simone De Beauvoir parlait de sexe social, la notion de genre quant à elle est apparue seulement fin des années 1960.] Dans cet esprit, majoritairement adopté par le courant féministe, le sexe renvoie à l'identité sexuée biologique, le genre à l'identité culturelle.

Pour en savoir plus à ce sujet, vous pouvez consulter l'étude du CPCP : R. M'BILO, Sexe hors-la-loi! Faut-il reconnaître un troisième sexe en Belgique?, Bruxelles : CPCP « Études », mars 2018.

- 23 F. Rochefort, *op. cit.*, p. 4.
- 24 Ibid.
- M. Perrot, op. cit.
- « Points de repères : Qu'est-ce que le postféminisme ? », Sciences Humaines, CCXIV, avril 2010, [en ligne :] https://www. scienceshumaines.com/points-de-reperes-qu-est-ce-que-le-postfeminisme_fr_25074.html, consulté le 24 octobre 2018.
- F. Rochefort, *op. cit.*, p. 4.

c. La forme?

Les féminismes, dans toute leur diversité, seraient donc des combats en faveur de la condition féminine qui passent par une remise en cause des normes de genre (en ce compris la hiérarchie patriarcale) et une revendication d'égalité²⁸ entre hommes et femmes.²⁹ Des combats et des revendications donc, mais sous quelles formes? Courants, pensées, théories, mouvements... les féminismes sont multiples. Loin d'être une entité stable et reconnue, ils se rallient au contraire aux mouvements en place. Là encore, il est difficile de définir une forme particulière. Là encore, dire « le féminisme c'est... » relèverait du non-sens. En effet, les féminismes sont à la fois une « posture personnelle »30, un « ensemble théorique »31 et des mouvements collectifs. 32 Posture personnelle d'abord, car tout un chacun pourrait se désigner féministe. 33 Ensemble théorique ensuite, car s'il n'y a pas un corpus de référence, il existe néanmoins de nombreux écrits développant les différents courants de pensée féministes. On pense bien sûr aux écrits d'Olympe de Gouges ou de Mary Wollstonecraft (xVIIIe), à ceux de Georges Sand et de Virginia Woolf (XIX^e) ou encore, plus proches de nous, ceux de Simone de Beauvoir, Judith Butler, Élisabeth Badinter, Françoise Héritier, Florence Montreynaud, etc. Un mouvement, enfin, car s'ils n'ont jamais été stables dans le temps, les féministes se sont toujours retrouvés autour d'un collectif, quelle qu'en soit la nature d'ailleurs : sociopolitique, intellectuelle, culturelle ou artistique... Ce collectif se structure – la plupart du temps – autour de mouvements, d'associations (telles que Amazone, Vie Féminine, les FPS, l'Université des Femmes, Garance ASBL, Voix de femmes ou encore Le monde selon les femmes) et s'appuie sur divers moyens d'expression tels que la littérature, la presse, les médias sociaux, mais aussi des actions (marches, manifestations, etc.).34

III. Appréhender la complexité des féminismes...

On l'aura compris, les féminismes ne forment pas un tout unifié. À la lumière de l'histoire, évoquer LE féminisme semble être réducteur tant ceux-ci sont multiples et, parfois, quasiment antagonistes. Ils possèdent néanmoins quelques dénominateurs communs, tels que leur sujet, leur fonction et leur forme. Dès lors, il nous semble que les féminismes peuvent être qualifiés de mouvements collectifs sociopolitiques, intellectuels, culturels ou artistiques qui mènent des combats en faveur de la condi-

tion féminine, par la remise en cause des normes de genre (dont les systèmes patriarcaux) et par la revendication d'une société « où femmes et hommes seraient égaux en dignité et en droits et où ces droits seraient appliqués » ³⁶.

Cette définition, bien sûr, est très large et simpliste, elle ne rend pas compte de toute la diversité des mouvements féministes, de la multiplicité des actions et des revendications, de la richesse des débats qui les animent ou

- Notons que l'égalité, tout comme d'ailleurs la liberté ou encore le genre sont des notions qui ne recouvrent pas forcément la même signification selon les époques, les lieux et les locuteurs.
- F. Rochefort, op. cit; M. Perrot, op. cit.; J. Damon, op. cit.; « Points de repères... », op. cit.
- J. Damon, *op. cit*.
- 31 Ibid.
- C. Arce, « Qui est Florence Montreynaud? », Nonfiction.fr, 8 mars 2011, [en ligne:] https://www.nonfiction.fr/article-4348-p1-qui_est_florence_montreynaud_.htm, consulté le 24 octobre 2018.
- Cf. notre première partie sur l'usage extensif du mot féminisme.
- C. BARD, op. cit.
- Notons ici qu'il s'agit bien de frontières externes, très larges et mouvantes. Certains féminismes précisent leur sujet en s'attachant par exemple à défendre les droits des femmes racisées ou estimeront qu'on ne peut lutter contre le sexisme sans dénoncer dans le même temps le racisme et le capitalisme...
- F. Montreynaud, Le féminisme: comprendre, agir, changer. Conférence de Florence Montreynaud à l'occasion du trentième anniversaire du CSF, Québec: Conseil du Statut de la Femme, 1er mai 2003, [en ligne:] https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/allocution-de-florence-montreynaud-le-feminisme-comprendre-agir-changer.pdf, consulté le 24 octobre 2018.



encore des divisions qui peuvent exister en leur sein. C'est un simple aperçu de la complexité de ces mouvements et de leur histoire, une première image furtive. Dans la suite de cette étude, nous essaierons de faire la mise au point de cette première photographie, d'en améliorer la netteté. Dans cette perspective, nous aborderons d'abord brièvement l'histoire des mouvements féministes en Europe. Puis nous exposerons les différents mouvements

qui coexistent aujourd'hui en Belgique. Étant régulièrement interpellées par la situation des femmes musulmanes rencontrées dans certains de nos groupes d'éducation permanente, nous accorderons par ailleurs une attention particulière au féminisme musulman. Enfin, afin de comprendre ce que le féminisme n'est pas, nous ferons également un détour par les mouvements masculinistes.

		Bibliographie
	A. Livres	
-	DE BEAUVOIR S., Le deuxième sexe, Paris : Gallimard « Folio essais », 194	19
-	ROCHEFORT F., Histoire mondiale des féminismes, Paris : PUF « Que sais-j	e?», 2018
	B. Articles	

- « Hubertine Auclert », Centre Hubertine Auclert, s. d., [en ligne :] https://www.centre-hubertine-auclert.fr/hubertine-auclert.
- Le féminisme éclaté, Paris : PUF « Cités », LXXIII, 2018/1.
- « Points de repères : Qu'est-ce que le postféminisme ? », Sciences Humaines, CCXIV, avril 2010,
 [en ligne :] https://www.scienceshumaines.com/points-de-reperes-qu-est-ce-que-le-postfeminisme_fr_25074.html.
- ARCE C., « Qui est Florence Montreynaud? », Nonfiction.fr, 8 mars 2011, [en ligne:] https://www.nonfiction.fr/article-4348-p1-qui est florence montreynaud.htm.
- BARD C., « Insaisissable féminisme », Cités, LXXIII, 2018/1.
- DAMON J., « Les mots qui comptent : féminisme », Sciences Humaines, CCXIV, avril 2010, [en ligne :] https://www.scienceshumaines.com/les-mots-qui-comptent-feminisme_fr_25118. html.
- FRAISSE G., « Féminisme Histoire du féminisme », *Universalis.fr*, s. d., [en ligne :] https://www.universalis.fr/encyclopedie/feminisme-histoire-du-feminisme.
- F. Montreynaud, Le féminisme: comprendre, agir, changer. Conférence de Florence Montreynaud à l'occasion du trentième anniversaire du CSF, Québec: Conseil du Statut de la Femme, 1^{er} mai 2003, [en ligne:] https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/allocution-de-florence-montreynaud-le-feminisme-comprendre-agir-changer.pdf.
- Perrot M., « Le féminisme, enfant de la modernité », Sciences Humaines « Hors-Série », IV, Novembre-décembre 2005.

- TEIXIDO S, H. LHÉRÉTÉ, M. FOURNIER, « Les gender studies pour les nul(- les)s », Sciences Humaines, 2011, [en ligne :] https://www.scienceshumaines.com/les-gender-studies-pour-les-nul-le-s_fr_27748.html.

CHAPITRE 1 LES MOUVEMENTS FÉMINISTES À TRAVERS LE TEMPS

Par Marie-Sarah Delefosse

I. L'émancipation des femmes, un enjeu contemporain

- 1789, des voix masculines et féminines se font entendre pour penser les femmes « comme une catégorie politique qui peut prétendre à l'égalité, et ce contre les privilèges masculins »¹.
- 1791, Olympe de Gouges publie la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, texte considéré par certains comme un des actes fondateurs des féminismes. Ce texte riposte, notamment, à « l'exclusion des femmes du suffrage censitaire institué par la Constitution de 1791 »².

S'ils n'en portaient pas officiellement le nom, les mouvements féministes tirent bien leurs racines de l'époque révolutionnaire. Ces mouvements furent néanmoins rapidement étouffés lors de la Convention. À cette époque, les femmes ne possèdent pas de capacités civiles et sont sous l'autorité de leurs maris, ne pouvant pas acquérir ni gérer de biens, travailler sans autorisation ou encore faire exercice d'autorité sur leurs enfants! En Belgique, des voix féministes s'élèvent dès les années 1830, comme celle de Zoé de Gamond, afin de

dénoncer la condition féminine et de revendiquer une égalité civile via l'éducation des femmes. Cependant, cette condition féminine ne s'améliorera réellement qu'au cours du xxe siècle. En effet, le Code civil napoléonien (1804), maintenu après 1831, renforce « l'exclusion des femmes de la sphère publique »3. Il « relègue les femmes mariées au rang d'éternelles mineures et les prive de capacité juridique ».4 Autrement dit, jusqu'au début du xxe siècle, dès lors qu'elles se mariaient, les femmes - considérées comme inférieures aux hommes - étaient sous le joug d'un mari qui avait pleine autorité sur elles. Elles ne bénéficiaient pas de capacités civiles ou juridiques. Même lorsqu'elles accédaient à une profession, ce pourquoi elles étaient de plus en plus nombreuses, au xixe siècle, le salaire était perçu par leur mari... Au regard de l'histoire, l'émancipation des femmes et l'obtention - formelle du moins - d'une égalité civile, professionnelle et juridique sont des événements très récents (cf. encadré ci-dessous). Notons d'ailleurs que le principe d'égalité entre les hommes et les femmes ne fut inscrit dans la Constitution qu'en 2002, il y a donc moins de 20 ans!

lbia

F. Rochefort, *Histoire mondiale des féminismes*, Paris: PUF « Que sais-je? », 2018, p. 17.

² F. Rochefort, op. cit., p. 17. Notons que si Olympe de Gouges connaît la notoriété aujourd'hui et est considérée, à l'instar de Mary Wollstonecraft, comme une des premières féministes, certains estiment au contraire qu'elle n'est qu'une imposture, ni révolutionnaire, ni féministe. À ce propos, voir par exemple : J.-M. Schlappa, « Olympe de Gouges, une imposture historique », Huffington Post « Les blogs », 19 août 2016, [en ligne :] https://www.huffingtonpost.fr/jeanmarc-schiappa/feminisme-olympe-de-gouges_b_11564962.html, consulté le 5 novembre 2018.

C. JACQUES, « Le féminisme en Belgique de la fin du 19° siècle aux années 1970 », Courrier hebdomadaire du CRISP, MMXII-MMXIII, 7, 2009, p. 5-54.

Les grandes dates de l'émancipation féminine⁵

- 1864: premiers cours d'éducation pour jeunes filles (vers un enseignement secondaire de qualité).
- 1880 : l'ULB est la première université à autoriser les femmes à s'inscrire à ses cours, suivie par celles de Liège (1881) et Gand (1882). Il faudra attendre 1920 pour que Louvain ouvre ses portes aux femmes.
- 1888: Marie Popelin est diplômée en Droit à l'ULB. L'accès au barreau lui étant refusé, elle n'exercera jamais (il faudra attendre 1922 pour que les femmes puissent accéder à la profession d'avocat!).
- 1892 : à la suite de l'affaire Popelin, création de la Ligue belge du droit des femmes.
- 1900: 10 février (loi) Les femmes mariées sont autorisées à effectuer des dépôts à la Caisse d'Épargne et peuvent retirer jusqu'à 100 francs par mois sans l'autorisation de leur mari.
- 1900 : 10 mars (loi) Les femmes mariées peuvent percevoir elles-mêmes leur salaire s'il n'excède pas 3 000 francs par an.
- 1908 : autorisation de la recherche en paternité (exception faite notamment des hommes mariés).
- 1909 : droit de suffrage et d'éligibilité des femmes aux conseils des Prud'hommes.
- 1920 : droit de vote des femmes aux élections communales, droit d'éligibilité à la Chambre et au Sénat.
- 1921 : cooptation de la première sénatrice belge, Marie Spaak-Janson.
- 1948 : droit de vote des femmes aux élections provinciales et législatives.
- 1957 : ratification du Traité de Rome : l'article 119 pose le principe de l'égalité de rémunération.
- 1958 : abolition de la puissance maritale.
- 1962 : création du premier planning familial (luttant contre les avortements clandestins).
- 1965 : Marguerite de Riemaecker-Legot devient la première femme ministre dans un gouvernement belge.
- 1966 : grève de 3 000 salariées de l'usine Herstal pour obtenir l'égalité salariale.
- 1969 : interdiction de licenciement des femmes pour cause de mariage ou de maternité.
- 1973 : levée de l'interdiction légale de publicité des contraceptifs.
- « Quelques dates en Occident », *Pro-J*, s. d., [en ligne :] http://proj.siep.be/le-pro-j/etre-acteur-dans-la-societe/les-droits-de-lhomme-tes-droits/droits-des-femmes/quelques-dates-en-occident, consulté le 5 novembre 2018 ; C. Pahaut, « Le mouvement féministe en Belgique et dans le monde », dans *Dossier Papiers Libres 2004 : les violences contre les femmes*, Bruxelles : Amnesty International, Septembre 2004, [en ligne :] https://www.amnesty.be/je-veux-agir/agir-localement/agir-a-l-ecole/l-espace-enseignants/enseignement-secondaire/dossier-papiers-libres-2004-les-violences-contre-les-femmes/article/2-1-historique, consulté le 3 novembre 2018 ; P. Criscenzo, « Droit de famille : autorité parentale », *Actualités du Droit belge*, 28 janvier 2014, [en ligne :] https://www.actualitesdroitbelge.be/droit-de-la-famille/autorite-parentale/l-autorite-parentale/la-definition-et-l-evolution-de-l-autorite-parentale, consulté le 5 novembre 2018 ; « Convention collective de Travail n°25 du 15 octobre 1975 sur l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins [...] », *Conseil National du Travail*, s. d., [en ligne :] http://www.cnt-nar.be/CCT-COORD/cct-025.pdf, consulté le 5 novembre 2018 ; « Loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discriminations (loi antidiscrimination) », *UNIA*, 10 mai 2007, [en ligne :] https://www.unia.be/fr/legislation-et-recommandations/legislation/loi-du-10-mai-2007-tendant-a-lutter-contre-certaines-formes-de-discrimination, consulté le 5 novembre 2018 ; C. Jacques, *op. cit*.

1974 : Égalité parentale : la loi du 1^{er} juillet remplace la notion de puissance paternelle par le concept d'autorité parentale ; lorsqu'ils sont mariés, père et mère deviennent égaux pour l'éducation des enfants et la gestion de leurs biens.

1975 : Égalité salariale (formelle) : la CCT 25 du 15 octobre 1975 prévoit l'égalité de rémunération entre travailleurs masculins et féminins.

1976 : Réforme des régimes matrimoniaux : hommes et femmes deviennent égaux dans le mariage ; les femmes peuvent gérer elles-mêmes leurs biens et ouvrir un compte sans l'autorisation de leur conjoint.

1978: Égalité (formelle) de traitement entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les conditions de travail et l'accès à l'emploi, à la formation, et à la promotion professionnelle, ainsi qu'à l'accès à une profession indépendante.

1990 : Dépénalisation de l'avortement.

1994 : Un tiers des places sont réservées aux femmes sur les listes électorales (Loi Tobback-Smet).

2001: Premier plan d'action nationale contre les violences faites aux femmes.

2002 : L'égalité entre Hommes et Femmes est inscrite dans la Constitution.

2002: Parité pour toutes les listes électorales.

2007: Réforme des lois antidiscrimination (loi antiracisme, loi antidiscrimination et loi sur le genre), introduction de la notion de genre.

2014: Première apparition de la notion de sexisme dans la loi grâce à la loi du 22 mai 2014 qui tend à lutter contre le sexisme dans l'espace public.

2014: Les parents peuvent choisir le nom de famille de leurs enfants (nom de la mère, du père ou les deux).

Si les dates des principaux acquis des femmes (droit de vote, accès à la contraception, dépénalisation de l'avortement...) sont relativement connues, l'histoire de l'émancipation féminine et des mouvements féministes l'est beaucoup moins. On a d'ailleurs souvent tendance à dénigrer l'influence des féminismes sur l'acquisition des droits des femmes. En effet, syncopés, intermittents et souvent adossés à d'autres mouvements sociaux, ils ont fréquemment été oubliés par

l'histoire. Depuis une quarantaine d'années, historiens et militants tentent d'inverser cette tendance en mettant à jour l'histoire des féminismes. Vous l'aurez compris, nous n'avons pas la prétention de présenter ici une historiographie complète et novatrice de ces mouvements, au contraire, l'objectif sera plutôt d'exposer de manière synthétique les évolutions des mouvements féministes en Europe et plus particulièrement en Belgique.

F. ROCHEFORT, op. cit, M. Perrot, « Le féminisme, enfant de la modernité », Sciences Humaines « Hors-Série », IV, novembre-décembre 2005.

II. Évolution des mouvements féministes : une typologie par vagues

Que les féminismes soient étudiés au niveau mondial, européen ou national, on identifie traditionnellement quatre vagues : le pré-féminisme pédagogique, les féminismes d'égalité des droits (première vague), les mouvements de libération des femmes (seconde vague ou année zéro) et les mouvements contemporains (troisième vague).

Pourquoi des vagues ? Car chaque type de mouvement a connu sa période faste, « le sommet de la vague », vient ensuite le creux de la vague, qui finit par s'éteindre doucement, ne laissant que des résidus d'écumes, des prolongements qui coexistent avec les formes de féminismes suivants.

A. Le pré-féminisme : l'égalité par l'éducation (xviiie – début xixe siècle)

C'est l'époque révolutionnaire, tant américaine que française, qui voit les premières velléités féministes apparaître. En effet, ces révolutions « ouvrent une nouvelle ère politique : non seulement celle d'une pensée des principes d'égalité et de liberté mais aussi celle des possibles ».7 À l'heure où de nouveaux régimes basés sur les droits de l'homme et du citoyen sont mis en place, rares sont les voix qui s'élèvent afin de réclamer l'inclusion des femmes et l'égalité des sexes au sein de ces nouvelles démocraties. On voit alors apparaître une « efflorescence de cercles féminins et féministes, où les femmes se disent parties prenantes de l'évolution politique »8. C'est également à cette époque qu'Olympe de Gouges publie, en 1791, sa Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, plaidoyer pour l'abolition des privilèges masculins. Mal lui en prit, puisqu'à peine deux ans plus tard, elle fut guillotinée en place publique, pour ses idées selon certains, ses accointances avec les Girondin(s) selon d'autres.9 Dans tous les cas, les idées féministes connurent le même destin. En effet, ces premières voix du féminisme - qui ne dit pas encore son nom -

furent étouffées cette même année : les associations et les cercles furent fermés, la presse supprimée. L'idéologie différentialiste domina le siècle des Lumières, la « différence naturelle incommensurable entre les sexes liée à l'anatomie et à la physiologie »10 justifiant les inégalités. Dès lors, les femmes, sentimentales de nature, sont renvoyées aux missions domestiques et familiales, à leurs rôles de mère et d'épouse, tandis que les hommes, êtres rationnels, se chargent de la sphère publique. Les régimes successifs de la Première République (en France), puis de l'Empire Napoléonien entérinèrent ce modèle de pouvoir exclusivement masculin. Le Code Napoléon de 1804 alla même plus loin en reléguant les femmes au rang « d'éternelle[s] mineure[s] »11, « entièrement assujetties à leur époux, à qui elles doivent fidélité et obéissance ».12 Pourtant si les espoirs de ces pionniers du féminisme furent rapidement douchés, ils n'ont pas été vains. Ils permirent en effet « [d'] amorcer une conscience de genre, c'est-àdire la conscience d'appartenir à une force sociale spécifique ».13 De plus, tant les écrits du Marquis de Condorcet, d'Olympe de

- ⁷ F. ROCHEFORT, *op. cit.* p. 15.
- N. Van Enis, Les termes du débat féministe, Liège : ASBL Barricade, 2010, p. 13.
- M. Perfetti, « Olympe de Gouges : une femme contre la Terreur », *Marianne*, 31 août 2013, [en ligne :] https://www.marianne.net/culture/olympe-de-gouges-une-femme-contre-la-terreur, consulté le 8 novembre 2018 ; J.-M. Schiappa, *op. cit*.
- ¹⁰ F. Rochefort, *op. cit.*, p. 16.
- 11 C. JACQUES, op. cit.
- 12 F. ROCHEFORT, *op. cit.*, p. 21. Notons que « la Common Law et le droit coutumier en Grande-Bretagne et aux États-Unis ne sont pas plus généreux. » (*Ibid.*)
- ¹³ F. Rochefort, *op. cit*, p. 19.

Gouges ou encore de l'essayiste anglaise Mary Wollstonecraft ¹⁴ fondèrent ce que l'on nommera plus tard la pensée féministe. Parmi les points communs à leurs réflexions, on retrouve notamment un plaidoyer en faveur du droit des femmes à une « véritable éducation ». ¹⁵

Cette volonté d'émancipation des **femmes par l'éducation** marque d'ailleurs cette première période pré-féministe. C'est un élément fondamental des premiers féminismes belges. Comme évoqué précédemment, dès la création de l'État Belge en 1831 - qui, à l'image des régimes limitrophes, relègue la femme dans la sphère privée 16 des voix contestataires appellent à une plus grande égalité entre hommes et femmes. Ces voix sont peu nombreuses et principalement issues d'un petit groupe de femmes sensibilisées aux théories socialistes de Saint-Simon. Elles sont « persuadées que les lois ne suffiront pas à améliorer la condition féminine, qu'il faut avant tout agir sur les mentalités. C'est pourquoi elles concentrent tous leurs efforts sur l'éducation, jetant les bases d'un proto-féminisme pédagogique. L'égalité ne pourrait s'acquérir que par une mise à niveau intellectuelle des femmes et des hommes.» 17 Dans son ouvrage De la condition sociale des femmes au XIX^e siècle et de leur éducation publique et privée, Zoé de Gamond, la plus connue de ces premières féministes, théorisa ce « proto-féminisme pédagogique » et imagina un système éducatif complet pour les femmes, qui différerait en fonction de leur position sociale.18 Elle concrétisa ses idées en ouvrant une première école pour femmes adultes dès 1835, initiative suivie par d'autres femmes qui ouvrirent des établissements similaires pour femmes et demoiselles. Cependant, ce mouvement resta assez confidentiel, d'autant que l'esprit de la révolution de 1848 renforça l'esprit réactionnaire et étouffa ce « premier printemps féministe »19. Isabelle Gatti de Gamond, fille de Zoé, reprit le flambeau et ouvrit, en 1864 les premiers Cours d'éducation pour jeunes filles, prémices d'un enseignement secondaire de qualité, qui ouvrira plus tard l'accès aux formations supérieures.20

Cette première période, appelée pré-féminisme ou proto-féminisme, est donc marquée par l'émergence d'une « conscience de genre » et par la volonté des pionnières et des pionniers du féminisme d'éduquer les femmes afin que celles-ci puissent s'émanciper et obtenir l'égalité civile et juridique.

- B. Première vague : l'égalité des droits (fin xixe début xxe siècle)
- 1. Aux origines du premier mouvement féministe : l'Affaire Marie Popelin

L'émancipation par l'éducation prônée au XIX^e siècle connaît ses premiers succès dès la fin du siècle avec l'amélioration qualitative des formations secondaires qui permettent, d'abord à de rares jeunes filles, puis à un plus grand nombre, d'accéder aux formations uni-

versitaires. Ainsi dès 1880, l'Université libre de Bruxelles ouvre ses portes aux jeunes femmes. En 1888, Marie Popelin devient la première femme docteur en droit en Belgique. Cependant, elle ne pourra jamais exercer, son inscription au Barreau ayant été rejetée au

- Le Marquis de Condorcet est, selon certains historiens, un des premiers si ce n'est le premier féministes. J. Pappas, « Condorcet, "le seul" et "le premier" féministe du 18° siècle ? », dans « Dix-huitième Siècle », Physiologie et médecine, XXIII, 1991, p. 441-443, [en ligne :] https://www.persee.fr/doc/dhs_0070-6760_1991_num_23_1_1831, consulté le 8 novembre 2018.
 - Mary Wollstonecraft quant à elle est une essayiste anglaise, unitarienne, auteure notamment de l'ouvrage « Défense des droits de la femme ». (F. ROCHEFORT, op. cit.)
- F. Rochefort, op. cit. Notons cependant qu'ils évoquaient ici les femmes des milieux bourgeois et aisés.
- En effet, la nouvelle Constitution entérinant le suffrage censitaire exclusivement masculin et l'adoption d'un code civil proche du code napoléonien exclurent les femmes de la place publique.
- 17 C. JACQUES, op. cit.
- V. Piette, « Zoé Gatti de Gamond ou les premières avancées féministes ? », Revue belge de philologie et d'histoire, LXXVII, 2, 1999, p. 402-415, [en ligne :] https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1999_num_77_2_4365, consulté le 12 novembre 2018.
- 19 C. JACQUES, op. cit.
- ²⁰ Ibid.

seul motif de son sexe. L'exposé des motifs du jugement de la Cour d'appel – dont la première motivation est reproduite ci-dessous – montre d'ailleurs de manière éloquente la considération accordée aux femmes à cette époque-là :

« Attendu, disait-elle, que la nature particulière de la femme, la faiblesse relative de sa constitution, la réserve inhérente à son sexe, la protection qui lui est nécessaire, sa mission spéciale dans l'humanité, les exigences et les sujétions de la maternité, l'éducation qu'elle doit à ses enfants, la direction de son ménage et du foyer domestique confiés à ses soins, la placent dans des conditions peu conciliables avec les devoirs de la profession d'avocat et ne lui donnent ni les loisirs, ni la force, ni les aptitudes nécessaires aux luttes et aux fatigues du Barreau. »²¹

Cette affaire donna naissance en 1892 au premier mouvement féministe belge structuré : la Ligue belge du droit des femmes. Celle-ci fut notamment fondée par Marie Popelin, son avocat Louis Franck, ou encore Isabelle Van Diest, première femme médecin en Belgique. ²² « Le combat de ces féministes sera d'ouvrir les portes des lieux qui leur sont inaccessibles, changer les lois, les codes, préciser les droits des femmes tant au niveau civil, économique que social. »²³

À la suite de la création de ce mouvement – ou en réaction à celui-ci – on observa dès la fin des années 1890 une efflorescence d'associations et de mouvements de défense des droits des femmes et de philanthropie féminine. On pourra citer par exemple l'Union des Femmes belges contre l'Alcoolisme (1897), le Féminisme chrétien de Belgique (1902) ou encore l'Union féministe belge (1902).²⁴ La diversité de ces mouvements peut s'expliquer tant par leurs objectifs sociaux, chacun est centré sur une problématique particulière, que par les dissensions qui apparaissent. En effet, dès ses débuts « le féminisme belge est éclaté et se divise selon le clivage politique traditionnel [socialiste, chrétien, libéral], ce qui l'affaiblit considérablement »25. Ces dissensions et cette pilarisation accompagnent l'histoire des féminismes en Belgique. Pour unir les différents mouvements et représenter le féminisme belge à l'international (notamment lors des Congrès Internationaux du Féminisme), Marie Popelin créera en 1905 le Conseil national des femmes belges, qui fédère de plus en plus d'associations.26 Comme le montre ce début de siècle, la première vague des mouvements féministes se caractérise par l'enracinement et la construction interne. Les féminismes se structurent, tant au niveau national qu'international d'ailleurs.



Nous l'avons vu, l'histoire des mouvements féministes est marquée, dès son origine, par des dissensions. Politiques disions-nous, puisqu'une partie des associations originelles se sont rapprochées d'un des trois partis traditionnels. Ces divisions sont donc surtout sociétales : elles suivent la pilarisation de la société. En effet, la Belgique, au début du xx^e siècle se structure autour de trois piliers : libéral, chrétien et socialiste. Chaque association, mouvement, syndicat, mutualité, etc. s'identifiaient à l'une ou l'autre philosophie politique, côtoyant (presque) exclusivement les membres de ce même pilier. Les mouvements féministes n'échappèrent pas à ces divisions. Dès le départ, on retrouve donc trois types de féminisme : libéral, chrétien et socialiste, chacun portant des « conceptions parfaitement irréductibles de l'émancipation féminine » 27 .

- Belgique judiciaire, XLVIII-2°, série t.22, 1, 3 janvier 1889, c. 15-17, cité par F. DE BUEGER-VAN LIERDE, « À l'origine du mouvement féministe en Belgique. "L'Affaire Popelin" », Revue belge de philologie et d'histoire, L, 4, 1972, p. 1134.
- C. JACQUES, op. cit.
- N. Van Enis, *op. cit.*, p. 13.
- Pour en savoir plus sur l'histoire des mouvements féministes belges, vous pouvez consulter l'article de Catherine Jacques (CRISP), « Le féminisme en Belgique de la fin du 19° siècle aux années 1970 », op. cit.
- C. JACQUES, op. cit.
- Trois associations au départ, onze avant 1914, cinquante-huit aujourd'hui. C. Jacques, op. cit., N. Van Enis, op. cit.
- C. JACQUES, op. cit.



« Le féminisme laïque et libéral peut être taxé d'universaliste et d'égalitaire, il développe un programme réformiste, respectueux des institutions et réclame l'alignement de la condition des femmes sur celles des hommes. Le féminisme chrétien mise au contraire sur le différentialisme et la complémentarité des sexes, et insiste sur le fait que seules les femmes sont capables de défendre les droits des femmes. Enfin, le féminisme socialiste subordonne la lutte féministe à la lutte des classes, postulant que la fin du régime capitaliste entraînera la fin de toutes les discriminations. »²⁸

À l'instar des féminismes internationaux, outre le féminisme socialiste – dont certains contestent l'appellation de féminisme –, on observe une division fondamentale entre universalistes/égalitaires et différentialistes. Le premier courant, universaliste, voit les différences biologiques comme « une catégorie patriarcale qui fabrique les hiérarchies et les inégalités »²⁹, il revendique donc « l'égalité par la neutralité [...] comme a-sexuation du droit »³⁰. Les différentialistes – nommées également essentialistes – reconnaissent une différence de nature entre hommes et femmes justifiant une différence de traitement.³¹ Si, comme les universalistes, les essentialistes luttent contre la domination masculine, elles prônent néanmoins une « égalité qui admet la différence, [et] demande[nt] au droit d'en tenir compte ». Lors de la première vaque, on observe particulièrement cette division lors de débats autour du travail des femmes : alors que les universalistes prônent une égalité totale et revendiquent des lois qui protègent autant les hommes que les femmes³² (en matière de travail de nuit par exemple), les différentialistes estiment quant à elles que le statut particulier de la femme doit être pris en compte. Elles revendiquent donc des dispositifs de protection particuliers. Notons que les différentialistes ont particulièrement eu le vent en poupe dans les années 1930, puisque leurs revendications étaient compatibles avec les programmes des gouvernements qui – pour des raisons économiques ou idéologiques selon les pays – prônaient le retour de la femme à la maison.33

2. Pour une égalité des droits civils, professionnels et politiques.

Ils s'enracinent et se fédèrent donc autour de problématiques sociales, les féminismes en ces temps-là étant particulièrement liés aux mouvements sociaux, mais également autour d'un combat pour l'égalité civile, professionnelle et politique. Dans le contexte international, la Belgique se distingue d'ailleurs par ses priorités orientées vers l'égalité civile et professionnelle avant tout, là où ailleurs en Europe la priorité est

mise sur le politique.³⁴ En effet, la Ligue belge du droit des femmes estime que « les femmes ne pourront être citoyennes en toute indépendance tant qu'elles demeurent doublement asservies au mari et au patron »³⁵. C'est pourquoi les revendications s'orientent vers cette égalité civile et professionnelle, Louis Franck, avocat et cofondateur de la Ligue résumant les objectifs des féministes d'avant-guerre ainsi:

« Abolir la puissance maritale et fonder le droit de la famille sur le principe de l'égalité entre les époux ; concéder aux femmes le droit de faire un honnête usage de leurs facultés et rendre accessibles à tous, sans distinction de sexe, les métiers, les emplois, les professions, les carrières industrielles et autres ; enfin, reconnaître aux femmes une part d'intervention dans la gestion et le règlement des intérêts publics. » 36

- C. JACQUES, op. cit..
- ²⁹ F. ROCHEFORT, *op. cit.*, p. 89.
- S. Cadolle, « Les féminismes, ou le débat du sexe et du genre », Journal français de psychiatrie, XL, 1, 2011, p. 25-30. Les universalistes voient la féminité et les différences comme une construction sociale. Simone de Beauvoir résumera d'ailleurs cela par sa célèbre formule : « On ne naît pas femme, on le devient ».
- « Points de repères : Qu'est-ce que le postféminisme ? », Sciences Humaines, CCXIV, avril 2010.
- Congé de maternité mis à part.
- J. Bossé, Le féminisme et l'enseignement, pour une égalité filles/garçons, Bruxelles : La ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente, décembre 2012, [en ligne :] https://ligue-enseignement.be/assets/F%C3%A9minisme2012.pdf, consulté le 16 novembre 2018.
- Proposée en 1902, l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes (AISF) est fondée en 1904. En Belgique, il faudra attendre 1912 pour que le droit politique devienne une priorité.
- C. JACQUES, op. cit.
- M. Boel, C. Duchene, Le féminisme en Belgique 1892-1914, Bruxelles: Conseil national des femmes belges, 1995, p. 42, cités par C. Jacques, op. cit.

Le début du siècle est caractérisé par cette lutte pour l'égalité civile et économique (professionnelle). Si des associations dites de philanthropie féminine s'engagent à l'aube du xx° siècle dans le combat suffragiste, ce n'est qu'à partir de 1912 qu'il est réellement porté sur le devant de la scène. Le combat est mené par les associations de philanthropie qui estiment que « seul le droit de vote des femmes obligera les législateurs à tenir compte de leurs requêtes »³⁷ et par les mouvements féministes proches des partis – le féminisme chrétien notamment – afin de faire un « barrage potentiel à la montée du socialisme »³⁸.

Ces féminismes d'avant-guerre, qui luttent pour l'égalité des droits civils, économiques et puis politiques, sont essentiellement **réformistes**, c'est-à-dire qu'ils agissent au sein du système afin de le réformer, de faire modifier les lois.39 La Grande Guerre étouffe momentanément ces mouvements qui réapparurent progressivement à l'armistice. 40 La période d'entre-deux-guerres est cependant une période moins faste pour les mouvements féministes : la période immédiate d'après-guerre étant consacrée à la reconstruction du pays et à la crise économique des années 1930, renvoyant les femmes dans leur foyer.41 Néanmoins, certaines associations résisteront et se développeront à cette période : c'est le cas par exemple de la Ligue du droit des femmes belges et du Conseil national des femmes belges, qui prend d'ailleurs sous la présidence de Marthe Boël une certaine ampleur. Ces féministes belges sont paradoxalement plus reconnues à l'international qu'en Belgique. C'est le cas de Marthe Boël, par exemple, qui devient présidente du Conseil international des Femmes en 1936. Au niveau national, on observe « un paysage de plus en plus éclaté »42, puisqu'au-delà des dissensions politiques toujours d'actualité, on constate également des désaccords entre les associations liées aux partis et les nouveaux mouvements féministes dits égalitaires.43 Ces derniers, dont les membres sont issues en grande partie des milieux universitaires, sont plus radicaux et revendiquent, par exemple, une stricte égalité professionnelle ; contrairement aux associations préexistantes, plus modérées, qui aspirent globalement à « l'idéal de la femme au foyer ».44

En ce qui concerne les revendications et les combats à mener, ces mouvements reprennent, chacun à leur manière, leurs convictions d'avant-guerre : l'égalité des droits civils, politiques et économiques. En termes d'égalité civile, ils demandent notamment l'obtention d'une capacité juridique, l'abolition de la puissance maritale - que les femmes obtiendront en 1958⁴⁵ – ainsi que **la réforme des** régimes matrimoniaux - acquise en 1976. Au niveau économique, on retrouve deux principales revendications : l'accès à tous les métiers, notamment via une formation de qualité, ainsi que la mise en place d'un droit du travail des femmes. Cependant, le travail des femmes est aussi une source de dissension entre les mouvements, en Belgique et ailleurs : « faut-il protéger les femmes par des lois spéci-

- C. JACQUES, op. cit.
- Jbid. Notons que le suffragisme en Belgique et le vote des femmes est une question éminemment politique qui fut reprise voire instrumentalisée par les partis.
- Ils se distinguent sur ce point des mouvements des suffragettes anglo-saxonnes, plus radicaux, qui n'hésiteront pas à faire preuve de violence. C. Jacques, *op. cit.*; F. Rochefort, *op. cit.*:
- Pour en savoir plus sur l'influence de la Grande Guerre sur l'émancipation féminine, vous pouvez consulter le dernier numéro de la revue Sociétés en changement: E. Debruyne, T. Eggeryckx, A. François, L. van Yperselle, « La Grande Guerre a-t-elle émancipé les femmes belges ? », Sociétés en changement, IV, novembre 2018, [en ligne:] https://uclouvain.be/fr/instituts-re-cherche/iacchos/la-grand-guerre.html, consulté le 8 novembre 2018.
- 41 « B. Le féminisme », dans Mon engagement bénévole pour faire avancer l'égalité! Découvrir Vie Féminine et son projet féministe, Bruxelles: Vie Féminine, « Dossier pédagogique », 2013.
- 42 C. Jacques, op. cit., seul le CNFB fédèrera ces associations.
- Ces mouvements ne se situent pas tout à fait sur les mêmes terrains. Les mouvements égalitaires théorisent le féminisme, tandis que les seconds sont intégrés aux partis politiques et ont avant tout des revendications sociales : ils sont imbriqués dans les mouvements sociaux. Les femmes liées au parti communiste étant un exemple extrême de cela, le parti considérant qu'il n'existe pas « de question de la femme, il n'y a qu'une question sociale » (C. Jacques, op. cit.). À ce propos, on constate qu'il n'y a qu'en Russie que les hommes et les femmes ont pris les armes (presque) indifféremment selon leur sexe pendant la guerre 40-45! Pour en savoir plus, vous pouvez lire par exemple : S. Alexievitch, La guerre n'a pas un visage de femme, Paris : J'ai Lu, 2015.
- 44 C. JACQUES, *op. cit*. Ces féministes « y voient la garantie indispensable au bonheur de la famille et à l'éducation des enfants » (*lbid*).
- 45 Notons que si la puissance maritale est abolie en 1958, l'égalité au sein du couple ne sera effective qu'à partir de 1974 (remplacement de la notion d'autorité paternelle par autorité parentale) ou 1976 (réforme de la gestion des biens matrimoniaux, les femmes acquièrent le droit de gérer elles-mêmes les biens).

fiques au nom de leurs fonctions maternelles et de leur fragilité, ou bien promouvoir l'égalité absolue entre les sexes (congé maternité à part) pour ne pas créer de discriminations [...] ? »⁴⁶. Enfin au niveau politique, la revendication est la même que celle de l'ensemble des suffragettes : le droit de vote. En Belgique, les femmes peuvent voter aux communales

dès 1921, mais la majorité d'entre elles⁴⁷ n'ont accès aux élections législatives qu'à partir de 1948. Cette question du vote des femmes fut une question avant tout politique, les partis s'étant réapproprié le combat : en fonction des tendances électorales, certains voulaient l'éviter à tout prix, d'autres souhaitaient au contraire progresser dans cette direction.

Cette première vague, qui s'étend de la fin du XIX° siècle aux années 1950 se caractérise par une lutte pour l'égalité des droits – économiques, civils et puis politiques. Cette première période du féminisme fut jalonnée de victoires, de déceptions, mais laisse aussi apparaître les premières dissensions.

- C. Seconde vague : autonomie et libération comme maîtres-mots (fin des années 1960 années 1970)
- 1. De l'égalité formelle à l'égalité effective

Nous sommes dans la seconde moitié du xxe siècle, au milieu des années 1960. Les mouvements féministes ont connu de nombreux succès : droit de vote, abolition de la puissance maritale, égalité salariale (formelle du moins), etc. Après un demi-siècle de lutte, les féministes de la première vague ont obtenu que la femme soit formellement reconnue l'égale de l'homme: la loi prévoit une égalité citoyenne, conjugale et professionnelle. Pourtant, comme le rappelle Catherine Jacques, les déceptions ne tardent pas.

« Dans la vie quotidienne, les réticences et les discriminations persistent. Au plan économique, l'égalité salariale, pourtant garantie par nombre de textes internationaux, ne parvient pas à s'imposer. [...] Or plus que jamais depuis l'instauration de la sécurité sociale en 1944, l'égalité économique apparaît comme fondamentale. En effet, l'ensemble des droits sociaux – allocations de chômage, familiales, de retraite et indemnités de maladie – est directement lié à l'exercice d'un travail rémunéré et cette situation nouvelle modifie profondément le statut même du travail. Le système de sécurité sociale en 1944 s'inscrit toujours dans une conception sociale où la cellule de base est la famille traditionnelle et patriarcale, ce qui entraîne de nombreuses discriminations pour les femmes qui travaillent. [...]

Au plan civil, la loi de 1958, œuvre de Georgette Ciselet, met théoriquement fin à l'incapacité juridique de la femme mariée en abolissant la puissance maritale. Mais il faudra néanmoins attendre la réforme des régimes matrimoniaux (loi du 14 juillet 1976) obtenue grâce à la pugnacité des associations féministes et féminines pour que l'égalité soit effective entre les époux. »⁴⁹

En réaction à ces déceptions, on voit éclore des mouvements spontanés revendiquant l'application de l'égalité formelle, à l'image des 3 000 ouvrières de la Fabrique nationale d'armes à Herstal, qui ont mené une grève de douze semaines – du jamais vu à cette époque. Celles-ci « réclament une augmentation de cinq francs et l'application du principe

⁴⁶ F. Rochefort, *op. cit.*, p. 56. Notons que là encore on retrouve la division entre égalitaire et universaliste (cf. encadré).

Notons que les veuves de guerre, les mères de soldats tués et les résistantes incarcérées durant la guerre ont acquis le droit de vote national dès 1921, contrairement aux prostituées et aux femmes adultères à qui ce droit a été totalement refusé. (E. Debruyne, et al, op. cit.)

C. JACQUES, op. cit. L'égalité politique est acquise en 1948 lorsque les femmes acquièrent le droit de vote aux provinciales et aux législatives. 1965 verra d'ailleurs l'entrée de la première femme ministre dans un gouvernement belge. L'égalité économique (rémunération) est entérinée dans plusieurs traités internationaux et notamment dans l'article 119 du traité de Rome en 1957. L'égalité civile est reconnue dès 1958 par l'abolition de la puissance maritale. Notons néanmoins qu'il a fallu attendre le début du xxIº siècle pour que l'égalité des sexes soit inscrite dans la Constitution (2002).

C. JACQUES, op. cit.

" À travail égal, salaire égal " »50. En effet, malgré le traité de Rome de 1957 qui donne cinq ans aux États pour imposer l'égalité de rémunération51, la condition des femmes au travail n'a que peu évolué. L'usine d'Herstal en est un exemple frappant : les femmes sont exclues des promotions internes, elles occupent des postes quasiment exclusivement féminins et leurs salaires sont dérisoires et injustes 52 : « le plus haut salaire des femmes était plus bas que le plus bas salaire des manœuvres hommes, je veux dire du balayeur de la cour, qui est souvent un handicapé. »53 Cette grève,

qui aboutit à une augmentation des salaires de 2,75 francs et à la création d'une commission salariale, connut un retentissement national et international. Si ce mouvement est d'origine sociale, il fut rapidement rejoint et soutenu par les mouvements féministes et déboucha sur la création du comité « À travail égal, salaire égal » qui lutta pour l'égalité salariale effective. Ce mouvement social et féministe illustre parfaitement les déceptions des femmes quant à l'égalité formelle, si prometteuse sur papier mais qui semble ne pas être plus consistante que le vent.

2. De l'égalité des droits à la libération des femmes : un nouveau mode de militance

L'essor du nouveau mouvement des femmes à la fin des années 1960 s'est nourri des expériences et des déceptions de cette période de l'après-guerre, où l'on s'est aperçu que l'égalité formelle n'est pas suffisante. C'est pourquoi le nouveau mouvement des femmes s'est compris non pas comme un mouvement pour l'obtention de droits, mais comme un mouvement de libération, même s'il s'est mobilisé dès le début autour d'une question juridique, en l'occurrence le droit à l'avortement. Ce qui est placé au premier plan, c'est la liberté de disposer de son propre corps, la mise en question d'une « libération sexuelle » aux dépens des femmes et le scandale de la violence dans la sphère privée. Le concept rassemblant les nouveaux mouvements féministes par-delà les frontières nationales, est l'autonomie au sens double, liant la libération individuelle et personnelle de la tutelle masculine à l'auto-organisation et l'indépendance politiques. Dans les années 1970, cela signifie indépendance et autonomie face à la « gauche », aux mouvements étudiants et sociaux, d'où sont issues de nombreuses initiatives féministes, mais aussi indépendance face à toutes les institutions étatiques, et plus largement des organisations établies et des partis. 54

Ute Gerhard, professeure de sociologie, cofondatrice et coéditrice de la revue Feministische Studien

De ces déceptions et du vent contestataire du mouvement étudiant de mai 68 naît un nouveau féminisme, dit « néo-féminisme ». En rupture avec le féminisme d'égalité des droits de la première vague, les femmes qui s'en revendiquent estiment que l'égalité des sexes ne pourra avoir lieu au sein du système patriarcal ⁵⁵ et souhaitent donc se libérer de la domination masculine. Les mouvements de femmes qui sont issus de ce néo-féminisme sont plus radicaux : l'objectif n'est plus d'agir au sein du système, mais de

M.-T. COENEN, 1966. Grève des ouvrières de la FN, à Herstal, Bruxelles: Centre d'Animation et de Recherche en Histoire Ouvrière et Populaire (CARHOP), 2005, [en ligne:] https://www.carhop.be/images/1966_GREVE_FN_Herstal_MTC_2005.pdf, consulté le 14 novembre 2018.

⁵¹ En Belgique, ce principe ne commença réellement à être appliqué qu'à partir de 1975, année de son insertion dans la CCT 25.

⁵² M.-T. COENEN, op. cit.

C. Auglustaine (seule femme déléguée avant la grève), citée par J. Bossé, op. cit.

⁵⁴ U. GERHARD, « Chapitre 2 – Concepts et controverses », dans E. Gubin, C. Jacques, F. Rochefort, B. Studer, F. Thébaud, M. Zancarini-Fournel, Le siècle des féminismes, Paris: Les Éditions de l'Atelier, 2004, p. 55.

Notion qui apparaît dans les années 1970 : jusqu'à présent les féministes luttaient contre la domination masculine, ici elles veulent renverser le « système patriarcal ».

se libérer des chaînes du patriarcat. 56 L'égalité effective ne pourra avoir lieu qu'à ce prix. Dès lors, comme l'évoque Ute Gerhard, à l'inverse des mouvements féministes réformistes antérieurs, ces nouveaux mouvements de libération des femmes se méfient du politique et se « caractérise[nt] par une volonté d'indépendance vis-à-vis de toute organisation établie, institutions étatiques ou partis politiques » 57. Ils refusent de se structurer et rejettent toute « organisation formelle, [...] toutes hiérarchisations »58, renouvelant également leurs moyens d'expression et leurs formes de militance : alors que la première vague se voulait structurée, réformiste et employait la technique des petits pas 59, les « femmes révoltées » 60 de la seconde misent sur la déconstruction et la subjectivité. 61 Elles se réapproprient l'espace public le temps d'actions provocantes ou de manifestations ludiques, humoristiques et anti-autoritaires, souvent très médiatisées.62

Ce nouveau mode de militance, où la rationalité de la première vague fait place à l'expérience vécue et à la subjectivité, prend également la forme de « groupes de conscience ». Ce sont des groupes **non-mixtes** où la parole intime et taboue des femmes se libère - sexualité, rapport au corps et quête d'identité sont au centre de ces discussions, où l'on « confronte les subjectivités »63 et les expériences vécues. Cette parole collective « vise à faire émerger un autre savoir, celui des femmes sur elles-mêmes, loin des paroles d'experts »64. La rencontre et l'échange constituent donc un pan important de ce nouveau féminisme. Pour ce faire, des lieux sont créés, tels que les maisons de femmes, les librairies féministes, les cafés de femmes, etc. Un véritable réseau féministe se crée. 65 L'expertise ne passe pas néanmoins à la trappe, puisque c'est également à cette époque qu'on voit apparaître et s'étendre les « Women's studies ».66

3. « L'Année zéro » du néoféminisme : quels combats ?

Les mouvements de libération des femmes de cette seconde vague se placent donc en rupture avec les mouvements de droits des femmes qui les précèdent. Ils rejettent cet héritage, font « table rase du passé féministe »⁶⁷ : c'est « l'année zéro du combat des femmes »⁶⁸. Année zéro, car elles ne déconstruisent pas les acquis, mais se placent sur un autre terrain et construisent donc un autre combat, un

autre féminisme – de terrain et de rencontre – orienté autour de la sexualité au sens large. En effet, « la mise en commun des expériences de femmes, l'analyse des fondements de la hiérarchisation des sexes ouvrent la voie à une redéfinition du genre, comme construction sociale. La sexualité est approchée comme le lieu cardinal de l'oppression, et donc de la libération. » ⁶⁹ Elles mettent en question la

- Notons que cette radicalité découle directement des déceptions des périodes d'entre-deux-guerres et d'après-guerre. Les femmes comprennent que l'égalité promise n'est finalement que théorique et que dans le quotidien, les discriminations perdurent. Oui, elles ont accès au marché du travail mais à quel prix ? Un salaire très faible et une double journée, puisqu'elles ont également à assumer l'ensemble des tâches domestiques. « La radicalité découle donc du manque de prise en compte des femmes, des multiples freins politiques et masculins, de la mauvaise foi ambiante vis-à-vis de la domination masculine. C'est notamment pour ces raisons que les mouvements [rompent avec les précédents] et basculent, entre autre vers la non-mixité. » M. Zune, Entretien avec l'auteure, Bruxelles, 12 décembre 2018.
- N. Van Enis, *op. cit.* p. 15.
- E. Gubin, et al, op. cit.
- 59 E. Gubin, et al., op. cit. Notons cependant quelques exceptions notoires, telles que les manifestations et actions violentes des suffragettes britanniques.
- F. ROCHEFORT, op. cit.
- **61** Е Guвіn, et al,. op. cit.
- C. Jacques, op. cit. Par exemple, le Front de Libération des Femmes (issus des milieux universitaires ULB) a mené une action coup de poing lors de la soirée de gala « Miss Belgique 1971 » : « à l'aide d'une complice sur scène, les militantes ont surgi avec des tracts clamant que les femmes ne sont ni de la « viande », ni du « bétail ». Le scandale fut fort et l'écho fut garanti dans les médias » (J. Bossé, op. cit., p. 39).
- E. Gubin, C. Jacques, « Introduction », dans E. Gubin, et al, op. cit.
- 64 F. ROCHEFORT, op. cit., p. 85.
- 65 C. JACQUES, op. cit., J. Bossé, op. cit.,
- E. GUBIN, C. JACQUES, op. cit.
- 67 *Ibid,* p. 85
- 68 Ibid, p. 84.
- 69 E. Guвіn, et al, op. cit., p. 427.

libération sexuelle, qui a lieu aux dépens de la femme placée au rang d'objet et luttent pour la libération corporelle : liberté de disposer de son propre corps, contrôle de sa fécondité (contraception et dépénalisation de l'avortement) et la criminalisation du viol font donc partie des principaux combats menés par ces mouvements. To Libération au sens large puisque les néoféministes évoquent aussi la mobilité dans l'espace public et les violences, tant dans la sphère privée qu'au travail. C'est à

partir de ce moment-là qu'on parlera d'ailleurs de « double journée » des femmes. L'ensemble de ces problématiques, porté par ces « femmes révoltées »⁷¹ peut se synthétiser en un slogan : « **le privé est politique** ». Les violences conjugales, les discriminations, le sexisme ordinaire, le non-partage des tâches ménagères... sont autant de problématiques privées qui doivent être portées à la connaissance de tous, débattues et résolues en société.⁷²

En rupture avec les féminismes d'égalité des droits de la première vague, les militantes de cette seconde vague revendiquent l'autonomie tant individuelle qu'institutionnelle. Autonomie individuelle d'une part : elles veulent renverser le système patriarcal, revendiquent la liberté de chacune de disposer de son corps (criminalisation du viol, dépénalisation de l'avortement, contraception...) et luttent contre les violences faites aux femmes (physique, psychique et symbolique). Un mot d'ordre : le privé est politique. Autonomie institutionnelle d'autre part, car elles rejettent le politique et tout système de hiérarchisation en général et se veulent indépendantes des mouvements sociaux.

Les féminismes de cette seconde vague renouvellent également le mode de militance, privilégiant la rencontre et le savoir collectif comme base de réflexion, les actions éphémères, « coups de poing » et médiatisées comme diffusion de leurs revendications.

4. Quid de la 1ère vague? Apparition d'un féminisme d'État

Notons que les féminismes de la première vague ne disparaissent pas pour autant, mais évoluent en parallèle de ces nouveaux mouvements. Ils se transforment progressivement en un « féminisme d'État » (ou institutionnel) « chargé de veiller à l'application des mesures égalitaires et à dénoncer d'éventuelles dérives ».⁷³ Cela se traduit en Belgique, pour la première fois, en 1985 par la mise en

place d'une politique d'égalité des chances dans le programme du gouvernement Martens. Celle-ci prend place dans quatre domaines : « la participation des femmes à la prise de décision, une politique communale d'émancipation, la lutte contre la violence à l'encontre des femmes et des enfants, l'intégration des femmes à la vie socio-économique »⁷⁴.

L'écrit comme outil militant

La première vague des mouvements féministes était réformiste. Pétitions et lobbys faisaient partie des principaux outils militants. Les mouvements de libération de la seconde vague préfèrent les actions « coup de poing » médiatisées et les groupes de conscience. Si ces deux mouvements s'opposent, ils partagent cependant un point commun : l'écrit comme outil militant. En effet, de tous temps, les mouvements féministes ont utilisé la parole écrite pour faire avancer leurs idées. On retrouvera ainsi une littérature « féministe », une presse « féministe », ainsi que d'autres moyens d'expression féministes, écrits également. Détaillons-les brièvement.

- Combats qui aboutiront notamment à l'amélioration de l'accès à la contraception dans les années 1970, à la criminalisation du viol conjugal en 1989 ou encore à la dépénalisation partielle de l'avortement dans les années 1990.
- F. ROCHEFORT, op. cit.
- F. ROCHEFORT, E. GUBIN, et al, op. cit.
- 73 C. JACQUES, op. cit.
- 74 Ibid.

Littérature

Depuis ses prémices, le féminisme – quel qu'il soit – utilise la parole écrite pour diffuser ses idées. En effet, on retrouve des ouvrages dénonçant la condition des femmes et revendiquant une certaine égalité dès la fin du XVIII^e siècle : on pense par exemple à l'essai du Marquis de Condorcet, **Sur l'admission des femmes au droit de cité** (1790), à la **Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne** d'Olympes de Gouges (1791), mais aussi à l'ouvrage de Zoé de Gamond, **De la condition sociale des femmes au XIX^e siècle...** (1834). La première vague n'est pas en reste, avec par exemple les écrits de Virginia Woolf tels que **Night and Day** (1919) qui traite du suffrage des femmes. Tout comme la seconde vague, qui voit naître des ouvrages qui sont encore des références aujourd'hui, tels que **Le Deuxième Sexe** (1949) de Simone de Beauvoir, **Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité** (1990) de Judith Butler...

Prosse

Tout comme la littérature, la presse fut employée par les différents mouvements féministes pour diffuser leurs idées. Outre les médias traditionnels dans lesquels certaines féministes tenaient des chroniques (comme par exemple les journalistes Séverine et Marguerite Durand (France), Eva Circé-Côté et Idola Saint-Jean (Québec)) ⁷⁵, les divers mouvements féministes publient également des journaux spécialisés. On pensera à **La Française**, **Journal du progrès féminin**, publié de 1906 à 1940 ⁷⁶ ou encore **Jus Suffragii**, le mensuel de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes, publié de 1906 à 1924. ⁷⁷ La seconde vague et l'apparition des **Women's Studies** virent cette presse spécialisée se multiplier: **Signs, Feminist Review, Women's Studies International Quarterly, Pénélope, Questions féministes** ⁷⁸; revues spécialisées publiées encore aujourd'hui, telle que **Nouvelles Questions Féministes, Travail, Genre et Sociétés** ou encore **Cahiers du Genre**, pour n'en citer que trois. ⁷⁹

En parallèle de la presse traditionnelle et spécialisée, les mouvements de femmes publient également leurs propres journaux, à l'image du mensuelle féministe **Axelle**, éditée par l'ASBL Vie Féminine ou encore **Chronique Féministe**, publiée par l'Université des Femmes.

Tracts et pétitions

Sans entrer dans les détails, notons tout de même pour être complet qu'à côté de la presse et de la littérature, les militants et militantes féministes utilisaient – et utilisent encore – d'autres moyens écrits, tels que les tracts, les affiches ou encore les pétitions. Comme celle qui réclamait le droit de vote en 1920, signée par 160 000 Belges ⁸⁰.

D. Fin du xxe siècle jusqu'à aujourd'hui : une troisième vague ?

Analyser et prendre un certain recul critique sur un mouvement qui nous est contemporain n'est pas chose aisée. Il nous semble difficile de définir cette « troisième vague », si tant est qu'elle existe. En effet, si le terme est utilisé aux États-Unis pour désigner une nouvelle génération de féministes, – nées après la seconde vague des années 1970, cri-

tiques à l'égard des mouvements précédents de libération des femmes – il s'est néanmoins relativement peu internationalisé. L'existence même d'une troisième vague fait d'ailleurs l'objet de débats internes au sein des mouvements féministes. ⁸¹ Toutefois, qu'il s'agisse d'une troisième vague à part entière ou d'un prolongement de la seconde, l'analyse de dif-

- 75 E. Gubin, et al, op. cit
- Pour en savoir plus à ce sujet, vous pouvez consulter : C. Formaglio, « L'hebdomadaire *La Française* (1906-1940) : le journal du féminisme réformiste », *Le Temps des médias*, XXIX, 2, 2017, pp. 33-47.
- F. ROCHEFORT, op. cit.
- E. Gubin, et al, op. cit
- Au niveau de la presse traditionnelle, outre les chroniques et les articles, on retrouvera aujourd'hui également des cartesblanches et des appels à la mobilisation.
- E. Gubin, et al, op. cit.
- B1 D. LAMOUREUX, « Y-a-t-il une troisième vague féministe? », Cahiers du Genre, I, 2006/3, p. 57-74; « B. Le féminisme », op. cit.





férentes historiennes et politologues spécialisées sur les questions du féminisme permet de mettre en lumière quelques caractéristiques des mouvements actuels.

Avant toute chose, notons que ce « renouveau » des mouvements semble prendre forme, aux États-Unis principalement, après une période dite de backlash féministe, c'està-dire de réactions conservatrices d'hommes ou d'États afin de retrouver des droits perdus. 82 En 1991, Susan Faludi, jeune journaliste, a publié un essai - Backlash. La guerre froide contre les femmes - démontrant « l'offensive conservatrice tous azimuts contre l'émancipation des femmes tout au long des années 1980 aux États-Unis » 83. Comme le souligne Geneviève Sellier, Susan Faludi a le mérite de « démonte[r] les " informations " martelées par les médias américains, à partir de " statistiques " truquées ou imaginaires, sur la solitude et le stress, la " pénurie d'hommes " et " l'épidémie d'infécondité " qui menaceraient les femmes actives diplômées. Après une enquête fouillée dans tous les secteurs de la culture de masse, elle met en évidence la brutalité de cette " revanche " contre les femmes [...]. Si nous doutions des enjeux politiques de cette revanche, les investigations de Susan Faludi dans les milieux proches du pouvoir à l'époque de MM. Reagan et Bush suffiraient à nous convaincre : c'est des sphères les plus hautes que s'organisent la remise en cause de la loi sur l'égalité dans le travail et celle du droit à l'avortement. » 84

Si en Europe, ce backlash 85 apparaît moins manifestement, on observe cependant dans les années 1980, un essoufflement des féminismes radicaux 86 allié à des comportements qui peuvent être assimilés à des tentatives masculines de reprendre le pouvoir, tels que des menaces socialement acceptables (comme par exemple ridiculiser la femme en public) ou inacceptables (violence conjugale notamment, harcèlement sexuel 87, etc.).

« Les rapports intimes entre hommes et femmes, conjugués à l'amour réciproque et au désir partagé de vivre en harmonie, donnent aux hommes une arme potentielle (et aux femmes qui souhaitent du changement, une possibilité de sanction) : retirer à l'autre son amour et son approbation. Les femmes sont poussées " naturellement " à rechercher l'admiration et l'attention des hommes. Par conséquent, on peut facilement les dissuader de s'associer au mouvement en usant de formes de répression feutrées comme la menace du ridicule. Un grand nombre de femmes, jeunes ou vieilles, ont hésité à se dire " féministes ", car, à la naissance du mouvement aux États-Unis au début du XX° siècle comme pendant la deuxième vaque du féminisme au cours des années [19]70, le terme a été chargé non seulement d'une connotation extrémiste, attribuée à tous les mouvements en " -isme ", mais on l'a associé à la haine des hommes. L'amalgame entre le féminisme et le lesbianisme ou encore le manque de séduction a été et continue d'exercer un effet dissuasif puissant sur les femmes qui pourraient se dire féministes (Houvouras et Carter 2008 ; Huddy, Neely et Lafay 2000). Exception faite des lesbiennes séparatistes, peu nombreuses, la plupart des femmes vivent, travaillent et interagissent avec les hommes au quotidien et elles ne veulent pas provoquer leur colère ou leur désapprobation, ce qui se produit parfois à la seule évocation du mot " féministe ". »88

- Ce mot vient de l'anglais *lash back*, « donner des coups en retour ». On pourrait le traduire par l'expression « retour de bâton ». « Au sens courant, le backlash désigne certaines réactions politiques conservatrices devant des transformations sociales ou politiques progressistes ou libérales ». (J. Mansbridge, S. Shames, « Vers une théorie du backlash : la résistance dynamique et le rôle fondamental du pouvoir », Recherches féministes, XXV, 1, 2012, p. 151–162, [en ligne :] https://www.erudit.org/fr/revues/rf/2012-v25-n1-rf0153/1011121ar, consulté le 21 novembre 2018.)
- 6. Sellier, « Backlash. La guerre froide contre les femmes », Le Monde diplomatique, août 1993, [en ligne :] https://www.monde-diplomatique.fr/1993/08/SELLIER/45490, consulté le 21 novembre 2018.
- 84 Ibid.
- Pour en savoir plus sur ce mouvement, vous pouvez lire : J. Mansbridge, S. Shames, op. cit.
- F. Rochefort, *op. cit.* Il est cependant de moindre envergure qu'aux États-Unis ou que les périodes de creux précédentes, comme lors de l'entre-deux-querres.
- Par exemple, « le harcèlement sexuel au travail résulte non seulement de l'attirance sexuelle engendrée par la promiscuité et un pouvoir mal réparti entre hommes et femmes, mais il découle aussi de la résistance plus ou moins marquée de la personne qui pratique le harcèlement devant la place et le pouvoir des femmes sur les lieux de travail ou dans la main-d'œuvre en général. Grâce à leurs commentaires ou à leurs critiques sexuellement explicites à l'égard des femmes avec qui ils travaillent, les hommes réussissent souvent à reconquérir certains privilèges dans leur milieu de travail que cela ait été ou non leur intention consciente. » J. Mansbridge, S. Shames, op. cit.
- 88 Ibid. Notons que ce sont des comportements que nous pouvons encore retrouver aujourd'hui, même si à l'ère post-#metoo, se dire féministe semble être plus valorisant.

Les mouvements de la troisième vague – ou du prolongement de la seconde – seraient nés en réaction à cette période de creux durant laquelle les féminismes se sont faits plus discrets. Ces féminismes, quelle que soit leur catégorisation, sont très divers et divisés :

le paysage d'aujourd'hui est éclaté, constitué de multiples courants et associations ⁸⁹, d'une « polyphonie de voix/voies » ⁹⁰. Néanmoins, malgré ces divisions, on peut dégager différents éléments communs qui les caractériseraient

5. Internationalisation

Les mouvements féministes s'internationalisent depuis le xxe siècle, ce n'est donc pas une nouveauté. Alors que des congrès internationaux ont lieu depuis le début du siècle, les femmes ont également intégré dès les années 1920 la Société des Nations (SDN), fraîchement instituée, via un travail officieux de lobby, puis, après 1945, elles se sont fait une place à l'ONU, au sein de la sous-commission de la condition des femmes.91 Ce travail en sous-commission a d'ailleurs abouti en 1979 à l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Convention d'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes (CEDAW), qui reste encore aujourd'hui le seul texte international adossé à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme concernant la condition féminine. 92

Ces dernières décennies, cette internationalisation a pris une place plus prépondérante encore, tant au niveau européen que mondial. Les institutions européennes, d'une part, ont rapidement inclus les femmes dans leur fonctionnement, puisque dès sa création, le Parlement européen comptait 40 % de femmes, ce qui a notamment permis « d'inscrire d'emblée le principe d'égalité dans

l'agenda politique » 93. Mais aussi de donner « des armes aux féministes pour faire pression «par le haut» sur leurs gouvernements respectifs ». 94 D'autre part, à l'heure de la mondialisation, ce féminisme international est « au cœur des relations Nord-Sud » et apparaît comme « un défi fondamental » 95 au XXIe siècle. Les auteurs du Siècle des féminismes constatent d'ailleurs qu'« [à] la faveur du développement durable et sous la pression de l'écoféminisme, il [le féminisme international] a pris [...] une orientation nouvelle, à partir du constat que l'on ne pourra réduire la pauvreté dans le monde sans réduire d'abord la marginalisation économique des femmes et sans leur assurer des droits civils et sociaux » 96. Si ce constat est déjà présent au cœur de la CEDAW, il se renforce encore avec la découverte et la reconnaissance par les féministes occidentaux des mouvements féministes « du Sud ». notamment en Amérique latine avec les féminismes liés aux mouvements pour la justice sociale ou encore en Asie et en Afrique liés aux mouvements de libération nationale.97 C'est particulièrement le cas pour l'écoféminisme, par exemple, particulièrement développé en Inde par exemple par une des fondatrices du mouvement, Vandana Shiva.98



F. ROCHEFORT, op. cit.

M. Dubé, « Dynamiques « multi », « inter », « intra » et « trans » générationnelles : une polyphonie de voix/voies féministes au sein du mouvement des femmes québécois », dans K. Bergés, F. Binard, A. Guyard-Nedelac, Féminismes du xxf siècle : une troisième vague ?, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2017, p. 61-73.

⁹¹ F. ROCHEFORT, op. cit.

⁹² M. Zune, op. cit. « La CEDAW est toujours une référence juridique d'importance. En 2003, elle est mise en avant par les féministes marocaines pour obtenir un code de la famille moins inégalitaire. » (F. Rochefort, op. cit., p. 82).

⁹³ E. Gubin, et al, op. cit. p. 429.

bid. De plus, « la Commission européenne a multiplié les outils pour faire progresser les politiques d'égalité : le gender mainstreaming fournit des techniques de plus en plus sophistiquées pour « produire de l'égalité » et en vérifier l'efficacité ; les statistiques sexuées et le gender budgeting permettent de déceler des inégalités masquées par des données agrégées. » (Ibid.)

⁹⁵ E. Gubin, et al, op. cit. p. 428

⁹⁶ Ibid, p. 428-429.

⁹⁷ F. ROCHEFORT, *op. cit.*, p. 82

Pour en savoir plus sur l'écoféminisme et Vandana Shiva, vous pouvez regarder son interview : J. LINDGAARD, « Qu'est-ce que l'écoféminisme ? Entretien avec Vandana Shiva », Mediapart – L'entretien, 2018, [en ligne :] https://www.youtube.com/watch?v=cSr8teEnVRY, consulté le 12 décembre 2018.

6. Globalisation: une approche intersectionnelle

Une prise de conscience s'est donc opérée après le tournant du millénaire : on ne peut isoler une problématique sociétale, car elles s'enchevêtrent toutes les unes dans les autres. Ainsi, pour réduire la pauvreté, il faut non seulement agir sur la marginalisation économique ⁹⁹, mais également sur les droits civils et sociaux. De même, si l'on veut améliorer la condition féminine, il faut non seulement prendre en compte les inégali-

tés de genre, mais également celles de « race » ou encore de classe. 100 Les féminismes actuels privilégient donc une approche globale, dite également « intersectionnelle » 101, estimant qu'« on ne peut dissocier la lutte féministe des luttes contre le racisme, l'exploitation capitaliste, la discrimination sexuelle, l'oppression nationale et culturelle ou la mondialisation (néo)libérale » 102.

7. Professionnalisation

Ce renouveau féministe se caractérise par une certaine professionnalisation. Via l'entrée, d'une part, des études de genre dans les universités, qui permet au féminisme d'acquérir « une légitimité académique, une reconnaissance » 103; ainsi que « de théoriser le féminisme et les rapports de genre » 104, mais également de diffuser cette notion de genre dans de nombreux débats tant dans le milieu universitaire que dans des lieux professionnels. En effet, grâce à **l'essor des productions** intellectuelles sur ces thématiques et au rayonnement international dont bénéficient les études de genre, les chercheuses ont acquis une légitimité leur permettant de diffuser leur expertise au-delà des murs de l'université.

D'autre part, c'est de cette professionnalisation que découle également un nouveau mode d'approche du féminisme.

En effet, les jeunes générations découvrent le féminisme à l'université, via ces théories et ces questionnements sur le genre ; elles abordent le militantisme par ces nouveaux savoirs sur « les femmes et le genre, mais aussi sur les théories féministes » 105. Notons néanmoins que ces nouvelles militantes critiquent ce féminisme académique qu'elles accusent « d'opérer une césure entre la théorie et la pratique [... et] d'avoir transformé une politique subversive en une pratique académique et en une virtuosité théorique » 106. Elles prônent donc « un " féminisme de rue " par opposition à un " féminisme de la chaire " et veulent revaloriser le rapport théorie pratique qui a pesé de façon décisive dans le caractère profondément subversif du féminisme de la seconde vague ».107 Une demande visant plus de rapprochement du terrain et une affirmation plus forte de radicalité donc. 108

Quoique très éclaté, le paysage actuel des mouvements de femmes/féministes se caractérise par son internationalisation, sa professionnalisation et sa globalisation. Plus question pour les jeunes générations d'aujourd'hui de ne prendre en compte que la problématique féministe, en laissant de côté les questions de « race » ou de classe. Bien au contraire, quel que soit le courant ¹⁰⁹ dans lequel ces féministes militent, un des enjeux de leur lutte actuelle est la réduction de l'ensemble des discriminations vécues par les femmes.

```
Et le système capitaliste, la majorité des militantes féministes luttant contre ce système.
100
    C'est pourquoi une des critiques qui revient souvent sur les féminismes de la première – voire de la seconde – vague est
     qu'ils étaient blancs et bourgeois.
    C'est-à-dire à l'intersection des différentes problématiques/discriminations.
D. LAMOUREUX, op. cit.
     « B. Le féminisme [...] », op. cit.
104 Ibid.
105 F. ROCHEFORT, op. cit., p. 102.
D. LAMOUREUX, op. cit., p. 60.
107
    lbid.
108
     Cette demande et les revendications actuelles des féministes de cette nouvelle génération seront abordées dans la partie
     suivante de l'étude consacrée à la présentation des mouvements actuels.
    Les différents courants sont présentés succinctement dans la contribution suivante.
```

TO 17 7		9 1
Rih	IIAAr:	n
חות	liogra	INI IIC
	5	-1

A. Livres

- BERGÈS K., F. BINARD, A. GUYARD-NEDELAC, Féminismes du XXI^e siècle : une troisième vague ?, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2017, p. 61-73.
- Gubin. E, C. Jacques, F. Rochefort, B. Studer, F. Thébaud, M. Zancarini-Fournel, Le siècle des féminismes, Paris: Les Éditions de l'Atelier, 2004.
- ROCHEFORT F., Histoire mondiale des féminismes, Paris : PUF « Que sais-je ? », 2018.

B. Articles

- « Convention collective de Travail n°25 du 15 octobre 1975 sur l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins [...] », Conseil National du Travail, s. d., [en ligne :] http://www.cnt-nar.be/CCT-COORD/cct-025.pdf.
- « Quelques dates en Occident », Pro-J, s. d., [en ligne :] http://proj.siep.be/le-pro-j/etre-acteur-dans-la-societe/les-droits-de-lhomme-tes-droits/droits-des-femmes/quelques-datesen-occident.
- " Loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discriminations (loi antidiscrimination) », UNIA, 10 mai 2007, [en ligne :] https://www.unia.be/fr/legis-lation-et-recommandations/legislation/loi-du-10-mai-2007-tendant-a-lutter-contre-certaines-formes-de-discrimination.
- Mon engagement bénévole pour faire avancer l'égalité! Découvrir Vie Féminine et son projet féministe, Bruxelles: Vie Féminine, « Dossier pédagogique », 2013.
- « Points de repères : Qu'est-ce que le postféminisme ? », Sciences Humaines, CCXIV, avril 2010.
- Bossé J., Le féminisme et l'enseignement, pour une égalité filles/garçons, Bruxelles: La ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente, décembre 2012, [en ligne:] https://ligue-enseignement.be/assets/F%C3%A9minisme2012.pdf.
- DE BUEGER-VAN LIERDE F., « À l'origine du mouvement féministe en Belgique. « L'Affaire Popelin" », Revue belge de philologie et d'histoire, L, 4, 1972, p. 1134.
- CADOLLE S., « Les féminismes, ou le débat du sexe et du genre », *Journal français de psychiatrie*, XL, 1, 2011, p. 25-30.
- COENEN M-T., 1966. Grève des ouvrières de la FN, à Herstal, Bruxelles: Centre d'Animation et de Recherche en Histoire Ouvrière et Populaire (CARHOP), 2005, [en ligne:] https://www.carhop.be/images/1966_GREVE_FN_Herstal_MTC_2005.pdf.
- CRISCENZO P., « Droit de famille : autorité parentale », Actualités du Droit belge, 28 janvier
 2014, [en ligne :] https://www.actualitesdroitbelge.be/droit-de-la-famille/autorite-parentale/la-definition-et-l-evolution-de-l-autorite-parentale.

- Debruyne E., T. Eggeryckx, A. François, L. van Ypersele, « La Grande Guerre a-t-elle émancipé les femmes belges? », Sociétés en changement, IV, novembre 2018, [en ligne:] https:// uclouvain.be/fr/instituts-recherche/iacchos/la-grand-guerre.html.
- JACQUES C., « Le féminisme en Belgique de la fin du 19^e siècle aux années 1970 », Courrier hebdomadaire du CRISP, MMXII-MMXIII, 7, 2009, p. 5-54.
- LAMOUREUX D., « Y-a-t-il une troisième vague féministe? », Cahiers du Genre, I, 2006/3, p. 57-74.
- MANSBRIDGE J., S. SHAMES, « Vers une théorie du backlash : la résistance dynamique et le rôle fondamental du pouvoir », Recherches féministes, XXV, 1, 2012, p. 151–162, [en ligne :] https://www.erudit.org/fr/revues/rf/2012-v25-n1-rf0153/1011121ar.
- Perrot M., « Le féminisme, enfant de la modernité », *Sciences Humaines « Hors-Série »*, IV, novembre-décembre 2005.
- PAHAUT C., « Le mouvement féministe en Belgique et dans le monde », dans Dossier Papiers Libres 2004 : les violences contre les femmes, Bruxelles : Amnesty International, Septembre 2004, [en ligne :] https://www.amnesty.be/je-veux-agir/agir-localement/agir-a-l-ecole/l-espace-enseignants/enseignement-secondaire/dossier-papiers-libres-2004-les-violences-contre-les-femmes/article/2-1-historique.
- PAPPAS J., « Condorcet, " le seul " et " le premier " féministe du 18^e siècle ? », dans « Dix-huitième Siècle », Physiologie et médecine, XXIII, 1991, p. 441-443, [en ligne :] https://www.persee.fr/doc/dhs_0070-6760_1991_num_23_1_1831.
- Perfetti M., « Olympe de Gouges : une femme contre la Terreur », *Marianne*, 31 août 2013, [en ligne :] https://www.marianne.net/culture/olympe-de-gouges-une-femme-contre-laterreur.
- PIETTE V, « Zoé Gatti de Gamond ou les premières avancées féministes? », Revue belge de philologie et d'histoire, LXXVII, 2, 1999, p. 402-415, [en ligne:] https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1999_num_77_2_4365.
- SCHIAPPA J-M., « Olympe de Gouges, une imposture historique », Huffington Post « Les blogs », 19 août 2016, [en ligne :] https://www.huffingtonpost.fr/jeanmarc-schiappa/feminisme-olympe-de-gouges_b_11564962.html.
- Sellier G., « Backlash. La guerre froide contre les femmes », Le Monde diplomatique, août 1993, [en ligne :] https://www.monde-diplomatique.fr/1993/08/SELLIER/45490.
- VAN ENIS N., Les termes du débat féministe, Liège : ASBL Barricade, 2010.

C. Autres

J. LINDGAARD, « Qu'est-ce que l'écoféminisme ? Entretien avec Vandana Shiva », Mediapart – L'entretien, 2018, [en ligne :] https://www.youtube.com/watch?v=cSr8teEnVRY.

CHAPITRE 2 TYPOLOGIE DES COURANTS FÉMINISTES ACTUELS

Par Marie-Sarah Delefosse

Traditionnellement, dans l'historiographie du féminisme, on retrouve deux grands types de typologie des courants féministes : la classification par vague et celle par courant. En toute subjectivité, nous avons fait le choix de développer la première précédemment afin de rendre compte de l'évolution des féminismes à travers le temps et de leur influence sur l'égalité des sexes et sur la libération des femmes. Néanmoins, cette approche par

vague nécessite, nous semble-t-il, un certain recul critique et temporel, difficile à mettre en œuvre quand les mouvements nous sont contemporains et les militantes des vagues précédentes encore en vie, voire même actives pour certaines. Il nous apparait donc plus pertinent de présenter le paysage « féministe »contemporain – ce que d'aucuns entendent par les mouvements de la troisième vague, sous forme de courants.¹

I. Grands courants de pensée issus des vagues précédentes²

Si la seconde vague se voulait en rupture complète avec les féminismes d'égalité des droits, nous avons pu voir, dans l'analyse précédente, que les courants féministes issus de la première vague ne se sont pas éteints pour autant, trouvant au contraire le prolongement

dans d'autres formes. Ainsi, à côté de courants qui ont perdu en vigueur au cours des années, d'autres subsistent encore aujourd'hui, tels que les féminismes réformistes ou radicaux, différentialistes ou constructivistes ou encore certains féminismes politiques.

A. Féminisme réformiste

Issu des féminismes d'égalité des droits et notamment du courant du féminisme libéral-égalitaire, le réformisme peut être envisagé autant comme une idéologie que comme une méthode. Les réformistes estiment que l'égalité des sexes peut être acquise à l'intérieur du système existant, en le modifiant notamment via des lois. La militance prend alors la forme d'un lobby. Une méthode donc : réformer le système de l'intérieur. Une idéologie aussi, en ce sens que les réformistes

estiment le système actuel perfectible : ils adhèrent donc à l'idée du capitalisme, le pensent réformable. L'origine de la subordination des femmes ne vient donc pas du système lui-même, mais de son mauvais ajustement par rapport aux femmes, de la « socialisation différenciée » ³ qu'on impose aux femmes (préjugés, stéréotypes, mentalités et valeurs rétrogrades). Ce mouvement s'oppose en cela au féminisme radical et d'inspiration marxiste. ⁴

« Stratégies de changement.

Le moyen le plus efficace pour enrayer la discrimination faite aux femmes réside d'abord dans l'éducation non sexiste. Il s'agit de socialiser autrement les femmes. C'est en changeant les mentalités qu'on changera la société. L'autre moyen réside dans les pressions pour faire changer les lois discriminatoires. Ces pressions peuvent prendre la forme de mémoires [mémoran-

- Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité. L'objectif ici est de peindre les grandes lignes du paysage actuel des féminismes. Nous présenterons donc simplement les grands courants qui traversent les féminismes en Occident : il est dès lors évident que nombre de groupes/sous-groupes ne seront pas cités.
 - Nous faisons également le choix de ne pas présenter ni analyser les associations et les mouvements actifs actuellement en Belgique. Si vous souhaitez en savoir plus sur ceux-ci, vous pouvez retrouver l'ensemble des associations membres du Conseil des Femmes Francophones de Belgique sur leur site internet : https://www.cffb.be/associations-membres.
- Nombre de courants théoriques ont vu le jour dans le courant du xxe siècle, certains se sont essoufflés (comme le Féminisme Chrétien par exemple), tandis que d'autres se maintiennent encore aujourd'hui. Ce sont ces derniers que nous présentons dans la présente analyse.
- L. Toupin, « Les courants de pensée féministe », dans Qu'est-ce que le féminisme ? Trousse d'information sur le féminisme québécois des 25 dernières années, Montréal : Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine et Relais femmes, 1997, [en ligne :] http://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/2002_17_0057.pdf.

dums] au gouvernement, de sensibilisation du public par des colloques, par la formation de coalitions d'appui à certaines revendications, de lobbies, etc. »⁵

Ce féminisme réformiste a connu ses belles années dans la première moitié du xxº siècle. Les générations de l'année zéro l'ont par la suite totalement rejeté, estimant que c'était un féminisme « blanc et bourgeois ». On retrouve néanmoins des prolongements de ce féminisme aujourd'hui dans les mouvements qui se disent d'ordre libéral-égalitaire ⁶ ainsi que dans le féminisme d'État – c'est-à-dire un féminisme intégré aux instances étatiques et aux politiques menées.⁷

B. Féminisme radical

Si le féminisme libéral égalitaire pense le système adaptable et réformable, le féminisme radical au contraire estime que **la subordination des femmes est présente dans les fondements du système**⁸, qu'elles qualifient de patriarcat – c'est-à-dire un « territoire soumis à l'autorité du patriarche », ici des hommes. La finalité de ces mouvements n'est donc plus la réforme du système mais son renversement. Par ailleurs, alors que les mouvements dits de la première vague ciblaient principalement l'égalité des droits, ces courants du féminisme radical ont pour sujet principal le corps et la sexualité.

« L'expression première du patriarcat se manifeste par le contrôle du corps des femmes, notamment par le contrôle de la maternité et de la sexualité des femmes. Le lieu où le patriarcat s'exprime se situe d'abord dans la famille et dans tout le domaine de la reproduction, mais aussi dans toute la société et à tous les niveaux (politique, économique, juridique), de même que dans les représentations sociales, le patriarcat constituant un véritable système social, un système social des sexes ayant créé deux cultures distinctes : la culture masculine dominante, et la culture féminine dominée. »⁹

En rupture donc quant à l'attribution de l'origine de la subordination et par rapport à la finalité des mouvements, mais également divergeant sur la forme de militance. Dans la lignée de leur rejet du système, elles estiment que le combat pour la libération des femmes doit se faire loin des arcanes du pouvoir et des institutions. Elles préféreront donc à la méthode du lobby, des actions plus directes et coups de poing (manifestation, irruption lors de concours de beauté, de défilés militaires, et.), souvent très médiatisées. Par ailleurs, elles revendiquent l'autonomie de leur mouvement et développent une

« culture féminine » alternative : centre de santé, maisons d'hébergement pour victimes de violences, représentations théâtrales, festivals, maisons d'édition, etc. Au final, c'est tout un réseau féministe qui se tisse. D'ailleurs, ce réseau permettra également de fonder leurs revendications sur l'expérience et le vécu des femmes, partagées le plus souvent lors de rencontres non mixtes, appelées « groupe de conscience ». 11

- 5 L. Тоирін, « Les courants de pensée féministe », *op. cit*.
- Par exemple Assita Kanko, auteure, entrepreneure et fondatrice de l'incubateur politique Polin est issue de cette mouvance libérale-égalitaire. Vous pourrez retrouver son interview dans notre ouvrage collectif sur les rapports hommes/femmes (à paraître).
- En Belgique aujourd'hui, ce féminisme d'État se retrouve dans les instances dites d'égalité des chances (Centre interfédéral pour l'égalité des chances, Direction de l'égalité des chances de la FWB, Equal.brussels Service public régional de Bruxelles). Pour en savoir plus sur ce qu'est le féminisme d'État, vous pouvez lire: L. Bereni, A. Revillard. « Des quotas à la parité: "féminisme d'État" et représentation politique (1974-2007) », Genèses, LXVII, 2, 2007, p. 5-23.
- Le mot radical y fait d'ailleurs référence, puisqu'étymologiquement il signifie « qui a rapport au principe d'une chose, appartenant à la racine ». (« Radical », Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, s.d., [en ligne :] http://www.cnrtl. fr/etymologie/radical, consulté le 28 novembre 2018).
- L. TOUPIN, op. cit.
- F. Rochefort, *Histoire mondiale des féminismes*, Paris : Риғ, « Que sais-je ? », 2018 ; М. Мексет, « Les grands courants de la pensée féministes », ENFOFANM (section formation), 2003 ; L. Toupin, *op. cit*.
- Pour en savoir plus sur les groupes de conscience, vous pouvez vous reporter à l'analyse précédente sur l'évolution des mouvements féministes dans le temps. Nous y détaillons ce qu'est un groupe de conscience.

C. Féminisme essentialiste (appelé aussi « différentialiste »)

Ce courant féministe, très en vogue durant la première vague – notamment auprès des féministes chrétiennes –, s'est essoufflé dans le courant des années 1970. Il semble néanmoins faire son retour aujourd'hui auprès de certains mouvements féministes, tels que les féminismes religieux par exemple. ¹² Ce féminisme de la différence revendique

une « essence spécifiquement féminine » ¹³, il reconnaît une différence de nature entre hommes et femmes qui justifierait leur différence de rôles. ¹⁴ Les militants qui s'en revendiquent prônent dès lors une « égalité qui admet la différence » ¹⁵ et une complémentarité des sexes. ¹⁶

D. Constructivisme

« On ne naît pas femme, on le devient » écrivait Simone de Beauvoir en 1949. Cette célèbre formule et surtout l'ouvrage dont il est issu ont mis en lumière un nouveau courant de pensée du féminisme dans lequel le sexe est une construction sociale. En effet, dans l'introduction de son essai Le Deuxième Sexe, Simone de Beauvoir démontre notamment que l'homme a constitué la femme comme son altérité, comme un Autre. La femme n'est donc pas un sujet en elle-même, « elle se détermine et se différencie par rapport à l'homme et non celui-ci par rapport à elle ; elle est l'inessentiel en face de l'essentiel. Il est le Sujet, il est l'Absolu : elle est l'Autre. »¹⁷. C'est no-

tamment à partir de cette réflexion avant-gardiste que naîtra la pensée dite universaliste ou constructionniste : les différences entre hommes et femmes (à l'origine des inégalités) sont principalement des constructions sociales et non des différences de nature.

Pour désigner ce sexe social, on utilisera – dès les années 1970 aux États-Unis, les années 1990 en Europe – la notion de genre. Ce courant de pensée, qui va à l'encontre des essentialistes, revendique donc la séparation du sexe (biologie) et du genre (psyché). ¹⁸ On le désignera sous le nom de constructionnisme social ou encore de constructivisme.

E. Féminisme politique (notamment d'inspiration marxiste)

En Belgique, quasiment dès leur apparition, les mouvements féministes ont adhéré à un pilier (socialiste, libéral ou chrétien) et se sont alliés à un parti politique. Certaines associations dites féministes « de masse » se sont d'ailleurs officiellement revendiquées dudit parti. Parmi ces différents féminismes, certains se sont essoufflés tandis que d'autres sont toujours d'actualité. Parmi ceux-ci, un mouvement en particulier incarne en Belgique, mais aussi en Europe, un des grands

courants actuels de la pensée féministe : le féminisme d'inspiration marxiste.

Selon celui-ci, l'oppression des femmes prend ses racines dans l'organisation économique et le capitalisme. Son apparition correspondrait à l'arrivée de la notion de propriété privée : « le besoin de transmettre ses propriétés par l'héritage et, pour ce faire, d'être certain de sa descendance, a rendu nécessaire l'institution du mariage monogamique.

- E. VINET, « Émergence, perspective et mise à l'épreuve contemporaine du constructivisme sexué », Connexions, XL, 2, 2008, p. 57-75.
- 13 Ibid.
- « Points de repères : Qu'est-ce que le postféminisme ? », Sciences Humaines, CCXIV, avril 2010.
- S. Cadolle, « Les féminismes, ou le débat du sexe et du genre », *Journal français de psychiatrie*, XL, 1, 2011, p. 25-30.
- 16 Ibid
- 17 S. DE BEAUVOIR, *Le Deuxième Sexe*, *I*, Paris : Gallimard « Folio essais », 1949, éd. 2018, p. 17.
- Autrement dit, les rôles sexués sont acquis via la socialisation, ils sont ancrés dès le plus jeune âge. Ils ne sont donc pas innés, ni issus d'une différence de nature.
- C. JACQUES, « Le féminisme en Belgique de la fin du 19^e siècle aux années 1970 », Courrier hebdomadaire du CRISP, MMXII-MMXIII, 7, 2009, p. 5-54. Pour en savoir plus, se reporter à l'analyse de Catherine Jacques, ou à la contribution précédente.

C'est ainsi que les femmes furent mises sous le contrôle des maris, dans la sphère privée de la famille, hors de la production sociale. C'est là la cause de leur oppression. » ²⁰ L'ennemi principal est donc le capitalisme, le patriarcat n'étant qu'un produit dérivé de ce dernier. ²¹

« Stratégies de changement

Pour les marxistes féministes orthodoxes, la fin de l'oppression des femmes coïncidera avec l'abolition de la société capitaliste divisée en classes et son remplacement par la propriété collective. La famille conjugale tombera donc en désuétude puisqu'une prise en charge collective des enfants et du travail domestique sera instaurée.

Comme l'oppression des femmes est due à leur enfermement dans la sphère privée, hors de la production sociale, la stratégie de changement proposée passe par la réintégration des femmes dans la production sociale, au sein du marché du travail salarié, et leur participation à la lutte des classes, côte à côte avec les camarades, pour abolir le capitalisme. Chez les marxistes orthodoxes, il n'y a pratiquement pas de place pour la lutte féministe autonome, celle-ci ne pouvant que disperser les forces en luttant ainsi «contre les hommes».

Cependant, la voie des réformes n'est pas pour autant mise de côté. Elles sont même nécessaires pour améliorer le sort des femmes. Elles doivent cependant avoir pour objectif de mettre à nu les contradictions du système et la profondeur de la subordination des femmes. » ²²

De nouveau, il apparaît important de noter ici que nous n'abordons que grossièrement les grands courants qui traversent notre époque. Il existe des multitudes de sous-groupes dans chaque courant. Dans ce féminisme de tradition marxiste, on retrouvera par exemple le féminisme socialiste. Si celui-ci estime également que libération des femmes et lutte des classes sont intrinsèquement liées, les militantes mettront patriarcat et capitalisme sur le même pied avant de finalement adopter une approche globale des discriminations : l'oppression des femmes relèverait de « plusieurs formes ou systèmes de domination : racisme, (hétéro) sexisme, classisme, ethnicisme. »²³

II. Grands courants contemporains

Comme nous l'avons déjà précisé, il nous semble difficile d'appréhender et d'analyser les grands courants de pensée qui traversent notre époque. Néanmoins, certaines historiennes et politologues ont mis à jour quelques caractéristiques communes aux mouvements de cette troisième vague (ou prolongement de la seconde)²⁴ : internationalisation, professionnalisation et globalisation. Cette dernière caractéristique, la principale à nos yeux, désigne le nouvel angle d'analyse que prennent les féministes d'aujourd'hui : l'intersectionnalité. En effet, dans la foulée du

Black feminism américain qui invite, dans une optique culturelle, « à penser les dominations de manière plurielle, les femmes noires ne vivant pas les mêmes types de discrimination que les femmes blanches, étant victimes à la fois du sexisme des hommes et de toutes couleurs mais aussi de racisme quotidien dans un contexte ségrégationniste »²⁵, les nouvelles générations féministes adopteront une approche globale des discriminations. Elles « imbrique[nt] donc les rapports sociaux de pouvoir et embrasse[nt], au-delà du patriarcat, la prise en compte des autres systèmes de

- L. TOUPIN, op. cit.
- Notons que ce mouvement est contesté par nombre de féministes qui estiment que le combat féministe est oublié au profit de la lutte des classes.
- 22 Ibid.
- L. Toupin, op. cit. L'approche intersectionnelle adoptée par les mouvements de la troisième vague tire ses origines dans ce courant socialiste.
- 24 Ces mouvements sont très nombreux, le paysage féministe actuel est un des plus éclatés que nous ayons connu.
- V. Lootvoet, Le féminisme et ses mouvements, Bruxelles: Université des femmes, décembre 2015, p. 5, [en ligne:] http://www.universitedesfemmes.be/se-documenter/telechargement-des-etudes-et-analyses/product/201-le-feminisme-et-ses-mouvements, consulté le 28 novembre 2018.

domination, qu'elle soit exercée (par les dominants) sur les personnes précarisées, racisées,

sur les enfants, sur les personnes porteuses de handicaps ou encore sur les animaux... ». ²⁶

Chaque courant pouvant faire l'objet d'une présentation et d'une analyse à lui seul, ce qui n'est pas l'objet de la présente étude, nous ne les présenterons ici qu'en quelques lignes et vous proposerons une ou deux références bibliographiques vous permettant, si vous le désirez, d'approfondir chacun de ces courants.

A. Afro-féminisme 27

Ce courant est parallèle au Black feminism des Afro-américains que nous venons de mentionner. Porté par les femmes noires vivant dans des sociétés « dominées par les personnes blanches », ce féminisme entend lutter contre les oppressions spécifiques que vivent ces femmes issues de groupes minoritaires.²⁸ Ces mouvements se placent donc dans une perspective intersectionnelle mais aussi décoloniale.

« **La décolonisation du féminisme**: Il s'agit ici de sortir de l'approche où les féministes viendraient sauver d'autres femmes comme les colons pensaient le faire en gagnant des colonies dans un but d'expansion, mais également dans un but impérialiste et en se définissant comme des sauveurs. Les afroféministes mettent en lumière les conséquences de la colonisation, leur impact à l'heure actuelle, et ce dans un objectif de lutte et d'émancipation. »²⁹

B. Féminismes religieux 30

Alors que les mouvements de libération de femmes des années 1970 étaient majoritairement athées, percevant les institutions religieuses comme des symboles du patriarcat, les années 1980 et la diversification des mouvements féministes marquent l'apparition de courant féministe au sein même des religions. La volonté des militantes et des théologiennes engagées dans ces courants est de proposer, principalement, une relecture des « textes canoniques pour en extirper l'androcentrisme

et les fondements patriarcaux et proposer, de façon plus ou moins radicale, des interprétations alternatives, voire des innovations majeures en théologie et dans les droits religieux ». ³¹ S'ils ont d'abord été chrétien ou juif, ces féminismes se sont ensuite étendus à l'ensemble des confessions. Aujourd'hui, on entend beaucoup parler du féminisme musulman, qui fait l'objet d'un focus spécifique dans la suite de ce chapitre.

V. LOOTVOET, Le féminisme et ses mouvements, op. cit., p. 5.

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'afroféminisme, vous pouvez visionner le court-métrage « Ouvrir la voix » : A. GAY, « Ouvrir la voix », *Arte Éditions*, [en ligne :] https://boutique.arte.tv/detail/Ouvrir_la_voix, consulté le 28 novembre 2018.

B. Mabille, Les féminismes musulmans et les afroféminismes ; entre convergences nécessaires et contentieux historique, Bruxelles : BePax, mai 2018, [en ligne :] http://www.bepax.org/files/files/2018-analyse-les-feminismes-musulmans-et-les-afrofeminismes.pdf, consulté le 28 novembre 2018.

²⁹ Ibid

Si vous voulez améliorer votre compréhension des féminismes religieux, vous pouvez lire: B. Chélini-Pont, F. Rochefort, Femmes, féminismes et religions dans les Amériques, Aix-Marseille: Presses Universitaires de Provence, « Penser le genre », 2018.

F. Rochefort, *op. cit.*, p. 105.

C. La pensée queer et le féminisme post-moderne 32

Le féminisme post-moderne et la pensée queer qui s'y attache³³ trouvent leur origine dans une critique de la pensée constructiviste de la seconde vague. Selon les tenants des théories post-modernes, cette pensée proposerait une vision binaire du genre et du sexe notamment. Elle catégoriserait hommes et femmes dans une seule catégorie homogène, sans tenir compte des « multiples dimensions oppressantes qui façonnent l'identité des femmes »³⁴, telles que l'ethnie, la race, l'orientation sexuelle, la classe...

« Cette dernière [la pensée dichotomique] repose, grosso modo, sur trois principes qui ont été développés dans la logique aristotélicienne : le principe d'identité (A reste A), le principe de contradiction (on ne peut être simultanément A et non A) et le principe du tiers-exclu (on est soit A, soit non-A). Si on creuse un peu, le binaire se ramène généralement à la césure entre le masculin et le féminin et il est possible d'en extrapoler une série de dichotomies : nature/culture, raison/passion, un/autre, corps/esprit, etc. À cette pensée binaire, le queer oppose une théorie du continuum et de la mutabilité. » 355

Queers et féministes post-modernes s'opposent donc à cette vision binaire/catégorielle des rapports sociaux et plus particulièrement de l'identité, du sexe et du genre. Selon eux, il n'y a pas un masculin OU un féminin - comme catégorie -, mais le masculin ET le féminin - comme continuum. Il est dès lors possible de « s'identifier de façon plurielle » 36. « Dans cette perspective, il n'y aurait pas à choisir, par exemple entre l'homosexualité et l'hétérosexualité ; il y aurait plutôt plusieurs registres de sexualité qui ne sont pas mutuellement exclusifs. »37 Les féministes post-modernes estiment donc que le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité (sociale et sexuelle), etc. sont des constructions sociales à déconstruire. À l'instar de Judith Butler, une des fondatrices de cette mouvance avec son ouvrage *Trouble dans le genre*³⁸, ils plaident pour « la reconnaissance sociale des différents genres et des multiples sexualités »³⁹.

Cette vision permet d'éviter la hiérarchisation des sexes et du genre et offre aux femmes de se définir comme un être en soi et non comme l'altérité de l'homme ou un « nonhomme ». Comme l'ensemble des courants de la troisième vague, elle reprend également l'approche intersectionnelle : l'identité est plurielle et doit prendre en compte l'ensemble des dimensions de l'environnement (classe, sexe, race).

- Le livre de référence de ce féminisme serait certainement celui de J. Butler, *Trouble dans le genre*, Paris : La Découverte Poche, « Sciences humaines et sociales », 2006 (1^{ère} éd. anglaise : 1990).
 - Pour comprendre les différentes philosophies post-modernes et leurs points communs avec le féminisme, vous pouvez lire l'article de D.-A. Oprea, « Du féminisme (de la troisième vague) et du postmoderne », Recherches féministes, XXI, 2, 2008, p. 5–28.
- Notons que la pensée *Queer* est extrêmement complexe et quasiment indéfinissable. Toutes les militantes qui se revendiquent du féminisme post-moderne ne sont pas forcément Queer. L'inverse par contre n'est pas vrai, la pensée Queer étant profondément féministe.
- 34 D.-A. OPREA, op. cit.
- D. LAMOUREUX, « Y-a-t-il une troisième vague féministe? », Cahiers du Genre, I, 2006/3, p. 57-74.
- 36 Ibid. Cette identification plurielle permet notamment de ne pas réduire une personne à ses identifications.
- D. Lamoureux, op. cit.
- J. Butler, Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité, Paris: la Découverte, 2006. Il s'agit de la traduction française de l'ouvrage d'origine: Gender Trouble. Feminism and the subversion of identity paru en 1990.
- 39 A. Baril, «De la construction du genre à la construction du « sexe » : les thèses féministes postmodernes dans l'œuvre de Judith Butler», Recherches féministes, XX, 2, 2007, p. 61–90.

D. Écoféminisme 40

Si le féminisme post-moderne est avant tout un courant de pensée, l'écoféminisme au contraire est une pratique militante, une rencontre de mobilisation entre féminisme et écologie. Né aux États-Unis à la fin des années 1970, l'écoféminisme est « d'abord un mouvement, un ensemble de mobilisations politiques qui ont émergé autour du problème nucléaire »⁴¹. Les militantes engagées tant dans les mouvements féministes que dans

des mouvements écologiques/environnementalistes ont commencé à faire des liens entre leurs différents engagements, mettant en évidence une double domination des femmes et de la nature. Domination qui proviendrait d'un même oppresseur : le système capitaliste, productiviste et patriarcal. ⁴² Dès lors, les écoféministes estimeront qu'il ne peut y avoir de libération des femmes sans libération de la nature :

« Aux racines de l'écoféminisme se trouve la compréhension de l'imbrication des nombreux systèmes d'oppression, qui se renforcent mutuellement. Se fondant sur l'intuition du féminisme socialiste selon laquelle le racisme, le classisme et le sexisme sont interconnectés, les écoféministes ont découvert des relations entre ces formes d'oppression humaine et les structures oppressives du spécisme et de l'antinaturalisme. Le point de départ du mouvement écoféministe fut la prise de conscience que la libération des femmes – but de tous les courants féministes – ne peut être pleinement atteinte sans libération de la nature ; et réciproquement que la libération de la nature si ardemment désirée par les écologistes ne peut être pleinement atteinte sans libération des femmes : les liens conceptuels, symboliques, empiriques et historiques entre les femmes et la nature qui ont été construits dans la culture occidentale sont tels que les féministes et les écologistes doivent unir leurs efforts s'ils veulent parvenir à leurs fins. » 43

Ainsi, plus encore que les autres, les mouvements écoféministes « s'empare[nt] des défis cruciaux du nouveau millénaire et cherche[nt] à provoquer un changement de civilisation. »⁴⁴ Profondément antihiérarchiques, ils réunissent trois caractéristiques: « ils partent de la base (" grassroots "), ils concernent des questions environnementales ou écologiques (des pollutions diverses à la défense de formes traditionnelles d'agri-

culture)... et ils sont principalement composés de femmes » ⁴⁵. L'écoféminisme est donc avant tout un ensemble de mouvements militants, qui lient écologie et féminisme et dénoncent la société capitaliste et productiviste comme oppresseur commun des femmes et de la nature. Notons que, plus encore que les autres mouvances, ce courant est composé d'une multitude de sous-groupes différents.

Pour en savoir plus sur l'écoféminisme, vous pouvez regarder l'entretien de Jude Lindgaard avec Emilie Hache, une philosophe qui vient de publier un recueil de textes écoféministes : J. Lindgaard, « L'écoféminisme ou comment se reconnecter au monde – Entretien avec Emilie Hache », Mediapart – Le champ des possibles, 2016, [en ligne :] https://www.youtube.com/watch?v=TpfQpsU4O6A, consulté le 29 novembre 2018. Vous pouvez également vous reporter au chapitre de Jeanne Burgart-Goutal sur l'écoféminisme : J. Burgart-Goutal, « L'écoféminisme, régression ou révolution ? », dans K. Bergés, F. Binard, A. Guyard-Nedelec, Féminismes du XXIe siècle : une troisième vaque ?, Rennes : PUR, 2017.

J. LINDGAARD, op. cit

⁴² Ibid. On pourra ici faire le lien avec deux courants de pensée féministe plus particuliers de ces années-là que sont les féminismes radicaux et d'inspiration marxiste.

J. Burgart-Goutal, op. cit.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ C. LARRERE, « L'écoféminisme ou comment faire de la politique autrement », Multitudes, LXVII, 2, 2017, p. 29-36.

En Guise de conclusion

Nous n'avons dressé qu'un très bref aperçu des grands courants qui traversent le paysage des mouvements de femmes d'aujourd'hui. On pourrait bien sûr en citer bien d'autres tel que le popféminisme. Notre choix s'est porté sur les courants qui, nous

semble-t-il, traduisent le mieux les réflexions féministes d'aujourd'hui. Celles-ci sont nombreuses – de nombreux combats restent encore à mener –, néanmoins parmi celles-ci, deux ont plus particulièrement retenu notre attention de par leur actualité.

1. Lutte contre les violences faites aux femmes

D'une part, si le paysage du féminisme est très éclaté, et bien qu'il existe de nombreuses divisions, l'ensemble des féminismes (en Belgique mais aussi à l'international) se rejoignent autour la lutte contre les violences faites aux femmes. Combat hérité des féministes de la seconde vague – dont certaines sont encore actives aujourd'hui –, l'objectif est l'élimination de l'ensemble des violences subies par les femmes : harcèlement (de rue, sexuel), viol, violences physiques et psycho-

logiques, que ce soit dans le couple ou dans l'environnement proche. Ce combat prend différentes formes : livres, médias, conférences, actions « coup de poing », lobby, mais aussi manifestations, à l'instar de la manifestation du 25 novembre dernier qui a particulièrement mobilisé (5 000 personnes ont défilé à Bruxelles contre les violences faites aux femmes). L'appel de cette mobilisation résume bien les revendications des mouvements d'aujourd'hui sur ce sujet :

« Cette mobilisation appelle les pouvoirs publics à **renverser la vapeur des politiques d'austérité, du racisme et du sexisme** pour prendre les mesures nécessaires afin de **garantir l'autonomie et la sécurité de toutes les femmes** avec ou sans papiers, avec ou sans emploi, quelle que soit leur origine, leur âge ou leur orientation sexuelle. »⁴⁷

Si des voix s'élèvent fréquemment pour présenter le féminisme comme un combat du passé, les femmes n'ayant plus à se plaindre aujourd'hui, les chiffres viennent malheureusement les contredire : en 2018, en Belgique, 33 femmes ont été tuées par des hommes car elles étaient des femmes, dont 25 par leur (ex)conjoint. ⁴⁸ Une récente étude de l'ONU a d'ailleurs mis en lumière que 43 % des homicides de femmes sont perpétrés par le conjoint ou par un parent proche. **Pour les femmes, le lieu le plus dangereux est donc leur foyer.** ⁴⁹ Ne serait-ce que pour cette raison, le féminisme n'est pas un vain mot.

[«] Bruxelles: 5000 personnes manifestent contre les violences faites aux femmes », La Libre Belgique, 25 novembre 2018, [en ligne] http://www.lalibre.be/actu/belgique/bruxelles-5-000-personnes-manifestent-contre-les-violences-faites-aux-femmes-photos-5bfaab1ecd70e3d2f6e5f012, consulté le 29 novembre.

MIRABAL, « Communiqué de presse Mirabal : Manifestation du 25/11 contre les violences faites aux femmes, Conseil des femmes francophones de Belgique », Conseil francophone des femmes de Belgique, 21 novembre 2018, [en ligne :] https://www.cffb.be/communique-de-presse-mirabal-manifestation-du-25-11-contre-les-violences-faites-aux-femmes, consulté le 30 novembre 2018.

⁴⁸ Ibid

⁴⁹ Global study on Homicide – Gender-related killing of women and girls, Vienne: UNEDOC, 2018.

Des points communs... et des divisions!

Si certaines luttes rassemblent l'ensemble des mouvements de femmes et de féministes, telles que celles contre le sexisme ou les violences faites aux femmes, il existe cependant nombre de divisions en leur sein. L'on ne pourra pas bien sûr être exhaustif, tant s'en faut. Mais citons pour exemple quelques-unes de ces oppositions:

Sur la nature des femmes

Le débat entre différentialiste et constructiviste est toujours vif : les différences biologiques justifient-elles les différences de rôle ?

Sur l'origine de la subordination des femmes

Si une majorité des courants féministes d'aujourd'hui estiment, à la suite du courant radical, que l'oppression des femmes prend ses racines dans le système capitaliste/patriarcal, certains courants tels que le féminisme libéral-égalitaire estiment que l'oppression prend ses origines dans les mentalités, les stéréotypes et les préjugés, ce qui laisse supposer que l'égalité des sexes pourrait être atteinte au sein du système tel qu'il est.

Sur la prostitution

Si certaines dissensions concernent les fondements mêmes du féminisme, d'autres portent sur des problématiques plus spécifiques. La prostitution en est une de longue date. Alors que certaines prônent l'abolition pure et simple de la prostitution, d'autres estimeront au contraire que ce n'est pas l'acte en lui-même qui pose problème, mais les conditions dans lesquelles il se déroule : il s'agirait donc plutôt de reconnaître et de réglementer cette prostitution.

Sur la mixité

Cette question traverse les âges : si la première vague acceptait les rares hommes prêts à s'engager auprès des femmes, la plupart des mouvements de la seconde vague revendiquaient (et revendiquent toujours) la non-mixité dans leur ADN et comme base de leur réflexion. Les jeunes générations qui composent la troisième vague sont plus nuancées sur cette question. Les mouvements dits de troisième vague sont tellement divers qu'on ne peut sans caricaturer donner une seule ligne directrice sur cette question (et bien d'autres), mais l'on peut observer de multiples évènements ouverts aux personnes de tout genre.

2. Vers un transféminisme ? 50

D'autre part, on peut observer la continuité du débat entre essentialisme/différentialisme et constructivisme : de ses origines à aujourd'hui, la question a toujours divisé les mouvements féministes. Cependant, depuis les années 1990, une nouvelle dimension est apparue : celle de la déconstruction des genres et de leur mutabilité, qui ouvre la voie à une convergence des luttes, notamment celles des LGBTQI+. Si ce que d'aucuns désignent par lesbianisme est un combat lié au féminisme depuis les années 1970 ⁵¹, la question Trans apparaît réellement avec la théorie de la déconstruction du genre de Butler. En effet, envisager le genre comme un continuum offre une place aux personnes transgenres, qui voient alors la lutte pour leurs droits converger avec certaines luttes féministes.

⁵⁰ Si vous souhaitez en savoir plus sur la problématique des personnes intersexes et transgenres, vous pouvez vous reporter à l'étude du CPCP sur le sujet : R. Μ'βιιο, Sexe hors-la-loi! Faut-il reconnaître un troisième sexe en Belgique?, Bruxelles : CPCP, mars 2018, [en ligne :] http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives/0/sexe-hors-la-loi-faut-il-reconnaître-un-troisieme-sexe-en-belgique, consulté le 30 novembre 2018.

⁵¹ Une partie des militantes féministes étaient également homosexuelles, d'où une certaine convergence des luttes.

« Les questions et débats féministes sur le genre et les rapports de pouvoir et de domination rencontrent les mouvements trans en voie de politisation et d'émancipation des dispositifs de prise en charge du « transsexualisme », soit la conception pathologique des transidentités. Cette évolution peut se résumer par la formulation « Mettre le feu à l'institut de beauté » (Califia, 1997), qui décrit le mouvement d'émancipation des dispositifs de « fabrication » de masculinités et de féminités normées. Cette émancipation nous semble aussi marquer une résistance à l'injonction au « tout homme » et « toute femme ». En France notamment, penser le genre depuis un point de vue (standpoint) trans est désormais une question d'actualité à la lumière de différents conflits : entre trans et féministes radicales ou encore entre trans et leurs alliés face à des groupes conservateurs émanant des mouvements comme Civitas ou La manif pour tous. » ⁵²

On le constate, que l'on soit d'accord, opposé ou sans avis, ces questionnement autour de l'identité sexuée/sexuelle et de la continuité des genres traversent nos sociétés, ne serait-ce que par l'actualité américaine qui voit un recul sans précédent des droits des personnes trans. L'Europe n'est néanmoins pas en reste, puisque homophobie et transphobie sont toujours des problématiques actuelles. Une enquête européenne de 2015 ayant même mis en évidence que de tous les sous-groupes

de personnes LGBT, les personnes trans étaient celles qui signalaient les niveaux les plus élevés de discrimination, de harcèlement et de violence. ⁵⁴ C'est donc dans ce contexte qu'on voit aujourd'hui émerger des courants dits transféministes. Est-ce l'avenir des luttes féministes ? L'arrivée d'une quatrième vague ? Ou bien un mouvement destiné à rester minoritaire ? Seul l'avenir pourra répondre à ces questions...

K. Espineira, « Un transféminisme ou des transféministes ? Réflexions sur l'émergence d'un mouvement transféministe en France », dans K. Berges, *et al.*, *op. cit.*, p. 147-158.

En effet, le président Trump envisage d'empêcher la reconnaissance des personnes transgenres (« États-Unis : Donald Trump envisage d'empêcher la reconnaissance des personnes transgenres », France Info, 23 octobre 2018, [en ligne :] https://www.francetvinfo.fr/monde/usa/presidentielle/donald-trump/etats-unis-donald-trump-envisage-d-empecher-la-reconnaissance-des-personnes-transgenres_2999451.html, consulté le 30 novembre 2018.

[«] Être trans dans l'UE. Analyse comparative des données de l'enquête sur les personnes LGBT dans l'UE », FRA: European Union Agency For Fondamental Rights, 2015, [en ligne:] http://fra.europa.eu/fr/publication/2015/tre-trans-dans-lue-analyse-comparative-des-donnes-de-lenqute-sur-les-personnes-lgbt, consulté le 30 novembre 2018.

Bibliographie

A. Monographies

- DE BEAUVOIR S., Le deuxième sexe, Paris : Gallimard « Folio essais », 1949.
- BERGÈS K., F. BINARD, A. GUYARD-NEDELAC, Féminismes du XXI^e siècle : une troisième vague ?, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2017, p. 61-73.
- Butler J., Trouble dans le genre, Paris : La Découverte Poche, « Sciences humaines et sociales », 2006 (1^{ère} éd. anglaise : 1990).
- CHÉLINI-PONT B., F. ROCHEFORT, Femmes, féminismes et religions dans les Amériques, Aix-Marseille: Presses Universitaires de Provence, « Penser le genre », 2018.
- Gubin E., C. Jacques, F. Rochefort, B. Studer, F. Thébaud, M. Zancarini-Fournel, Le siècle des féminismes, Paris: Les Éditions de l'Atelier, 2004.
- ROCHEFORT F., Histoire mondiale des féminismes, Paris: PUF « Que sais-je? », 2018.

B. Articles

- « Être trans dans l'UE. Analyse comparative des données de l'enquête sur les personnes LGBT dans l'UE », FRA : European Union Agency For Fondamental Rights, 2015, [en ligne :] http://fra.europa.eu/fr/publication/2015/tre-trans-dans-lue-analyse-comparative-des-donnes-de-lenqute-sur-les-personnes-lgbt.
- Global study on Homicide Gender-related killing of women and girls, Vienne: UNEDOC, 2018.
- « Points de repères : Qu'est-ce que le postféminisme ? », Sciences Humaines, CCXIV, avril 2010.
- BARIL A., «De la construction du genre à la construction du « sexe » : les thèses féministes postmodernes dans l'œuvre de Judith Butler», Recherches féministes, XX, 2, 2007.
- BERENI L., A. REVILLARD. « Des quotas à la parité : " féminisme d'État " et représentation politique (1974-2007) », Genèses, LXVII, 2, 2007, p. 5-23.
- CADOLLE S., « Les féminismes, ou le débat du sexe et du genre », *Journal français de psychiatrie*, XL, 1, 2011, p. 25-30.
- JACQUES C., « Le féminisme en Belgique de la fin du 19^e siècle aux années 1970 », Courrier hebdomadaire du CRISP, MMXII-MMXIII, 7, 2009, p. 5-54.
- MABILLE B., Les féminismes musulmans et les afroféminismes ; entre convergences nécessaires et contentieux historique, Bruxelles : BePax, mai 2018, [en ligne :] http://www.bepax.org/files/files/2018-analyse-les-feminismes-musulmans-et-les-afrofeminismes.pdf.
- LAMOUREUX D., « Y-a-t-il une troisième vague féministe? », Cahiers du Genre, I, 2006/3, p. 57-74.
- LARRÈRE C., « L'écoféminisme ou comment faire de la politique autrement », Multitudes, LXVII, 2, 2017, p. 29-36.

- LOOTVOET V., Le féminisme et ses mouvements, Bruxelles : Université des femmes, décembre 2015, [en ligne :] http://www.universitedesfemmes.be/se-documenter/telechargement-des-et-des-et-analyses/product/201-le-feminisme-et-ses-mouvements.
- MERLET M., « Les grands courants de la pensée féministe », ENFOFANM (section formation),
 2003.
- OPREA D.-A., « Du féminisme (de la troisième vague) et du postmoderne », Recherches féministes, XXI, 2, 2008, p. 5-28.
- Toupin L., « Les courants de pensée féministe », dans Qu'est ce que le féminisme ? Trousse d'information sur le féminisme québécois des 25 dernières années, Montréal : Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine et Relais femmes, 1997, [en ligne :] http://bv.cdeacf.ca/CF PDF/2002 17 0057.pdf.
- VINET E., « Émergence, perspective et mise à l'épreuve contemporaine du constructivisme sexué », *Connexions*, XL, 2, 2008, p. 57-75.

C. Autres

- GAY A., « Ouvrir la voix », Arte Éditions, [en ligne :] https://boutique.arte.tv/detail/Ouvrir_la_voix, consulté le 28 novembre 2018.
- LINDGAARD J., « L'écoféminisme ou comment se reconnecter au monde Entretien avec Emilie Hache », Mediapart Le champ des possibles, 2016, [en ligne :] https://www.youtube.com/watch?v=TpfQpsU4O6A.
- MIRABAL, « Communiqué de presse Mirabal : Manifestation du 25/11 contre les violences faites aux femmes, Conseil des femmes francophones de Belgique », Conseil francophone des femmes de Belgique, 21 novembre 2018, [en ligne :] https://www.cffb.be/communique-depresse-mirabal-manifestation-du-25-11-contre-les-violences-faites-aux-femmes.

CHAPITRE 3 OUVRIR LES IMPASSES DE L'EXIL LE FÉMINISME MUSULMAN ET LES VOILES DE LA LIBERTÉ

Par Marie Zune

Introduction

"La globalisation, c'est une mutation humaine radicale ou l'intégration et l'interconnexion sont devenues telles que chacun doit vivre quotidiennement au niveau local, avec des attaches territoriales et une identité culturelle, tout en ayant le sentiment d'appartenir à la globalité du monde."

Marc Abélès 1

Aujourd'hui et depuis quelques décennies déjà, il semblerait qu'un changement rapide et multiple transforme continuellement nos sociétés contemporaines. L'un des phénomènes actuels les plus complexes relève de la question migratoire. Nous l'aborderons ici sous le double prisme des dynamiques religieuses et des rapports de genre afin d'appréhender au mieux les conflits et les évolutions à deux vitesses qui en résultent. En effet, l'immigration du XXIe siècle est souvent ramenée à un « choc de civilisations », car elle confronte des processus aux allures profondément antagonistes : colonisation et décolonisation ; sécularisation et religion; modernité et tradition; assimilation, intégration, exclusion, etc.

En éducation permanente², nous essayons de dégager des voies d'autonomisation pour toutes les femmes que nous accompagnons. Notre travail consiste à trouver le moyen d'accorder au mieux son identité - qui et ce qu'on est - avec ses choix quotidiens, en élargissant sa liberté de penser, de critiquer et d'agir. Cette année, nos ateliers nous ont menées à accompagner une trentaine de femmes bruxelloises et musulmanes de 1ère génération dans l'expression et la résolution de leurs problèmes familiaux et dans le développement d'un meilleur accès à leurs droits. Notre travail était ainsi orienté : que pouvait-on leur proposer pour développer leurs capacités 3 - au sens d'Amartya Sen - leur pouvoir d'action et de maîtrise sur leur vie?

Les approches intersectionnelles et la

posture de l'afro-féminisme puis du féminisme musulman sont, selon nos observations, des clés de réflexion fondamentales pour accompagner au mieux des femmes bruxelloises, d'origine ou d'ascendance immigrée et précarisées. L'approche intersectionnelle est une grille de lecture des inégalités initiée par Angela Davis au cours des années 1970 dans les milieux afro-américains. Ainsi, elle démontre comment la triple domination à travers le racisme, le sexisme et la position sociale est vécue par les femmes d'origine immigrée, de couleurs, et éventuellement adeptes d'une religion. Ces rapports de domination sont imbriqués les uns dans les autres, s'influencent et se renforcent, formant des contextes criant d'inégalités qu'une analyse classique du genre - portée par les courants féministes majoritaires - est incapable d'appréhender de manière ouverte et exhaustive.

C'est sur la base de cette grille de lecture que s'est développé ce qu'on appelle aujourd'hui le « féminisme » ⁴ musulman, une posture spécifique et plurielle qui nous a interpellées ainsi: En quoi le mouvement féministe musulman, ses figures et son discours peuvent-ils constituer des outils de soutien et de développement de l'autonomie chez les femmes d'origine et d'ascendance arabo-musulmane à Bruxelles ?

Afin de répondre au mieux à cette question, il nous faut comprendre comment les impasses d'un exil forcé ont provoqué des conflits identitaires importants, poussant des femmes à subvertir le système culturel

M. ABÉLÈS, Anthropologie de la globalisation, Paris: Payot, 2008.

L'objectif de l'animation, sur une année, est de provoquer une démarche réflexive de long-terme chez les participants, en leur donnant l'opportunité de réagir ensemble autour d'un vécu social commun, en poursuivant ainsi une finalité critique et active. La construction d'un projet collectif permettra à chacun de s'approprier les différents outils, pratiques et concepts précédemment acquis.

Amartya Sen est un économiste et philosophe majeur de la fin du xxe siècle. Il a élaboré une théorie de la justice sociale où le développement se mesure à la hauteur des *libertés substantielles* des individus, dépassant ainsi les théories de redistribution des ressources. Le but est donc d'augmenter la « capability » (capacité) d'une personne à effectuer des actions qu'elle a choisi de manière libre et autonome. Voir à ce propos A. Sen, *Development as Freedom*, Oxford : Oup Oxford, 2001.

Les mouvements de femmes musulmanes travaillant sur ces questions ne se sont pas définis en tant que « féministes » avant qu'un certain nombre d'observateurs ou de chercheurs leur attribue cette catégorie. En effet, le mot « féminisme » peut renvoyer à un vaste imaginaire, souvent attaché au contexte occidental et blanc. L'une des figures du mouvement, Malika Hamidi, l'explique à plusieurs reprises. Voir à ce propos : M. Hamidi, Un féminisme musulman, et pourquoi pas ?, Paris : De l'Aube, 2017.

foncièrement paradoxal dans lequel elles évoluent. À cet égard, c'est la religion islamique qui leur a servi de levier social, politique et culturel.

Peut-être est-il temps de reconnaître le pouvoir fondamental de l'identité et de nos héritages sur lesquels nous avons bâti notre réalité et notre rapport au monde. Car la manière dont nous définissons nos valeurs fondamentales, nos croyances profondes ou nos pensées intimes se déploie dans une pluralité d'être et d'agir.

« Définir la capacité d'agir des femmes comme consubstantielle à la résistance aux rapports de domination, et par là naturaliser l'idéal social de liberté, ne relève pas simplement d'une négligence théorique de quelques féministes. Au contraire, ce présupposé révèle l'existence d'une tension bien plus profonde dans le féminisme, qui vient de la dualité fondamentale de son projet, qui est à la fois analytique et politiquement descriptif. Il prescrit une façon de changer le statut des femmes considérées comme marginalisées, soumises ou opprimées : dans le féminisme comme dans le libéralisme, la liberté est normative. La liberté consiste en la capacité à choisir de façon autonome ses désirs, aussi illibéraux soient-ils. »⁵

I. Les impasses de l'exil

"La raison pour laquelle le respect de la différence ne devrait pas être confondu avec le relativisme culturel, c'est qu'il n'empêche pas de se demander comment nous, qui vivons dans cette partie privilégiée et puissante du monde, pourrions examiner à quel point nous sommes nous-mêmes responsables de la situation dans laquelle se sont retrouvées des personnes vivant dans des pays lointains. Nous faisons partie de ce monde. Les mouvements islamiques eux-mêmes ont vu le jour dans un monde façonné par les engagements intenses des puissances occidentales dans les vies du Moyen-Orient."

Lila Abu-Lughod 6

A. Après la colonisation, le marché de la main d'œuvre étrangère

La diversité de la population européenne et belge est le fruit d'une histoire millénaire d'influences réciproques où se sont mêlés les conquêtes (colonisations), l'esclavage et les échanges commerciaux. Aujourd'hui, elle est le résultat visible de déplacements de travail, initiés et coordonnés par les États européens dès la fin de la guerre.

En 1945, afin de remplacer la main

d'œuvre minière 7, la Belgique signe des « accords bilatéraux » avec des pays prêts à « exporter » des milliers d'hommes tels que l'Italie (1946); l'Espagne et la Grèce (1957); le Maroc 8, la Turquie, la Tunisie, l'Algérie et la Yougoslavie (1964-1970). Comme le résume très bien l'ethnologue Fabien Truong, c'est ainsi que « la colonisation triomphante pousse son dernier souffle : ce ne sont déjà plus les colons qui se déplacent pour exploiter une main-d'œuvre à qui l'on intime désormais de migrer »9. Bien

- S. Манмоор, Politique de la piété, le féminisme à l'épreuve du renouveau islamique, Paris : La découverte, 2009.
- 6 L. Abu-Lughod, « Les femmes musulmanes ont-elles besoin d'être sauvées ? Réflexions anthropologiques sur le relativisme culturel et ses différentes manifestations », dans Bouyahia Malek, Sanna Maria Eleonora, *Polysémie du voile, politiques et mobilisations postcoloniales*, Paris : Archives Contemporaines, 2013, p. 114.
- La pénurie de l'époque provient du refus de la main d'œuvre belge de retourner travailler dans les conditions pénibles et dangereuses de la mine, d'autant plus en plein contexte d'après-guerre.
- Le choix du Maroc n'est pas anodin, et relève de vastes négociations diplomatiques avec, entre autre, les acteurs du marché de la main d'œuvre importée en France (Algérie, Tunisie). La population marocaine provenait principalement de la région la plus précaire du pays, le Rif sujette à une répression d'ampleur après l'indépendance et était considérée comme plus pieuse, donc plus docile. Certains tracts publicitaires affichaient : « Etre un bon musulman, c'est être un bon travailleur ». Voir les études d'Anne Morelli à ce propos : « La convention belgo-marocaine du 17 février 1964 relative à l'occupation de travailleurs marocains en Belgique ».
- ⁹ F. Truong, Loyautés radicales, l'islam et les mauvais garçons de la nation, Paris: La découverte, 2017, p. 28.

55

entendu, ce déplacement de travail est envisagé comme « temporaire » : le protocole signé ne prévoit aucune politique d'accueil ni de logement valable, et les conditions de travail des mineurs restèrent déplorables et meurtrières jusqu'à l'effondrement du secteur. Durant 20 ans, ces immigrés demeurent relativement isolés et silencieux, « soucieux de ne pas attirer l'attention »¹⁰, attendant leur retour au pays.

Entre-temps, la période des golden sixties entraîne l'explosion de la demande de main d'œuvre non qualifiée, peu chère et dirigée vers les secteurs de l'industrie abandonnés par les travailleurs autochtones. L'État belge encourage alors le regroupement familial afin 1) de maintenir la main d'œuvre immigrée en Wallonie 11; 2) de stabiliser les hommes dans les foyers en encourageant le dynamisme démographique. De cette manière, l'immigration de travail se couple lentement à une politique d'immigration familiale via des lois spécifiques 12 et à une publicité intensive en Afrique du Nord, garantissant une meilleure vie en Europe.¹³ Afin de renforcer ce processus, la double autorisation préalable à l'immigration est abandonnée : le permis de travail n'est plus demandé au préalable d'un permis de séjour 14, ouvrant ainsi la voie à une immigration clandestine violemment refoulée dès 1969, au début de la crise pétrolière.

Comme à chaque récession économique depuis lors, les pouvoirs publics belges prennent des mesures strictes à l'égard des travailleurs immigrés afin de réduire l'accès au permis de travail, au chômage, puis au territoire. En 1974, le gouvernement limite l'entrée aux travailleurs avec des qualifications indisponibles en Belgique. Cette décision du Conseil des Ministres est l'équivalent, à l'époque, d'un arrêt officiel de l'immigration de travail. En parallèle, à la suite entre autre de l'affaire Semira Adamu, le gouvernement régularise soudainement 9 000 clandestins. ¹⁵

Si l'immigration de travail était un projet temporaire pour ces populations, la politique familiale belge de regroupement, la récession, l'immobilité sociale et l'arrivée de la deuxième génération anéantissent tout espoir de rentrer au pays ¹⁶. Au fil des années 1980 et d'une crise qui ne se résorbe pas, la plupart de ces familles finissent par s'implanter sur le territoire, acculées à « s'intégrer » à long terme dans une population déchirée par le chômage de masse.

B. Maréchal, L. Remy, « Les Belges entre certitudes et indifférence : incommunication et identité hybride », Hermès, La Revue, LXXVII, 2017, p 173.

La Lorraine et la Ruhr françaises proposaient à l'époque des salaires plus élevés qu'en Wallonie, le regroupement familial a donc été une manière pour le patronat d'y maintenir sa main-d'œuvre.

Une réglementation de 1965 prévoit le remboursement de la moitié des frais de voyage de l'épouse et des enfants qui l'accompagnent, pour autant que la famille compte au moins trois enfants mineurs d'âge.

Cette publicité consistait par exemple à diffuser en masse des brochures d'information en Afrique du nord valorisant le système d'allocations familiales, la sécurité sociale, et la garantie de liberté religieuse. La brochure répertorie également les cultes reconnus à cette époque : la religion catholique, la religion protestante-évangélique, la religion protestante luthérienne et la religion israélite.

A cette époque, le Ministère de la Justice est dépassé par la demande de main-d'œuvre et n'applique plus correctement la législation relative à l'immigration. Ainsi le permis de séjour n'étant plus obligatoire pour entrer sur le territoire, beaucoup de travailleurs immigrés arrivent comme touristes et se régularisent après avoir trouvé un emploi. Cette procédure est clairement acceptée par les employeurs et tolérée par l'institution publique, encourageant ainsi l'immigration clandestine. Forcément, cette immigration « touristique » et clandestine permettait de laisser venir une future main-d'œuvre en évitant de payer tous les frais accompagnants la double autorisation préalable (remboursement du traiet par exemple).

M. Martiniello, A. Rea, F. Dassetto, *Immigration et intégration en Belgique francophone. Un état des savoirs*, Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant, 2007, p. 55.

Les pays d'origines sont alors ravagés par des régimes postcoloniaux déchirés entre insurrections et répressions. C'est encore le cas aujourd'hui, et c'est particulièrement le cas du Rif marocain, dont sont originaires la plupart des 1ère générations.

Du regroupement familial à la fermeture des frontières

Le regroupement familial est un droit inscrit dans les conventions bilatérales, mais il n'existe pas en tant que tel dans la loi nationale avant 1980. Il est par contre activement soutenu par l'État dès 1950, ce qui prouve largement l'impératif démographique de la politique belge d'immigration. Le regroupement familial est alors présenté comme un avantage extra-salarial, résultat massif d'une action concertée entre les trois acteurs principaux de cette politique de recrutement : les industries belges, les autorités belges et étrangères. 17

La roue tourne à la fin des années 1960 avec le début de la récession économique et l'explosion du chômage. Ce renversement de conjoncture pousse le ministre de l'Emploi et du Travail de l'époque à prendre trois mesures restreignant l'obtention d'un statut régulier : le refus de délivrer un permis de travail après l'entrée sur le territoire pour les étrangers étant arrivés d'abord comme touristes ; le refus d'accéder à un emploi dans un autre secteur que celui pour lequel ils ont été autorisés à séjourner ; l'expulsion du territoire des immigrés au chômage.¹¹8 Heureusement, l'expulsion est annulée après de vives réactions des organisations syndicales revendiquant le principe d'égalité entre travailleurs belges et immigrés. Ce qui n'empêche pas le gouvernement d'arrêter officiellement l'immigration de travail le 1er août 1974 via la limitation d'entrée aux seuls migrants spécifiquement qualifiés. C'est ce qu'on appelle la fermeture « théorique » des frontières.

B. L'organisation identitaire sans le dialogue social

"Pour mettre en place des alliances pérennes entre des groupes aux histoires et priorités différentes, il faut d'abord prendre le temps de se connaître, de savoir d'où on parle et quels sont les « privilèges » des uns par rapport aux autres. "

Mireille-Tsheusi Robet 19

Au sein des classes populaires belges et immigrées, on passe de l'indifférence au malaise réciproque. La présence des femmes et des enfants explique la méfiance des uns et la profonde inquiétude des autres. D'une part, on désigne des boucs émissaires à la crise, au chômage et à l'insécurité ambiante20 : les immigrés et particulièrement les musulmans (dont la religion est désignée comme preuve d'incompatibilité absolue). D'autre part, les familles immigrées développent une forte incertitude quant à leurs enfants plongés dans un pays et une culture qui n'est pas la leur. Et le gouvernement, encore coincé pour longtemps dans une logique d'immigration économique et temporaire, ne réfléchira que très tard à des politiques d'accueil adaptées en matière de logement, d'enseignement et de culture.21

Tandis que les phénomènes de mondialisation s'intensifient, les années 1960 sont le théâtre des guerres d'indépendance, marquant la fin d'une ère coloniale et le début d'une autre : celle de la dette africaine et des tentatives de reconstruction nationales. Cette période entraîne à la fois un réveil de l'islam dans l'ensemble du monde musulman et un mouvement de décolonisation des consciences et des identités ici et là-bas 22. La multiplication des moyens de communication, la circulation des personnes-clés (intellectuels, imams, prédicateurs) et la construction de réseaux (associations, ONG, mosquées) sont autant de processus actifs dans la reconstruction d'un patrimoine culturel en terre d'exil.23 À Bruxelles, on observe ainsi une réactivation importante des référentiels religieux, comme si cette « implantation » plus

- M. Martiniello, A. Rea, F. Dassetto, op. cit., p. 55.
- ¹⁸ *Ibid, p. 60.*
- Mireille-Tsheusi Robet, présidente de Bamko, lors du colloque sur les afro féminismes et les féminismes musulmans à l'ULB en 2018.
- Des discours de tout type ont ainsi été tenus à l'égard des Polonais dans l'entre-deux-guerres, puis à l'égard des Italiens, des Espagnols, des Grecs, et finalement des Turcs et des Marocains.
- M. Martiniello, A. Rea, F. Dassetto, op. cit.., p. 120.
- F. Dassetto, L'iris et le croissant, Bruxelles et l'islam au défi de la co-inclusion, Louvain-la-Neuve: Presses universitaires de Louvain, 2011, p. 43.
- ²³ Ibid.

ou moins définitive 24 poussait les familles à sortir « l'islam du fond de la valise » 25, dans la peur d'un éloignement, d'une altération voire d'une perte des héritages. Des deux côtés de la Méditerranée, on assiste à un véritable sursaut identitaire conforté par l'intention de préserver et de transmettre le patrimoine arabo-musulman et accompagné « volonté urgente de création d'infrastructures islamiques » dans les centres urbains.²⁶ À Bruxelles, l'appartenance à la communauté musulmane prend des « formes visibles et organisées »27 autour d'un champ associatif socio-culturel promouvant la culture du pays d'origine, puis menant des revendications plutôt cultuelles à la fin des années 1980. En parallèle, l'implantation de l'islam et le choc culturel massif qui s'annonce sont encore largement impensés par les sociétés belges et européennes.²⁸

C'est dans ce contexte d'incertitude identitaire et de **reproduction sociale** que les années 1990 voient grandir une deuxième génération aux parcours scolaire et professionnel désastreux. Cette misère se traduit par des affrontements de jeunes dans les quartiers dits « difficiles » de Saint-Gilles, Anderlecht, Saint-Josse et Molenbeek. Ceux-ci sont faussement interprétés dans l'imaginaire collectif comme liés aux évènements du monde musulman, où se mélangent les revendications politiques, identitaires et religieuses. En effet, la scène belge et internationale est alors frappée par deux décennies d'événements dramatiques dont la guerre d'Algérie,

l'invasion de l'Afghanistan par l'armée soviétique, la révolution iranienne, l'affaire Salman Rushdie³⁰, les attentats du 11 septembre 2001, mais aussi les multiples affaires du foulard³¹. C'est le début d'une série de malaises médiatiques, de crispations, d'amalgames et d'incompréhensions profondes dans l'espace public belge et européen. On assiste ainsi à une véritable **crise identitaire non résolue**, « marquée par l'absence d'un leadership, de part et d'autre, susceptible de faire des ponts entre les cultures ».³²

Entre-temps, « l'islam implanté » 33 – enraciné dans l'espace européen – est désormais un facteur fort de socialisation et une source d'imaginaires multiples au sein de la population belge. « Finalement, [résume Brigitte Maréchal, la rencontre des civilisations sur le sol européen est apparue comme dérangeante, parfois brutale, à plus forte raison quand les postures de transmissions restent rivées à leurs propres référentiels sans se montrer capables de faire un pas de côté, pour comprendre la posture de l'Autre. » 34 Ce qu'on appelle le « repli identitaire » s'installe comme une protection isolante des référentiels des uns et des autres. Nous avons basculé dans une **ethnicisation des rapports** sociaux : les individus s'identifient par des caractéristiques visibles et imaginées, déterminant arbitrairement l'identité via l'origine et le mode de vie des uns et des autres, sans prendre le temps de découvrir l'ensemble des facettes identitaires de chacun.

Qui implique donc d'élever ses enfants et de voir grandir sa famille dans un pays choisit sur base d'un marché du travail disponible.

F. Dassetto, « Socialisations, générations, islam. » Présentation Power Point, Cours Summer School Islams et mondes contemporains, Louvain-la-Neuve: Université catholique de Louvain, 27 août 2018.

B. Maréchal, L. Remy, *op. cit.*, p. 173.

F. Dassetto, L'islam transplanté. Vie et organisation des minorités musulmanes de Belgique, Anvers : éditions EPO, 1984, p. 22.

²⁸ B. Maréchal, L. Remy, *op. cit.*, p. 173.

F. Dassetto, L'iris et le croissant, op. cit, p. 72.

Salman Rushdie est un écrivain britannique qui publie « Les Versets sataniques » en 1989, provoquant la colère spectaculaire de mouvements intégristes, dont une fatwa de l'ayatollah iranien Khomeyni appelant au meurtre de l'auteur.

On ne saurait énumérer les interminables débats autour du voile en France et en Belgique ; le combat législatif sur le port du voile dans les institutions publiques, à l'école ; l'interdiction du voile intégral ; les condamnations (encore récentes) de la Cour européenne des droits de l'homme à l'égard de la justice belge, etc. Voir à ce propos F. Brion, Féminité, Islamité, Minorité : questions autour du Hijâb, Louvain-la-Neuve : Academia Bruylant, 2004.

³² B. Maréchal, L. Remy, op. cit., p. 173.

F. Dassetto, L'islam transplanté. [...], op. cit., p. 24.

B. Maréchal, L. Remy, *op. cit.*, p. 174.

C. Les femmes et la transformation des modèles familiaux

La migration des femmes fut principalement organisée dans le cadre des regroupements familiaux afin de stabiliser les travailleurs immigrés, d'ancrer la main d'œuvre en Wallonie et donc de briguer la mobilité sociale en préservant le patronat.35 Les premières femmes rejoignent ainsi la Belgique sur ordre de leur mari, s'arrachant ainsi de leur terre natale pour se confronter à des conditions de vie extrêmement précaires en Belgique - et ses conséquences inévitables: logements insalubres, isolement social, traumatismes divers, dépressions et maladies psychosomatiques 36. En outre, dès les années 1990, les causes migratoires s'intensifient : les demandes d'asile sont désormais liées aux conséquences chaotiques de régimes postcoloniaux malades et des inégalités Nord-Sud (causes politiques, civiles, climatiques et culturelles). Par exemple, chez les femmes que nous avons accompagnées lors de nos ateliers, outre le regroupement familial, nous recensons beaucoup de projets migratoires basés sur la fuite d'un pays d'origine dramatiquement endetté, sous régime dictatorial, en pleine guerre civile et/ou dans un contexte familial intenable (mariage forcé, etc.).

Ce faisant, la situation ne s'améliore pas pour la plupart des immigrés de 1ère et de 2e générations déjà présents sur le territoire belge. Tandis que les époux sont victimes d'un chômage grandissant, l'activité des femmes augmente au sein d'emplois précaires et vulnérables du secteur de l'industrie et des services (ouvrière, employée domestique, aide-soignante, nettoyeuse).37 Bien entendu, ces femmes n'échappent pas à la transformation des modes familiaux en Europe : pendant que la femme développe des emplois salariés dans les services de la sphère privée, elle assure aussi l'ensemble des charges domestiques.³⁸ En réalité, le contexte migratoire a bousculé violemment les modèles familiaux d'origine, transformant les

solidarités, les codes et les normes intrafamiliales au gré des séparations de moyen terme entre les membres. De plus, ces modèles évoluent en fonction de l'environnement politique et urbain, les générations se succédant via des espaces de socialisation religieux et scolaires différents.

Dans le cas turc et marocain, la famille traditionnelle est régulée par des codes islamiques et constitue le pilier de la société, au sens premier et symbolique du terme. **Le modèle familial classique est élargi, patriarcal et patrilinéaire**³⁹; et la femme est valorisée et protégée via son statut de mère. Comme nous l'avons compris lors de nos ateliers – et bien que ça ne soit pas spécifique à cette population – la responsabilité parentale est largement portée par la mère, d'autant plus quand on connaît la force identitaire de ce statut.

Or, l'implantation des familles musulmanes en Belgique a entraîné un processus de sortie de cette forme traditionnelle patriarcale et une évolution nette du statut subalterne de la femme en même temps qu'une sauvegarde de la famille paternelle et donc élargie. Simultanément, le rôle du mari a été perturbé le long du parcours migratoire : on peut citer le choc culturel et moral lié à la modernité, la dévalorisation de sa fonction financière et reproductrice, une reconversion difficile et surtout l'entrée des femmes sur le marché du travail. Cela a donné lieu à deux modèles : la famille patriarcale dérégulée (en apparence, les pères/frères/cousins régulent la famille via les mariages et leur fonction d'autorité morale - dont ils ont en fait démissionné) et la famille nucléaire de type occidental. Ces deux modèles s'expriment aujourd'hui sous des formes multiples, notamment en fonction des générations et des marques de la différenciation sociale (entre ceux qui ont ou non bénéficié de l'ascenseur social via l'accès aux études supérieures).

M. Martiniello, A. Rea, F. Dassetto, op. cit., p. 156.

H. Oujad Ben talib « Trajectoires et dynamiques migratoires des pionnières de l'immigration marocaine », Dynamiques. Histoire sociale en revue, 2017/3.

³⁷⁷ J. Dahinden, et al., « Migrations : genre et frontières – frontières de genre », Nouvelles Questions Féministes, XXVI, 2007/7.

J. MARQUET, « Évolution et déterminants des modèles familiaux. » Notes d'exposé, Cours Sociologie de la famille et du couple, Louvain-la-neuve : Université catholique de Louvain, 13 février 2011.

³⁹ Le modèle familial patrilinéaire se fonde sur l'unique lignée paternelle en ce qui concerne la filiation et l'organisation familiale.

Les femmes ayant participé à nos ateliers se situent dans un entre-deux : elles ont souvent vécu un modèle patriarcal dérégulé qui a abouti à une famille nucléaire puis à un divorce dans le pays de destination. Dans l'ensemble, elles ont vécu une perte et/ou un rejet de la famille élargie, voire de la communauté religieuse les menant à une situation monoparentale particulièrement lourde. C'est dans ce cadre que le soutien des associations communautaires à caractère socio-culturel, linguistique ou religieux est fondamental afin de maintenir leur structure identitaire à flot.

Enfin, pour l'ensemble des générations et des classes sociales musulmanes, il existe aujourd'hui une série de discours religieux – allant du très normatif au réformateur éthique – qui tentent de proposer des modèles renouvelés de la famille islamique en visant deux objectifs. À la fois, il y a la volonté de

maintenir la régulation patriarcale traditionnelle en considérant la femme comme « un objet possible de la prédation masculine » 40, qu'il faut protéger en tant que femme et mère (via le voile par exemple) ; ainsi que l'urgence d'adopter des pratiques correspondant à la nouvelle autonomie des femmes (études, travail, relations intrafamiliales non autoritaires). Fondamentalement, les fonctions de chacun changent très peu tandis que le discours et les pratiques tentent de nouveaux accommodements. Cela mène à des réflexions particulièrement paradoxales pour toutes ces femmes! Ainsi, lors de nos ateliers, nous avons relevé plusieurs fois des dialogues où la biologisation des fonctions féminines⁴¹ est à la fois reconnue et valorisée via un discours où elles se désignent comme piliers de la famille, donc garantes de la stabilité et de l'équilibre sociétal 42 ; et **désignée en** même temps comme terreau des inégalités hommes-femmes.

II. Modernité et tradition : dépasser le conflit

"Le principe d'égalité entre les sexes est constamment rappelé dans les discours qui fustigent le manque d'« intégration » des personnes issues de l'immigration et leurs descendants : érigé en valeur « civilisationnelle » occidentale, ce principe capital est utilisé pour souligner la distance qu'il reste à franchir à l'islam implanté en Europe avant l'avènement de sa « modernisation » ou « sécularisation ». Ce discours a pour effet de présenter l'islam comme une réalité exogène à la « culture » belge, de minimiser le sexisme non spécifique aux populations musulmanes au sein de cette société et d'opérer une distinction entre les femmes sur base de leur appartenance à des groupes nationaux issus de l'immigration. "

Ghaliya Djelloul 43

Outre le conflit intrafamilial et l'isolement social, ces femmes sont confrontées à des difficultés multiples: passif traumatisant, barrière de la langue, voire analphabétisme, statut légal incertain, soutien limité à l'emploi et à la sécurité sociale, etc.

Bref, des discriminations multiples auxquelles s'ajoute un choc culturel intense,

d'autant plus en plein climat de crise identitaire en Europe occidentale. En effet, dans les années 2000, les femmes immigrées d'Orient deviennent un enjeu social sans précédent au sein duquel le voile, la polygamie, la répudiation, les crimes d'honneur et l'éducation des enfants font le pain médiatique, reproduisant une image stigmatisée et stylisée de la « femme musulmane ». Les poli-

F. Dasseto, L'iris et le Croissant, op. cit., p. 299.

L. El Bachiri, Les féministes de l'Islam, De l'engagement religieux au féminisme islamique; étude des discours d'actrices religieuses glocales à Bruxelles, Bruxelles: Université des Femmes, 2011, p. 21.

G. Dielloul, Parcours de féministes musulmanes belges. De l'engagement dans l'Islam aux droits des femmes ?, Louvain-la-Neuve : L'Harmattan, 2013.

⁴¹ La biologisation des fonctions féminines renvoie à un processus de naturalisation du genre : étant donné les fonctions reproductrices de la femme, il semble naturel qu'elle sache accomplir au mieux les tâches domestiques et la gestion du foyer. Le fait d'être mère impliquerait donc un développement fort des connaissances et des savoir-faire féminins. Cela n'implique, dans l'absolu, aucune dévalorisation de ceux-ci.

tiques dites d'intégration ⁴⁴ brandissent alors **« l'adhésion aux valeurs de la " modernité occidentale " » comme condition d'acceptation** des femmes turques et marocaines ⁴⁵, ainsi que de leur descendance.

Forcément, cette rhétorique « d'incompatibilité » des modèles culturels et éducatifs des familles musulmanes a substantialisé toutes les explications sur les difficultés économiques et leur « absence d'intégration » en Belgique. 46 Ce type de discours a entraîné non seulement une dangereuse réification de la culture et de la religion – masquant les dynamiques historiques, politiques et socio-économiques expliquant les soucis « d'intégration » –, mais porte aussi une volonté d'acculturation violente! En réaction à cette conception négative de la femme musulmane véhiculée par les médias et les poli-

tiques, les musulmans et les non-musulmans se sont différenciés en « eux » et « nous » ; se repliant sur « leur culture » ; poussant au **jeu des miroirs identitaires**, c'est-à-dire à une ethnicisation des rapports sociaux, favorisant ainsi la construction d'un discours islamiste.⁴⁷

Cette population est donc cernée par des inégalités socio-économiques, culturelles et de genre, tout en faisant face à une double problématique : la figure de la femme musulmane instrumentalisée par l'opinion internationale et la réalité contraignante issue d'une tradition et d'un discours religieux et politique lourd. Comme la plupart des études à ce sujet l'affirmeront, les femmes musulmanes ici et là-bas sont plongées dans un conflit entre tradition et modernité qui tend à forger une vision binaire peu constructive :

« [...] la réalité de la majorité des musulmanes aujourd'hui est celle de ces femmes qui se retrouvent tiraillées entre des traditions culturelles qui les infériorisent et une modernité idéalisée censée les libérer [...] Le choix peut sembler facile à première vue mais il reste très difficile pour la majorité d'entre elles, pour celles qui souhaitent vivre un équilibre " émotionnel entre leur aspiration à une spiritualité sereine et valorisante et leur ambition légitime de s'émanciper et de rester libres " [...] c'est tout le dilemme du sens que revêt la modernité pour elles. »⁴⁸

Franchir cette impasse, ne pas tomber dans le piège de la modernité ou de la tradition, trouver le respect dans la différence sans céder au relativisme culturel, voilà le défi dans lequel nous plonge le travail d'éducation permanente auprès de ces femmes. Mais ce défi a déjà été brillamment pensé par de grandes femmes issues du « féminisme » musulman qui plaident pour un choix métis-

sé, en réfutant le monopole exclusif de l'Occident sur les concepts universels tels que la liberté, le progrès ou la raison. Leur réflexion et leur combat permettent à la fois de soutenir et de structurer des identités féminines musulmanes éclatées en développant une meilleure connaissance et une autonomie de choix vis-à-vis de leur propre culture et de celle des autres.

Les politiques d'intégration de l'immigration en Belgique sont complexes car elles se sont fortement différenciées en fonction d'abord, des passages des compétences (du fédéral au communautaire dans les années 1980), et des injonctions européennes ensuite. Les recherches en la matière ont développé des catégories des modèles d'intégration, la Belgique se situant <u>aujourd'hui</u> dans un modèle assimilationniste du laisser-faire, de plus en plus interventionniste (via l'obligation du parcours d'intégration entre autre). À ce propos, voir A. Rea, « La politique d'intégration des immigrés et la fragmentation des identités. Le modèle belge à l'épreuve de la crise économique et de la fédéralisation de l'État », International Review of Community Development, XXXI, 1994; ou encore J. RINGELHEIM, Le droit et la diversité culturelle, Bruxelles: Bruylant, 2011.

O. Nouria, « Les rapports de domination au sein du mouvement des femmes à Bruxelles : critiques et résistances des féministes minoritaires ». Nouvelles Questions Féministes, XXXIV, 2015/18.

⁴⁶ Ibid, p. 20.

L. EL BACHIRI, op. cit., p. 22. Un disours islamiste relève d'un courant politique de l'islam, l'islamisme, installé entre autre dans des pays théocratiques. Le fondamentalisme musulman dont le wahhabisme, et le réformisme musulman issu des frères musulmans égyptiens sont des exemples de l'islamisme. Le mot est à ne pas confondre avec « islamique », adjectif relatif à l'islam.

⁴⁸ A. Lamrabet, « Entre refus de l'essentialisme et réforme radicale de la pensée musulmane », dans A. Zahra, Féminismes islamiques, Paris: La Fabrique, 2012, p. 59.

III. La subversion des femmes

"Le désir de liberté et d'émancipation est un désir historiquement situé dont la force de motivation ne peut être supposée a priori, mais doit plutôt être réexaminée à la lumière d'autres désirs, d'autres aspirations et d'autres capacités qui sont inhérents à un sujet culturellement et historiquement situé. Est-ce que d'autres désirs pourraient avoir plus de sens pour des groupes de personnes différents ? Vivre dans une famille soudée ? Vivre pieusement ? Vivre sans guerre ? J'ai passé plus de 20 ans à faire des recherches sur le terrain en Égypte et je ne me rappelle d'aucune femme, de la paysanne la plus pauvre à la cosmopolite la plus instruite, qui aurait exprimé de la jalousie pour les femmes américaines ; qu'elles ont tendance à voir comme étant dépourvues d'appartenance communautaire, vulnérables à la violence sexuelle et à l'anomie sociale, poussées par le succès personnel plutôt que par la moralité ou étrangement irrespectueuses de Dieu. "

Saba Mahmood et Lila Abu-Lughod 49

Quelle place pour le féminisme des minorités ?

Dès les années 1970, les projets d'implantation familiale poussent les femmes issues de ces « minorités » à sortir davantage de chez elles. Vie Féminine sera le premier mouvement à donner un peu de voix et de visibilité à ces femmes via des animations autour de la maternité et de la contraception. À cette époque, elles pensent encore pouvoir rentrer au pays, et un petit groupe d'entre elles créent l'Association des femmes marocaines en 1974, en soulignant déjà leurs désaccords avec les féminismes belges majoritaires, notamment sur le rôle fondateur de la famille, le rapport aux hommes (non vus comme des ennemis) et la place de la culture et de la religion. En ce sens, elles travaillent déjà dans une **approche intersectionnelle** : c'est-à-dire qu'elles mettent sur le même pied la lutte contre le sexisme et le patriarcat, le racisme ethnique, et la position sociale. En effet, ces inégalités multiples se croisent et se renforcent l'une l'autre dans la vie des migrants (hommes et femmes!): coincés dans des situations juridiques incertaines; ethniquement minorisés et racisés; maintenus dans un bassin socio-économique précaire, lui-même traversé par des résurgences identitaires fortes.

Α.

La deuxième génération de filles italiennes, marocaines et turques fondent ensuite *La Voix des Femmes* en s'autonomisant 1) des organisations tournées vers le retour au pays, 2) des associations antiracistes qui ne prennent pas en compte le sexisme, 3) des associations autonomes – Femmes prévoyantes socialistes (FPS) et Vie Féminine (VF) – **critiquées pour leur attitude maternaliste et leur manque de considération du racisme**. Les collaborations entre ces divers mouvements se font donc de manière ponctuelle et stratégique. ⁵⁰ En réalité, cette époque marque à la fois l'ascension sociale d'une partie des migrantes d'origine turque et marocaine – qui sont présentées comme des modèles de réussite – ainsi que leur autonomisation associative, et donc identitaire et politique.

Les féministes musulmanes, quant à elles, font entendre leur voix en 2004 — année de réforme de la Mudawana — au beau milieu des débats sur le foulard islamique et dans la peur grandissante du terrorisme et de l'islamisme. Revendiquant une lutte pour être reconnues en tant que femme et en tant que musulmane, elles avancent des arguments forts, réclamant la décolonisation du féminisme universaliste qualifié de mainstream ; dénonçant l'invisibilisation de leur combat, présent et pluriel depuis des décennies en Europe et des siècles au Maghreb; prônant la non-hiérarchisation des inégalités (approche intersectionnelle); s'appuyant sur un argumentaire religieux précis et très intellectuel, généralement basé sur des grilles de lecture à la fois différentialistes et égalitaristes 51 des rapports sociaux de sexe. Or, par

S. Mahmood, L. Abu-Lughod, op. cit.

N. Ouali, op. cit., p 21.

⁵¹ La lecture différentialiste s'appuie sur la complémentarité des sexes et l'égalitarisme sur l'égalité absolue des deux sexes dans toutes les matières.

leur port fréquent du foulard, elles sont soupçonnées par les féminismes majoritaires de cautionner le système patriarcal et de « tenir un agenda caché de promotion de l'islamisme intégriste »⁵². Comme nous l'avons expliqué, la figure de la « femme musulmane » cristallise alors les débats autour du voile, catégorisant celles qui le portent, faisant ainsi passer les modèles de réussite de la deuxième génération au second plan.⁵³

Des luttes anticoloniales à la Mudawana

Les femmes ont joué des rôles clés dans les guerres d'indépendance au Maghreb. Si elles ont revendiqué très tôt leur lutte féministe (1800), la lutte anticoloniale se développe plus progressivement en un vaste réseau d'associations et d'idées. Une décennie plus tard, les fondamentalismes religieux – revers d'une décolonisation déchirée par des modes d'affirmation identitaire construits dans l'opposition de l'Occident – achèvent de diviser des peuples aux causes meurtries. Les conflits entre les associations féministes marocaines illustrent bien les multiples oppositions entre groupes nationalistes, laïques, libéraux, musulmans ou islamistes. La Mudawana (Code de la famille) basé sur la Sharî'a (droit musulman) est ainsi réformée en 2004 au terme de conflits intenses où les féministes libérales sont accusées de trahison envers la culture musulmane car elles revendiquent une approche « rigoureusement laïque et universaliste »54 basée sur des principes d'égalité et des droits issus du féminisme occidental 55. Néanmoins, d'autres groupes féministes apporteront l'argumentaire religieux, qui combiné aux revendications légales, mènera à la réforme. C'est un tournant important dans l'histoire marocaine : on reconnaît désormais l'égalité de principe dans le mariage ; le divorce judiciaire remplace désormais la répudiation ; la polygamie est régulée par l'accord préalable des premières épouses ; le mariage à l'étranger est valide au Maroc ; l'âge minimum légal du mariage passe de 15 à 18 ans ; le harcèlement sexuel est puni par la loi, etc.

FPS et VF avaient toutefois tenté certaines approches, dont le groupe Action Immigrée ou via la formation des militantes de VF à l'approche intersectionnelle des inégalités 56 en 2009. En ce sens, la question de l'interculturalité avait été travaillée à plusieurs reprises par les féminismes majoritaires, mais il n'existe toujours pas de décentrement réel et concret, car « leur féminisme se présente comme un modèle universel incontestable et l'adhésion aux valeurs qui le fondent (émancipation, égalité et laïcité) est un préalable à toute discussion sur les cultures ethniques menaçant le droit des femmes »57. Les rares colloques et rencontres entres les mouvements féministes majoritaires et minoritaires de Bruxelles ont tous mené, depuis dix ans, à ce type d'impasse, où les unes refusent le discours dominant avec des propos véhéments, et où les autres se crispent sur des positions universalistes 58, voire créent un contre-discours. 59

Tandis que la réforme du code de la famille au Maroc marque l'une des plus grandes victoires de la lutte des femmes arabo-musulmanes en ce début de xxiº siècle, les « printemps arabes » sont l'occasion de donner une visibilité internationale à ces femmes en les faisant descendre en masse dans les rues. De plus, l'utilisation particulièrement créative et novatrice des réseaux sociaux intensifie le mouvement, permettant de faire tomber quelques tabous comme le contrôle de virginité et le harcèlement de rue. Fortement sensibilisées par ces événements, les nouvelles classes moyennes et supérieures de 2º et 3º générations portent alors diverses tendances du

- G. DJELLOUL, Parcours de féministes musulmanes belges. De l'engagement dans l'Islam aux droits des femmes ?, Louvain-la-Neuve : L'Harmattan, 2013, p. 15.
- ⁵³ Celles qui ont fondé la Voix des Femmes par exemple.
- 54 S. EDDOUADA, R. PEPICELLI, « Maroc : vers un " féminisme islamique d'État " », Critique internationale, XLVI, 2010, p. 89.
- 55 Ibia
- N. Ouali, op. cit., p. 22.
- 57 Ibid.
- En 2006, à Paris avec l'Unesco et en 2018, à Bruxelles avec l'ULB, deux colloques ayant été organisés par divers collectifs ont mené à des confrontations verbales assez violentes dans les auditoires.
- ⁵⁹ C'est le cas du mouvement belge Ni pute ni soumise qui s'annonce ouvertement opposé au féminisme musulman.

féminisme musulman sur la scène internationale et bruxelloise.

Les figures de proue de ce mouvement (dont Asma Lamrabet, Amina Wadud, Fatima Mernissi, Zahra Ali), issues de milieux universitaires, développent donc un féminisme « intellectuel » fondé sur la réinterprétation des textes religieux. Des militantes se rassemblent autour de cette pensée – largement relayée sur les réseaux sociaux – en formant divers collectifs et petites associations au sein du tissu associatif immigré bruxellois. À cet égard, on peut citer le Collectif Kahina de Bruxelles, très actif, ayant organisé en mars 2018 une conférence inédite en Europe, à l'ULB, sur les réciprocités du combat afro-féministe et féministe musulman.

Par ailleurs, des figures intellectuelles du mouvement, telle que Malika Hamidi, interviennent régulièrement dans de nombreuses associations de soutien linguistique, socio-culturel et religieux 60, dont au moins deux de nos partenaires en éducation permanente. Ainsi, Malika Hamidi propose des ateliers de réflexion au sein de ces associations

promouvant la culture arabo-musulmane et l'égalité homme-femme, en vulgarisant un discours autour de revendications basées sur les discriminations à l'égard des femmes voilées et des injonctions contraires subies au sein du conflit « tradition-modernité »⁶¹. Enfin, il existe aussi des organisations bruxelloises à caractère international, comme l'ONG Arab Women's Solidarity Association (AWSA), qui se définit comme mixte et laïque, promouvant les droits des femmes arabes ici et ailleurs. Celle-ci produit une quantité impressionnante de formations, de débats et d'outils pédagogiques pour les associations d'éducation permanente.

La lutte des femmes arabo-musulmanes à Bruxelles est donc plurielle, autant dans sa forme (militantes intellectuelles indépendantes, collectifs d'animations, initiatives des anciennes associations immigrées) que dans son discours (réformatrices religieuses, libérales, laïques, etc.). Le féminisme musulman, quant à lui, se décline aussi sous des opinions divergentes, mais s'appuie spécifiquement sur l'analyse rhétorique et théologique du discours et des écrits religieux.

B. Recompositions des croyances et foi musulmane

À Bruxelles, nous sommes principalement en présence d'un islam sunnite, difficile à appréhender de l'extérieur comme un fait social total en raison de son **fonctionnement ouvert, peu voire pas du tout hiérarchisé**. C'est une réalité qui semble insaisissable, incohérente et paradoxale malgré les effets globaux visibles. Contrairement aux deux autres « monothéismes », l'islam ne possède pas de texte de référence afin d'organiser sa communauté – sans doute parce que la société tribale pré-existante à Muhammad fournissait déjà des modèles de pouvoir. Avec les conflits de

succession, il n'y eut jamais de centralisation d'un pouvoir religieux quelconque, les divers savants produisant leur propre discours au sein des multiples courants du sunnisme. Cette absence de principes légitimes ou de consensus sur la production d'une autorité s'appuie d'une part sur le principe théorique d'égalité entre tous les croyants devant Dieu; et d'autre part, empêche la communauté de croyants – l'Umma – de se sentir rassemblée et structurée – et donc de réagir massivement en situation de crise.

Il existe un certain nombre de mosquées où les comités de femmes font de mieux en mieux entendre leurs revendications. Ainsi, l'historienne et socio-anthropologue de l'Université de Saint-Louis, Hajar Ben Taib, finalise une recherche sur le « pouvoir d'agir » du comité des femmes de la Mosquée Al Khalil à Molenbeek-Saint-Jean à travers une série d'activités dont les cours de sciences islamiques – et les idées du féminisme musulman. Voir Bibliographie.

⁶¹ G. DJELLOUL, *op. cit.*, p. 20.

Du croire religieux en islam

La sociologie de la religion a montré comment les modes de croyance spécifiquement religieux avaient structuré des systèmes de solidarité capables de développer des dimensions sociétales multiples : théologiques, spirituelles, éthiques, normatives, culturelles, politiques ou civilisationnelles. Les religions sont donc des faits sociaux totaux, au sens où elles sont capables d'influencer, voire de changer en profondeur tous les aspects individuels et collectifs d'une société. Sur le plan du sujet, le croire religieux est une modalité personnelle d'affirmation et d'engagement du sujet dans une réalité non-fictionnelle ⁶² : il existe un Dieu unique. En islam, la croyance se fonde sur l'Unicité de Dieu (Tawhîd), qui a révélé une parole unique et transcendante via son prophète : la notion d'adoration et d'abandon à Allah est donc centrale en islam. Le croire religieux est aussi fondé sur une expérience existentielle renvoyant l'homme à sa propre finitude dans l'immensité et l'infinitude de notre monde. Afin de répondre à cette finitude, la croyance en une altérité radicale, impalpable, propose des manières d'être : des langages, des rites, des normes, des modes de connaissance, des récits, une mémoire commune et des institutions, engendrés par une disposition à agir ensemble dans la confiance et dans la discipline partagée. ⁶³

Par conséquent, la religion constitue une dimension fondamentale de la population d'origine immigrée de confession ou d'ascendance musulmane. C'est le cas de l'immigration turque et maghrébine, mais aussi de l'ensemble des nouvelles immigrations originaires du reste du Proche et Moyen-Orient (Mashreck et Asie du sud). Près de 22 % ⁶⁴ de la population bruxelloise « ne refuse pas d'être identifiée comme musulmane », au sens où ces personnes estiment que la religion et/ou la culture islamique font partie de leur identité propre.

Néanmoins, cette notion d'égalitarisme est centrale en islam, et observable dans les pratiques quotidiennes de la communauté musulmane. L'organisation de la vie sociale chez les musulmans est donc polycentrique car inscrite dans un cadre de rivalités entre les courants, les prédicateurs, les mosquées qui possèdent chacune leurs interprétations du Coran, leur lecture de la loi islamique, etc. Ils sont pourtant unis dans l'acte de foi et les rites, mais « la communauté musulmane est aussi potentiellement très individuelle »⁶⁵, car le précepte d'égalité soustend la responsabilité de chacun du devenir de l'islam.

Au-delà de ce fonctionnement complexe, il faut surtout retenir que les religions et le croire religieux s'inscrivent dans des contextes de changement profond. Notre monde moderne et sécularisé⁶⁶ entraîne des incertitudes profondes causant :

- une crise de transmission de l'identité religieuse;
- une relativisation des héritages mais une recherche renouvelée des croyances et du sens ;
- des recompositions et des diversifications de la croyance menant entre autres, à une individualisation et une subjectivisation du croire.⁶⁷

Pour nos féministes musulmanes, c'est cette recomposition de la croyance qui est centrale : elles sont **actrices de leurs croyances**, bricolent leurs pratiques et les contenus de leur foi en étant capables de se positionner dans ce champ religieux divers et polycentrique. Cela se reflète au niveau individuel dans les groupes de femmes que nous avons accompagnées et au niveau collectif dans le champ associatif arabo-musulman de Bruxelles. Cette individualisation découle de certaines opportunités permettant le libre choix de son « rapport au croire »⁶⁸.

- B. Maréchal, « Appartenances et socialisations religieuses » Présentation Power Point, Cour Summer School Islams et mondes contemporains, Louvain-la-neuve: Université catholique de Louvain, 28 août 2018.
- 63 Ibid.
- F. Dasseto, L'iris et le Croissant, op. cit., p. 20.
- 65 Ibid, p. 36.
- Une société sécularisée désigne une société où la religion a perdu son emprise sur toutes les sphères de la société dont elle régissait le sens : culture, éducation, politique, etc.
- B. Maréchal, « Appartenances et socialisations religieuses » Présentation Power Point, Cour Summer School Islams et mondes contemporains, Louvain-la-neuve: Université catholique de Louvain, 28 août 2018.
- 68 L. FOURNIER, « Le "féminisme musulman" en Europe de l'Ouest : le cas du réseau féminin de Présence musulmane », Amnis, VIII, 2008, p. 548.

Dans nos ateliers, nous avons ainsi assisté à de nombreuses discussions sur leur vision de l'islam: les interprétations de versets du Coran, la valeur d'un hadith (précepte du

prophète), l'utilisation de la religion à diverses fins, la place des hommes dans l'islam, les rapports conflictuels avec des imams, la nécessité du divorce, l'homosexualité, etc.

C. Le socle des identités-projets

Les opportunités permettant la définition libre de sa croyance se développent d'abord dans un contexte religieux ouvert et peu hiérarchisé. Ensuite, le bricolage identitaire d'une femme migrante et musulmane à Bruxelles se crée au fil de socialisations diverses et contradictoires. Ce bricolage identitairea ét é la rgement décrit par Ghaliya Djelloul via des récits de vie montrant comment la socialisation primaire (au sein de la famille - espace intracommunautaire) peut entrer en conflit avec le vécu scolaire (socialisation secondaire - espace extracommunautaire). La scolarité de chacune renvoie à une « assignation sociale » construite dans les rapports de force avec certains professeurs, élèves, et programmes de cours. Le récit de ces femmes décrit les impacts d'un processus d'ethnici-

sation déclenché par « la superposition entre leur appartenance socio-économique (facteur de classe sociale) et leur position dans un système social ethnicisant (facteur de « race"). Ce point est à l'intersection des mondes sociaux et fracture durablement leur trajectoire de vie. »69. Renvoyées constamment à leurs appartenances nationale, ethnique, religieuse et sexuée, ces femmes intériorisent les structures de division du monde social et utilisent l'islam et leur héritage culturel à la fois comme défense et affirmation de leur identité stigmatisée. C'est lors de ce « processus d'ethnicisation » qu'elles constituent leurs identités comme un « projet » 70, c'est-à-dire en bricolant leurs vécus divers et opposés au nom de leur liberté de conscience et de choix absolue:

« Nous pensons que le féminisme musulman constitue une forme inédite de combinaison de différentes ressources identitaires socialement positionnées en opposé. Il concilie d'une part des ressources d'identification du rôle genré de la femme issues de la socialisation religieuse, et conçoit les rapports de genre comme le reflet d'une **complémentarité entre les sexes**; encourageant les femmes à s'investir davantage dans la sphère privée. D'autre part la socialisation dans les institutions publiques belges, s'inspirant des principes démocratiques, dont l'égalité entre les sexes qui promeut une **forte liberté individuell**e. » 71

Or ce type de bricolage identitaire est loin d'être l'apanage de femmes ayant un capital socio-éducatif moyen ou élevé. La violence du conflit identitaire comporte une puissance latente de résilience et de créativité: nous l'avons vu chez de nombreuses participantes lors de nos ateliers. Nous avons compris au fil de l'année à quel point elles étaient capables de combiner des postures qui peuvent apparaître comme opposées, et qui sont en réalité parfaitement sensées. On ne développe pas des idées congruentes dans une société incohérente.

Ainsi, elles ont commencé par dénoncer la répartition inéquitable des tâches domestiques et les « permissions de sortie » 72 tout en valorisant les savoir-faire et le rôle genré de la mère ; puis par expliquer comment leurs époux étaient désœuvrés au quotidien, tout en rapportant leurs prises de décision unilatérales et injustes. Elles ont aussi dénoncé la méfiance des employeurs au vu de leur voile, en racontant ensuite le récit de leurs mésaventures quand elles ont essayé des jupes. Alors, elles ont opté pour la pudeur, vertu cardinale en islam, mais aussi et surtout stratégie d'évitement du regard en cachant les formes du

⁶⁹ G. DJELLOUL, op. cit., p. 42.

M. Castells, Le pouvoir de l'identité, Paris: Fayard, 1999.

G. DJELLOUL, *op. cit.*, p. 95.

Un grand nombre d'entre-elles doivent justifier la raison de leurs sorties, et attendre (ou contourner) la permission de l'époux.

corps ou en évitant d'utiliser les artifices de la féminité. 73

Dans cette lutte entre les croyances dites « traditionnelles et modernes » se cache surtout les affres d'une modernité contradictoire et les échecs de la deuxième vague féministe en Occident. Ainsi se sont développées les fameuses « doubles contraintes » : la soumission aux diktats esthétiques et sexualisants de la féminité en même temps que l'exigence de dignité et/ou d'accomplissement intellectuel et professionnel ; la survalorisation de la maternité dans une société qui se dispute sur la « nature » féminine et où « le travail salarié est une condition de survie sociale, mais n'est une garantie pour personne et surtout pas pour les femmes »⁷⁴.

D. L'argumentaire religieux d'un islam féministe

Le débat sur les privilèges masculins a émergé très rapidement dans nos groupes d'éducation permanente. Pour la plupart seules ou divorcées, ayant toutes vécu le rejet de la famille élargie, elles ont longtemps posé cette vaste question : « Pourquoi les hommes décident-ils pour nous ? » Dans ce groupe où la parole se libère facilement, l'islam est évo-

qué à chaque fois dans un climat de tension, où les expressions verbales et non verbales des femmes traduisent un problème de fond provoquant la fuite ou le conflit frontal. Néanmoins, ce sont ces moments précis qui nous ont ouvert les yeux sur leur état de conscience des inégalités et sur leur fine compréhension des causes et des enjeux :

« Au Maroc, les femmes doivent s'écraser, tu ne peux pas... bon maintenant les choses ont changé, mais pas les mentalités. Pourquoi les hommes décident pour les femmes ? Les femmes ne peuvent pas travailler! Dans les grandes villes au Maroc ça change, mais dans les villages... En Arabie [saoudite], elles ne peuvent même pas conduire » (K)

« Dans mon pays, ma mère faisait tout, mon père restait couché dans le hamac. Quand ma mère ne faisait pas un truc assez bien, il criait et faisait la loi. Mais quelle loi ? La loi du Coran ? [rires cyniques] En Guinée tu sais ça va pas du tout l'application de la charia. Les femmes mangent à terre et après les hommes. Quand j'étais petite, je ne comprenais rien. Maintenant, j'ai compris. On se marie pour décider ensemble, diriger et travailler ensemble. » (A.B)

Nous avons pu percevoir à plusieurs reprises la prégnance du sentiment religieux, les multiples références au Coran, ainsi que leur **questionnement latent sur la respon**sabilité de leur religion dans les inégali**tés qu'elles vivent**. Au fur et à mesure, nous avons compris qu'elles faisaient exactement les mêmes constats et entreprenaient la même défense de l'islam que la plupart des féministes musulmanes :

« Dans ma religion, l'homme est mis sur un piédestal. **Mais l'islam ne dit pas qu'il doit y avoir des humains inférieurs**. L'homme doit respecter la femme, dans l'islam, l'homme est l'égal de la femme. » (L)

Le travail du féminisme musulman pourrait leur fournir de nombreuses clés de compréhension puisqu'il fonctionne avant tout sur une nouvelle interprétation des textes sacrés, à commencer par le livre de la Révélation – parole de Dieu transmise par Muhammad – le Coran. La méthode est assez complexe et s'appuie à la fois sur les règles

d'interprétations coraniques (exégèse) replaçant le message dans son contexte du VIII^e siècle (*Itjihad*) ; les outils de la linguistique arabe et l'analyse littéraire ; l'histoire et les outils des sciences humaines.

Alors quel est cet argumentaire ? La critique centrale s'attaque au caractère dé-

En outre, la sacralité du corps féminin et le devoir de le préserver est une conception directement liée à la pudeur.

V. Despentes, King Kong Théorie, Paris: Grasset et Fasquelles, 2006, p. 23.

contextualisé de l'ensemble des interprétations coraniques, dont l'approche est fondée sur « des expériences et des interrogations masculines, et reflète l'atmosphère patriarcale des sociétés dans lesquelles elles ont été élaborées »⁷⁵. En ce sens, les féministes musulmanes envisagent les problèmes principaux de l'islam communément aux deux autres « monothéismes » : la loi de la religion est devenue celles des hommes, et le discours divin a donc été déformé en leur faveur. L'ensemble du travail féministe musulman se structure autour de plusieurs principes :

- La vision holistique du Coran, qui engloble l'éthique coranique et l'ensemble des niveaux d'interprétation. La question des femmes a en effet souvent été l'objet d'une lecture réductrice, isolant certains versets de leur contexte, et contribuant à méconnaître l'islam.
- L'égalité est considérée comme une éthique spirituelle au cœur même du texte coranique. À cet égard, l'interprétation de la genèse est révélatrice car au fondement de l'imaginaire religieux des rapports hommes-femmes.77 Or cette égalité est complètement attestée dans l'histoire de la création - contrairement au texte chrétien et juif - « où l'on constate, sans aucune ambiguité, comment les femmes et hommes sont issus d'une même essence, où âme originelle, nafss wahida. »⁷⁸ En outre, la chute du paradis n'est pas imputée à la femme (ni vraiment à l'homme d'ailleurs), mais réflète plutôt leur responsabilité commune dans la gestion du monde. Il y a donc au cœur du Coran le message islamique,

- **intemporel et profondément égalitaire.** C'est pour cette raison que les féministes s'appuient principalement sur le Coran en tant que réceptacle initial de l'islam.⁷⁹
- Pour les versets qui posent problème (polygamie, héritage, coups), certains sont considérés comme obsolètes, d'autres sont recontextualisés afin de permettre une évolution de la loi (exemple de la polygamie). Néanmoins, ces versets sont au centre des controverses sur la vision différentialiste et complémentaire des rapports hommes-femmes au sein de l'islam, envisageant le traitement de chacun selon « ses droits et ses devoirs »⁸⁰.
- Le prophète est aussi considéré par plusieurs auteurs comme l'un des plus grands défenseurs de la cause des femmes dans un milieu tribal très misogyne faisant de lui « l'une des grandes figures universelles du féminisme ». En réalité, la place des femmes de Muhammad est cruciale dans le discours féministe musulman, car elles représentent des figures d'autonomie diverses.

Le discours féministe musulman illustre très bien l'individualisation du croire dans le sens où ces femmes sont plus « attachées à l'esprit de la règle qu'à la lettre de la règle », et développent ainsi une conception de la norme religieuse comme ensemble de valeurs, et non comme espace de contraintes.⁸¹ Ainsi, **l'égalité absolue et la responsabilité commune** expliquera par exemple pourquoi le Coran octroie initialement un héritage plus important aux hommes, et pourquoi ce verset est aujourd'hui obsolète au regard des femmes qui travaillent. Autre exemple,

M. Badran, « Féminisme Islamique, qu'est-ce à dire ? » dans A. Zahra, Féminismes islamiques, Paris : La Fabrique, 2012, p. 48.
 Les niveaux d'interprétation symbolique du Coran recouvrent une méthode théologique complexe qui décrit plusieurs manières d'analyse du message qui ne s'excluent pas entre elles.

A. Lamrabet, « Entre refus de l'essentialisme et réforme radicale de la pensée musulmane », dans A. Zahra, op. cit.

A. LAMRABET, Croyantes et féministes, un autre regard sur les religions, Casablanca: La croisée des chemins, 2016, p. 65.

M. Badran, op. cit., p. 49.

Les versets peuvent être lus et interpétés selon – au moins – deux niveaux : ceux ayant une portée universelle et relevant de valeurs éthiques et universelles telles que la justice, l'équité, le respect de la dignité humaine, la sagesse et l'intelligence, l'obligation du savoir et la raison ; et ceux ayant une portée conjoncturelle, considérés comme minoritaires, et qui répondent « aux besoins circonstanciels et aux problèmes temporels d'une époque révolue » (portant ainsi sur l'esclavage, les récoltes de butin, les concubines). Toutefois, il est clair que ces questions d'interprétation sont complexes, et que certains versets possèdent des injonctions très rétrogrades. De plus, la prétention à vouloir proclamer la « bonne interprétation », « le vrai message » a enflammé plusieurs fois les discussions au sein des ateliers. Non seulement parce que l'islam vécu au Maroc, en Guinée, en Palestine ou en Algérie est totalement différent et difficilement comparable ; mais aussi parce que des pratiques culturelles millénaires (obéissance au mari, répudiation, excision) sont souvent confondues avec des pratiques islamiques.

⁸¹ L. FOURNIER, op. cit., p. 555.

si l'homosexualité ou les rapports hors mariage sont contraires aux convictions de certaines d'entre elles, ce sont des pratiques qui « peuvent être relativisées au regard des principes de tolérance et de respect du bien-être de l'individu »⁸².

C'est d'ailleurs dans la responsabilité commune que se loge la légitimation des différences psychologiques et des rapports complémentaires entre les sexes, basés sur les fonctions reproductrices de chacun. L'assignation naturelle aux sphères reproductive et productive des femmes et des hommes est clairement rejetée. 83 Néanmoins, si la femme devient une mère, il est essentiel que l'homme pourvoie à ses besoins en échange de ce que son corps fournit pour assurer la gestion familiale, chacun ayant sa part de responsabilité.

Bien entendu, cette grille de lecture, si elle refuse toute forme de domination masculine (physique, matérielle, spirituelle, intellectuelle) essentialise d'une part l'identité hétérosexuelle des femmes via une biologisation des rôles et une forte valorisation du rôle de mère ; et d'autre part, ramène en grande partie les inégalités de genre à une méconnaissance des droits — et une ignorance du « vrai islam ».

E. S'autonomiser dans et par l'islam : les femmes de Muhammad

Notre objectif n'est pas d'énumérer les revendications des divers collectifs féministes musulmans, mais bien d'en comprendre les principes et la raison d'être. Il existe ainsi une dimension argumentaire forte, qui s'est manifestée plusieurs fois au cours de nos ateliers: la référence généralisée aux femmes de la famille de Muhammad comme exemples absolus de l'émancipation et de l'autonomie. Ainsi, nos participantes ont brandi à plusieurs reprises des histoires issues de la Sunna (Vie du prophète) pour défendre l'idée que les « femmes musulmanes » étaient libres, voire que l'islam était un modèle d'émancipation féminine.

Les femmes de Muhammad incarnent effectivement une posture d'autonomie dans l'imaginaire collectif musulman⁸⁴, et ce dans différents domaines. La première épouse, **Khadija**, noble et commerçante, emploie Muhammad et gardera un pouvoir d'influence et des ressources importantes tout au long de sa vie : elle incarne l'autonomie financière. **Aïcha** semble avoir joué un rôle prépondérant dans la transmission des enseignements et de la vie du prophète, incarnant ainsi l'autonomie spirituelle et intellectuelle. Et Fatima et Fatima-Zahra, fille et petite-fille du prophète, ont vivement participé aux luttes politiques lors des conflits de descendance (menant à la différenciation entre sunnisme et chiisme), elles incarnent l'autonomie d'action politique.85 Le récit de la vie de ces femmes permettait à nos participantes de souligner les statuts, les droits et les rôles que les femmes musulmanes avaient déjà acquis à cette époque. En s'appuyant sur ces figures et en relatant avec conviction le rôle de cellesci, nous pensons que leurs visions convergent vers un élargissement de l'autonomie des femmes:

« C'est en cela que le fait qu'elles s'appuient sur des textes anciens plutôt que sur le cadre législatif belge contemporain ne peut constituer pour nous qu'un retour en arrière en apparence. Nous pensons, au contraire, qu'elles revisitent les sources à l'aune de leurs besoins contemporains d'autonomie. » ⁸⁶

⁸² L. Fournier, op. cit., p. 560.

Par sphère reproductive, on entend sphère privée, intime, assignée à la reproduction des enfants et du foyer ; par sphère productive, on entend sphère publique, chargée de produire l'argent et de développer la société.

⁸⁴ G. DJELLOUL, *op. cit.*, p. 42.

⁸⁵ *Ibid,* p. 43.

⁸⁶ G. DJELLOUL, *op. cit.*, p. 96.

Cette véritable mythologie féminine a été une étape fondamentale dans le développement de la pensée féministe musulmane, car elle permet de « **dépasser une première domination intrareligieuse** qui consiste à « invisibiliser" le rôle des femmes dans la construction de la religion musulmane durant les premières années de la révélation »⁸⁷. Néanmoins, comme le pointe Ghaliya Djelloul, c'est à travers la figure de Muhammad que ces

femmes obtiennent leur valeur et leurs droits (à l'exception de Khadija)! C'est une limite considérable, qui renvoie au poids des structures tribales et filiales traditionnelles, où la femme est principalement reconnue dans son rôle d'épouse et de mère. Toutefois, la narration autour de ces figures produit finalement des postures d'autonomie exemplaires afin de franchir les impasses du conflit tradition – modernité:

« D'un point de vue théorique, la société belge leur offre, en tant que femme, la même palette d'opportunités d'investissement dans divers espaces sociaux que les hommes, ce qui leur permet d'accroître leur participation à la vie publique. Ainsi elles cherchent des figures et produisent des récits où les postures de femmes autonomes sont compatibles avec l'islam. D'un autre côté, cette appropriation des figures mythiques de l'islam permet une lutte symbolique contre les tenants d'un discours stigmatisant sur l'islam, et d'œuvrer à sa réhabilitation grâce à l'image alternative qui est donnée des femmes musulmanes. »⁸⁸

Conclusion

Le phénomène migratoire en Belgique est avant tout l'histoire d'un exil massif organisé autour de politiques économiques exemptes d'un travail d'accueil suffisant, et palliées par des remèdes déguisés comme le regroupement familial ou l'accès aux droits sociaux. L'organisation identitaire qui s'ensuit naturellement dans les années 1980 est forcément difficilement gérée et reçue en l'absence d'un dialogue social collectif. Au final, les identités des uns et des autres se développent dans une société ethnicisée. D'une part, la population immigrée est victime d'une « assignation sociale », et d'autre part, les structures de normes semblent s'affronter constamment sans trouver de compromis : religion ou sécularisation; tradition ou modernité. Dans les contextes d'inégalités et les conflits identitaires qui en résultent, il semblerait que certaines femmes aient trouvé leur propre solution en puisant dans une source culturelle incontournable : leurs croyances religieuses.

C'est dans la subjectivation du croire puis dans la capacité à critiquer la lecture patriar-

cale du Coran que le « féminisme » musulman s'est formé. Ces mouvements ont donc gagné en liberté à l'intérieur de l'islam, en se réappropriant des ressources identitaires, et en y développant leur propre vision de l'autonomie. Cette dernière est donc « la transformation d'une identité assignée en une identité choisie » dans la défense de la lutte des femmes et d'un islam idéalisé. L'égalité de principe en islam, l'obsolescence de certains versets et les figures exemplaires des femmes de Muhammad forment l'assise de leur argumentaire.

Toutefois, la violence vécue dans « l'assignation sociale »90 via le racisme et la position sociale peut laisser place à une forme d'identification militante de l'islam, comme « symbole d'exclusion des excluants »91. Ce qui nous mène à une tension importante : parle-t-on d'une défense du féminisme par l'islam ou d'une défense de l'islam par le féminisme ? Ainsi, le processus d'essentialisation de la nature féminine divise le mouvement : « celles qui ont recours à des formes identitaires essentialisées de femmes pour lutter contre la domination masculine, et celles qui

G. DJELLOUL, *op. cit.*, *p. 95*.

⁸⁸ *Ibid, p. 43.*

⁸⁹ G. DJELLOUL, *op. cit.*, p. 108.

⁹⁰ Ibia

G. Dielloul et N. El'Makirini, « Le féminisme islamique comme courant minoritaire en voie d'institutionnalisation », Dossiers documentaires du CISMODOC, Université catholique de Louvain, janvier 2018, p. 8.

ont recours à des formes ethnicisées de musulmanes pour lutter contre la domination matriarcale »⁹². Selon nous, il faudra franchir cette limite et définir un objet de lutte commun, afin que les idées du mouvement grandissent et puissent être entendues par toutes et tous – au sein de la communauté musulmane et en-dehors.

Enfin, on peut critiquer un certain transfert de soumission de l'homme à Dieu. Mais ce respect déféré permet en réalité aux femmes de négocier « un espace d'autonomie dans leurs rapports aux hommes et à l'hétérosexualité»⁹³. Là où est la volonté est la voie.

« Pourrait-on dès lors penser l'égalité au sein d'un espace où les notions de spirirtualité et de transcendance seraient sources d'une inspiration égalitaire libérée de tout dogmatisme fermé ? Pourrait-on dès lors être, tout à la fois, dans la quête de sens et dans celle des droits, sans faire des acrobaties entre laïcité, modernité et traditions et sans avoir à choisir ou à « renoncer » à l'une d'entre elles ? Le religieux tel qu'il nous revient aujourd'hui nous permet-il de répondre à la question de l'égalité hommes femmes malgré tout le passif négatif inhérent à l'imaginaire religieux envers les femmes ? » (Lamrabet, 2016)⁹⁴

Bibliographie

A. Livres

- ABÉLÈS M., Anthropologie de la globalisation, Paris : Payot, 2008.
- Brion F., Féminité, Islamité, Minorité : questions autour du Hijâb, Louvain-la-Neuve : Academia Bruylant, 2004.
- CASTELLS M., Le pouvoir de l'identité, Paris : Fayard, 1999.
- DASSETTO F., L'islam transplanté. Vie et organisation des minorités musulmanes de Belgique, Anvers : éditions EPO, 1984.
- DASSETTO F., L'iris et le croissant, Bruxelles et l'islam au défi de la co-inclusion, Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain, 2011.
- DASSETTO F., Discours musulmans contemporains, Diversité et cadrages, Paris : L'Harmattan, 2011.
- DAVIS A., Femme, Race, Classe, New-York: Random, 1982.
- DESPENTES V., King Kong Théorie. Paris : Grasset et Fasquelles, 2006.
- DJELLOUL G., Parcours de féministes musulmanes belges. De l'engagement dans l'Islam aux droits des femmes ?, Louvain-la-Neuve : L'Harmattan, 2013.
- EL BACHIRI L., Les féministes de l'Islam, De l'engagement religieux au féminisme islamique; étude des discours d'actrices religieuses glocales à Bruxelles, Bruxelles: Université des Femmes, 2011.
- HAMIDI M., Un féminisme musulman, et pourquoi pas ?, Paris : De l'Aube, 2017.

⁹² G. DJELLOUL, *op. cit.*, p. 108.

Ibia 94

⁹⁴ A. LAMRABET ASMA, Croyantes et féministes, un autre regard sur les religions, Casablanca: La croisée des chemins, 2016.

- LAMRABET A., Croyantes et féministes, un autre regard sur les religions, Casablanca : La croisée des chemins, 2016.
- MAHMOOD S., Politique de la piété, le féminisme à l'épreuve du renouveau islamique, Paris : La découverte, 2009.
- MARTINIELLO M., REA A., DASSETTO F., Immigration et intégration en Belgique francophone. Un état des savoirs, Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant, 2007.
- WILLAIME J.-P., Sociologie des religions, Paris : PUF, « Que sais-je ? », 2017, 125 p.
- TRUONG F., Loyautés radicales, l'islam et les mauvais garçons de la nation, Paris : La découverte, 2017.
- SEN A., Development as Freedom, Oxford : Oxford, 2001.

B. Articles et cours

- Oulad Ben Taib, H., « Trajectoires et dynamiques migratoires des pionnières de l'immigration marocaine », Dynamiques. Histoire sociale en revue, 2017/3.
- ABU-LUGHOD L., « Les femmes musulmanes ont-elles besoin d'être sauvées ? Réflexions anthropologiques sur le relativisme culturel et ses différentes manifestations » dans BOUYAHIA M., SANNA M. E., Polysémie du voile, politiques et mobilisations postcoloniales, Paris : Archives Contemporaines, 2013.
- BADRAN M., « Féminisme Islamique, qu'est-ce à dire ? » dans Ali Zahra, Féminismes islamiques, Paris : La Fabrique, 2012.
- BARLAS A., « Femmes musulmanes et oppression : lire la libération à partir du Coran » dans Ali Zahra, Féminismes islamiques, Paris : La Fabrique, 2012.
- Benelli N., et al., « Les approches postcoloniales : apports pour un féminisme antiraciste »,
 Nouvelles Questions Féministes, XXV, 3, 2006, p. 4-12.
- Chaponnière M., et al., « Légitimité du féminisme contemporain », Nouvelles Questions Féministes, XXXVI, 2017, р. 6-14.
- Dahinden J., et al., « Migrations : genre et frontières frontières de genre », Nouvelles Questions Féministes, XXVI, 1, 2007, p. 4-14.
- DASSETTO F., « Socialisations, générations, islam » Présentation Power Point, Cour Summer School Islams et mondes contemporains, Louvain-la-neuve : Université catholique de Louvain, 27 août 2018.
- DJELLOUL G., EL'MAKIRINI N., « Le féminisme islamique comme courant minoritaire en voie d'institutionnalisation », Dossiers documentaires du CISMODOC, Université catholique de Louvain, janvier 2018.
- Du Chaffaut B., « Les requêtes féministes islamiques », Revue Projet, CCCXIV, 2010, p. 26-33.

- EDDOUADA S., PEPICELLI R., « Maroc : vers un " féminisme islamique d'État " », Critique internationale, XLVI, 2010, p. 87-100.
- EL'MAKRINI N., « Sortie de la religion et liberté spirituelle : le devenir de l'islam selon A. BIDAR », Louvain-la-Neuve : Dossiers documentaires du CISMODOC, Université catholique de Louvain, janvier 2018, 22 p.
- FOURNIER L., « Le " féminisme musulman " en Europe de l'Ouest : le cas du réseau féminin de Présence musulmane », Amnis, VIII, 2008, p. 546-593.
- Ghaïss J., et al., « Les luttes des femmes arabes contre le patriarcat, les pouvoirs tyranniques, l'islamisme, le colonialisme et le néocolonialisme », Nouvelles Questions Féministes, XXXV, 2016, p. 6-16.
- LAMRABET A., « Entre refus de l'essentialisme et réforme radicale de la pensée musulmane » dans Ali Zahra, Féminismes islamiques, Paris : La Fabrique, 2012.
- LÉNEL P., MARTIN V., « La contribution des études postcoloniales et des féminismes du " Sud " à la constitution d'un féminisme renouvelé. Vers la fin de l'occidentalisme ? », Revue Tiers Monde, CCIX, 2012, p. 125-144.
- MAHFOUDH A., DELPHY Chr., « Entre dictatures, révolutions et traditions, la difficulté d'être féministe au Maghreb », Nouvelles Questions Féministes, XXXIII, 2014, p. 4-14.
- MARÉCHAL B., « Appartenances et socialisations religieuses » Présentation Power Point, Cour Summer School Islams et mondes contemporains, Louvain-la-Neuve : Université catholique de Louvain, 28 août 2018.

CHAPITRE 4 MASCULINISME, RESSAC DU FÉMINISME!

Par Véronique Sevrin

8 juin 2018 : « Et si les féministes n'étaient que de grosses fainéantes ? ». Ainsi titre le site d' « École Major » dont le slogan est « Être et rester des hommes » ! 1

Février 2013, un homme perché au sommet d'une grue déploie le slogan « Sauver nos enfants de la justice »²

Novembre 2012, on peut entendre à la télévision publique belge ces propos : « pour se construire, les garçons doivent passer par un dénigrement des femmes. Ce n'est pas le bon modèle, la féminité primaire. Se dégager de la toute-puissance des mères fait beaucoup souffrir les garçons. C'est pour cela qu'il y a des machos... Que les hommes doivent obligatoirement se construire en dénigrant les femmes. »³

Et enfin, décembre 1989, massacre de quatorze jeunes femmes à l'École polytechnique de Montréal...

Parce qu'elles étaient femmes, parce qu'elles faisaient des études « d'hommes », parce qu'elles réussissaient là où il avait échoué, Marc Lepine 25 ans, les a massacrées. « Vous êtes des femmes, vous allez devenir ingénieures. Vous n'êtes toutes qu'un tas de féministes, je hais les féministes. » Ce crime de haine envers les femmes, ce carnage a profondément marqué le Québec. Malheureusement, Marc Lépine est devenu pour certains le porte-drapeau de la cause masculiniste. Un assassin pour modèle!

Un point commun relie ces éléments... Le masculinisme !

Ce mouvement réactionnaire s'attaque au féminisme. Il plaide en faveur d'un retour au bon vieux patriarcat qui a fait ses preuves en matière de domination masculine. Il réclame justice pour les hommes victimes de la féminisation de la société. Les femmes en général et les féministes en particulier font figure d'ennemi à renverser!

Si ce mouvement reste timide en Europe au vu du nombre de ses adhérents (ex : 500 membres sur la page École Major), il prend de plus en plus d'ampleur au Canada. Si nous nous penchons sur ce sujet, c'est qu'il fait l'objet d'une attention médiatique croissante qui risque bien de le banaliser. Il nous semble donc important d'essayer de le comprendre et de le questionner.

Aussi, pour appréhender le phénomène, nous aborderons la crise de la masculinité aujourd'hui et dans l'histoire, les caractéristiques des mouvements masculinistes, les dangers et les impacts de l'antiféminisme dans les politiques publiques avant de conclure.

I. La crise de la masculinité

Tout commence avec la crise de la masculinité. Les hommes ne seraient plus des hommes... des vrais, des malabars testostéronés! La crise identitaire que semble vivre aujourd'hui une partie de la gente masculine tiendrait pour responsables les femmes, et plus particulièrement les féministes! Elle se traduirait par une absence de modèles mascu-

lins positifs, l'échec scolaire chez les garçons ou encore la dépossession des pères⁴ pour ne citer que quelques symptômes de ce virus que semblent inoculer les femmes. Ainsi, l'évolution sociale des femmes et leur émancipation les auraient rendues incontrôlables et par conséquent dangereuses pour l'équilibre d'une société patriarcale que les mascu-

¹ École Major se présente comme un magazine online et une école de formation pour les hommes qui ne supportent plus l'injonction moderne à la féminisation et qui souhaitent constamment s'améliorer dans les domaines liés à la culture, au corps, au cœur et au caractère.

[«] Nantes. Ce que disent les protagonistes », Franceinfo, 18 février 2013, [en ligne :] https://www.francetvinfo.fr/societe/mariage/pere-retranche-sur-une-grue-la-mere-et-l-enfants-tres-eprouves-par-ses-coups-de-force-repetes_252517.html, consulté le 14 iuin 2018.

N. Van Enis, Masculinisme, antiféminisme, banalisation d'une pensée réactionnaire, Liège: Barricade, « Analyse », 2013, p. 6.

F. Dupuis-Déri, « Le discours de la "crise de la masculinité" comme refus de l'égalité entre les sexes : histoire d'une rhétorique antiféministe », *Cahiers du Genre*, LII, 2012/1, p. 119-143.

linistes estiment idéale. C'est omettre le fait que ceux qui monopolisent aujourd'hui une partie des privilèges et du pouvoir, ce sont les hommes. Rappelons, par exemple, que les plus hautes fonctions de l'État sont occupées majoritairement par des hommes, que les femmes sont sous-représentées dans les conseils d'administration et que les salaires les plus élevés sont toujours l'apanage du sexe dit « fort ».

Néanmoins, la crise de la masculinité n'est pas un fait nouveau. Que ce soit à la fin du Moyen Âge, lors de la Révolution française ou fin du XIX^e siècle, le discours de cette pseudo-crise apparaît toujours pour réaffirmer la position dominante de l'homme et pour remettre la femme à la place qu'elle n'aurait

jamais dû quitter 5... à l'étage du dessous ! Francis Dupuis-Déri, professeur de Sciences politiques à l'Université du Québec à Montréal, explique que « c'est parce que le masculin implique l'inégalité des sexes que la simple avancée vers l'égalité peut être perçue comme une crise de légitimité de l'ordre hiérarchique des sexes, présentée comme une crise de la masculinité »6. Dans une interview de 2006 présentant son livre intitulé Le premier sexe, Zemmour, journaliste, auteur et chantre du masculinisme en France regrette qu'en matière de couple, « les jeunes hommes ont des mots et des comportements de midinettes très fleurs bleues »7. Il semble d'ailleurs préférer la virilité des banlieues marquée du sceau des violences urbaines.

II. Le mouvement masculiniste

De cette crise de la masculinité émerge à présent différents courants antiféministes plus ou moins explicites. Parmi ces mouvements, on peut identifier l'antiféminisme conservateur (religieux, nationaliste), l'antiféminisme libéral (qui considère que le combat est fini car les femmes ont obtenu l'égalité) et, enfin, le masculinisme. Ce dernier est certainement le mouvement le plus agressif et le plus problématique. Notons que l'antiféminisme conservateur et le masculinisme sont des contre-mouvements qui comptent des militants et des idéologues⁸. Ils sont donc structurés et organisés, ce qui leur donne une plus grande visibilité.

Attardons-nous sur le masculinisme, puisque qu'il s'agit de l'objet de cette analyse. Léo Thiers-Vidal le définit comme « l'idéologie politique gouvernante, structurant la société de telle façon que deux classes sociales sont produites : les hommes et les femmes. La classe sociale des hommes se fonde sur l'oppression des femmes, source d'une qualité de vie améliorée. » Cette pensée est basée sur les rapports sociaux de sexe puisqu'elle oppose

hommes et femmes. L'homme, le vrai, comme le présente le site Major à grand renfort d'il-lustrations de dieux grecs et de citations, doit être un guerrier, libre, fort, sain, scient, utile, indépendant et hermétique aux sentiments car c'est cela qui lui assurera le succès.

Alors que le féminisme vise une égalité de droits entre les sexes, le masculinisme identifie les féministes comme des ennemis à éradiquer, car chaque pas vers l'émancipation de la femme sonne comme un recul des prérogatives de l'homme. C'est d'ailleurs bien d'un mouvement de réaction dont il s'agit, une contre-attaque, un ressac comme on le nomme au Canada où le courant est né. Très logiquement, c'est dans ce pays grand défenseur de la cause féminine que le masculinisme a pris son essor.

Ainsi, sur le continent nord-américain, les masculinistes accusent les féministes d'être responsables des échecs scolaires des garçons et même du suicide des hommes. Ils mettent également en cause l'impartialité de la justice qui aurait tendance à se prononcer

- F. Dupuis-Déri, « Le discours de la "crise de la masculinité"... », op. cit.
- 6 Ibid, p. 132
- Winvité Eric Zemmour sur son livre "Le premier sexe" », INA.fr, 2006, [en ligne :] http://www.ina.fr/video/3043799001003, consulté le 11 octobre 2018.
- F. Dupuis-Déri, « L'antiféminisme d'État », Lien social et Politiques, 69, 2013, p. 165-166.
- L. THIERS-VIDAL, « De la masculinité à l'anti-masculinisme : penser les rapports sociaux de sexe à partir d'une position sociale oppressive », Nouvelles Questions féministes, XXI, 3, 2002, p. 72.

en faveur des femmes. C'est également ce que clament ces pères-grues qu'on a vu escalader les engins de chantiers en France. C'est cette question de la garde des enfants, de droits bafoués du père qu'utilise largement le lobby masculiniste pour justifier les violences à l'égard des femmes. 10 Il instrumentalise la détresse de ces pères et généralise sans nuances.

Son discours est souvent peu étayé scientifiquement et son procédé rhétorique peu scrupuleux. Citons en exemple la soi-disant incapacité des femmes à lire une carte routière ou encore le fait qu'elles soient mauvaises en math et qu'une découverte scientifique ne les réjouit pas autant que les hommes!¹¹

III. Danger?

Mais quelle est l'ampleur de ce mouvement qui justifie le viol de femmes trop peu vêtues et la violence faite aux femmes trop peu obéissantes? Difficile à quantifier même si en faisant une petite incursion sur la toile, on se rend compte de l'existence d'un grand nombre de sites antiféministes. Toutefois sur leur page Facebook, le nombre de leurs followers reste limité. À titre d'exemple, École Major : 734 amis - Ôsez le masculinisme : 494 amis -CAFE(Canada): 4 257.12 Ce n'est donc pas tant la quantité d'adeptes qui inquiète mais plutôt leur retentissement dans les médias. « Le vrai problème du discours extrémiste tient à sa propension à libérer la parole misogyne, machiste ou réactionnaire qui ne demande qu'à remonter à la surface comme le racisme. »13

Insidieusement, ce mouvement semble même avoir des impacts au niveau de l'État. Ainsi, dans son article sur l'antiféminisme d'État, fruit d'entrevues réalisées avec des féministes canadiennes et belges, Francis Dupuis-Déri, conclut que, s'il n'y a pas de politiques ni de lois clairement antiféministes, il existe bel et bien une forme d'antiféminisme dans l'État. Des répondantes belges ont notamment souligné que, par l'approche égalitaire de la condition féminine (institut de l'égalité entre les hommes et les femmes), l'État belge esquivait la question de la domination masculine et ouvrait la porte à des revendications quant à la répartition équivalente des aides financières. Les ressources au

départ destinées à soutenir la condition féminine pourraient bien être diminuées au profit de programmes pour les hommes. Comme si l'égalité hommes-femmes avait été atteinte voir dépassée et qu'il fallait à présent veiller à ce qu'un équilibre soit maintenu.

À ce titre, il semble intéressant de rappeler le contenu de l'étude de Léo Thiers Vidal qui souligne l'impact de la position sociale oppressive des hommes sur les femmes et ce. même dans le cas d'hommes pro-féministes. Selon lui, leur vision androcentrée des rapports entre les sexes ne leur permet pas de produire une analyse optimale, celle-ci étant biaisée par le « lien genré » et par un « égocentrisme affectif et psychologique ». 14 Ajoutons à cette considération la présence majoritaire d'hommes au sommet de l'État et la position de victime des masculinistes et nous pourrons facilement admettre que certaines de leurs revendications auront un écho auprès des autorités publiques. La preuve en est au Québec, où l'on assiste à la décriminalisation des actes de violence d'hommes à l'égard des femmes, à la suite de pressions masculinistes. « L'État et l'appareil judiciaire dirigent ainsi vers des programmes expérimentaux subventionnés quantité de batteurs de femmes, de violeurs, de pères incestueux et autres " gars mal dans leur peau ". »15 Par contre, aucun programme de soutien n'est mis en œuvre pour les vraies victimes.

- M. Dufresne, « Masculinisme et criminalité sexiste », Recherches féministes, XI, 2, 1998, p. 130.
- N. Van Enis, op. cit., p. 6.
- Chiffres relevés le 6 juillet 2018.
- M. Valo, « Antiféminisme, le massacre qui a traumatisé le Québec », LeMonde.fr, 11 décembre 2009, [en ligne :] https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2009/12/11/antifeminisme-le-massacre-qui-a-traumatise-le-quebec_1279096_3222.html, consulté le 11 octobre 2018.
- L. THIERS-VIDAL, op. cit.
- M. Dufresne, *op. cit.*, p. 131.

Inquiétant ? Certainement. D'autant que l'on voit de plus en plus de femmes soutenir ces théories. Syndrome de Stockholm ou simple rejet d'un féminisme militant caricatural dont les seins crient le nom ? Il faut bien constater que le combat féministe met plus d'une femme mal à l'aise. Ce malaise traduit le besoin pour le mouvement (et comme bon nombre de mouvements sociaux) de se réinventer.

Conclusion

Le masculinisme est violent, machiste, extrémiste, binaire et dangereux. Il mène des hommes au meurtre, il cautionne le viol. il réduit l'inceste à du sexe en famille. 16 Néanmoins, il n'est pas inévitable et tous les hommes n'y souscrivent pas (les féministes doivent s'en rappeler). De nombreuses études sur le sujet sont d'ailleurs menées par des hommes qui n'hésitent pas à s'élever contre cette pensée patriarcale. C'est plutôt rassurant. Toutefois, les féministes et les femmes en général doivent rester vigilantes car les combats menés contre les inégalités ne sont jamais totalement achevés. L'émergence des extrêmes à laquelle nous assistons en politique rappelle combien il est important de rester attentif face aux suprémacistes de tous poils. Les railleries de certains concernant des hommes trop féminins à leur goût et ne correspondant pas à leurs valeurs réactionnaires font froid dans le dos. Ils sèment, ils sèment... libèrent la parole aujourd'hui, demain les actes! Le masculinisme, comme le racisme, sont des symptômes d'une société malade, qui, faute de remise en question de son fonctionnement, cherche des bouc-émissaires. Et si les femmes sont montrées du doigt comme responsables du « malheur » des hommes, il semble nécessaire de rappeler qu'elles ont un rôle à jouer avec leurs fils et leurs filles en évitant notamment de répéter le conditionnement patriarcal qui institue le rôle des hommes et des femmes.

Pour conclure, je citerai Francis Dupuis-Déri : « Les hommes et les femmes doivent chercher ensemble à recomposer leurs identités et à baliser de nouvelles normes de vie en commun, égalitaires et justes. La solution passe par le dialogue mais aussi par la conscience que des rapports de force peuvent se tisser au sein même du dialogue et de la prise de parole. »¹⁷

Bibliographie

- Dupuis-Déri F., « L'antiféminisme d'État », Lien social et Politiques, 69, 2013, p. 163–180.
- Dupuis-Déri F., « Le discours de la " crise de la masculinité " comme refus de l'égalité entre les sexes : histoire d'une rhétorique antiféministe », Cahiers du Genre, 52, 2012/1, p. 119-143.
- Dupuis-Déri F., « Féminisme au masculin et contre-attaque " masculiniste " au Québec », Mouvements, XXXI, 1, 2004, p. 70-74.
- Dufresne, M. (1998). Masculinisme et criminalité sexiste. Recherches féministes, 11(2), 125-
- LAFFUT F., « Femmes contre le féminisme » ou l'antiféminisme ordinaire, Liège : Collectif contre les Violences familiales et l'Exclusion (CVFE), 2015.

M. Dufresne, *op. cit.*, p. 130-131.

¹⁷ F. Dupuis-Déri, « Féminisme au masculin et contre-attaque "masculiniste" au Québec », Mouvements, XXXI, 1, 2004, p. 74.

- THIERS-VIDAL L., De la masculinité à l'anti-masculinisme : penser les rapports sociaux de sexe à partir d'une position sociale oppressive, *Nouvelles Questions Féministes*, XXI, 3, 2002, p. 71-83.
- VAN ENIS N., Masculinisme, antiféminisme, banalisation d'une pensée réactionnaire, Liège : ASBL Barricade, 2013.

CONCLUSION

Par Marie-Sarah Delefosse

"Je suis née en 69. J'ai été à l'école mixte. J'ai su dès le cours préparatoire que l'intelligence scolaire des garçons était la même que celle des filles. J'ai porté des jupes courtes sans que personne dans ma famille se soit jamais inquiété de ma réputation auprès des voisins. J'ai pris la pilule à 14 ans sans que ça soit compliqué. J'ai baisé dès que j'en ai eu l'occasion, ça m'a superplu à l'époque, et vingt ans après, le seul commentaire que ça m'inspire c'est : « trop cool pour moi ». J'ai quitté la maison à 17 ans et j'avais le droit d'habiter seule, sans que personne trouve à y redire. J'ai toujours su que je travaillerais, que je ne serais pas obligée de supporter la compagnie d'un homme pour qu'il paie mon loyer. J'ai ouvert un compte en banque à mon nom sans avoir conscience d'appartenir à la première génération de femmes à pouvoir le faire sans père, ni mari. [...] Les femmes de mon âge sont les premières pour lesquelles il est possible de mener une vie sans sexe, sans passer par la case couvent. Le mariage forcé est devenu choquant. Le devoir conjugal n'est plus une évidence. Pendant des années, j'ai été à des milliers de kilomètres du féminisme, non par manque de solidarité ou de conscience, mais parce que, pendant longtemps, être de mon sexe ne m'a effectivement pas empêchée de grand-chose."

Virginie Despentes

I. L'émancipation féminine, une histoire méconnue...

Je suis née 20 ans après Virginie Despentes au sein d'une famille dite « monoparentale ». Ma mère gérait d'une main de maître sa famille de trois (puis quatre) enfants tout en travaillant à temps plein. Dès mes 18 ans, je suis partie étudier à l'étranger et y ai vécu seule. Autant vous dire que je n'ai pas pensé un seul instant, jusqu'à il y a peu, que le fait que je sois une femme puisse m'empêcher de poursuivre des études, de vivre seule, de gérer mes comptes ou encore de choisir mon partenaire de vie... Comme la plupart des hommes et femmes de ma génération, je considérais l'égalité entre hommes et femmes comme un acquis de longue date! Je n'ai en fait pris conscience que très récemment de l'ampleur des droits acquis par les femmes ces dernières décennies... Rendez-vous compte : l'égalité des sexes n'est inscrite dans la Constitution que depuis 17 ans seulement! Cela fait à peine 43 ans que nous, femmes, pouvons ouvrir un compte en banque et gérer les biens du ménage - autrement dit, pour la plupart d'entre vous, vos mères ont connu l'époque où elles devaient demander l'autorisation de leur mari pour tout ce qui avait trait au financier. Cela fait à peine plus longtemps que les mères ont leur mot à dire dans l'éducation des enfants, puisque l'autorité parentale remplace la puissance paternelle depuis moins de 45 ans! L'avortement n'est dépénalisé que depuis 28 ans à peine...

Si la plupart d'entre nous n'avons que peu conscience de la récence de ces acquis, nous sommes encore moins à être conscients de l'influence des mouvements féministes sur l'émancipation féminine. Et pour cause, comme nous avons pu le constater dans notre introduction sur les féminismes, définir et expliquer les féminismes est chose complexe, du fait de leurs histoires diffuses, de l'instabilité de leurs structures, de leurs corpus de références très diversifiée ou encore de leurs divisions internes qui sont parfois irréconciliables... Pourtant, malgré tout cela, depuis plus d'un siècle, les voix féministes ont su se constituer en un collectif – même si ce n'est que de manière éphémère, même s'il s'est joint parfois à un mouvement social ou politique -, afin de revendiquer l'égalité des droits civils, professionnels et politiques à une époque ; puis, lorsque les femmes se sont aperçues que l'égalité formelle n'engendrait pas l'égalité réelle, afin de se libérer des chaînes du patriarcat, libération qui passait - et passe encore – par celle de la libre disposition de leur corps... C'est notamment grâce à ces femmes et ces hommes, à l'ensemble de ces mouvements féministes, qu'aujourd'hui en Europe, nous pouvons penser que l'égalité entre les sexes coule de source, que celles-ci est devenue une norme à atteindre.

Ces figures du féminisme, ces collectifs nous ont offert, à nous femmes, liberté et autonomie. Et pourtant, on ne les connaît pas. Comme le note très justement Laure Adler, philosophe et historienne féministe, alors que dès les années 1830, des jeunes femmes ont combattu pour les droits des femmes,

les livres d'histoire ne les mentionnent pas, on ne l'apprend pas à l'école. Qui savait que la première presse féministe en France apparut lors de la révolution de 1848? En Belgique, qui connaissait l'Affaire Popelin, par exemple, et les mouvements qui en découlent?

II. Tous égaux aujourd'hui?

"L'égalité, c'est ce qu'on pensait ne pas vouloir, et qu'on découvre soudain éperdument nécessaire à partir du moment où on le perd. C'est une définition très personnelle, et très masculine. J'ai eu la chance de tomber amoureux de femmes et d'hommes. Étrangement, c'est quand je tiens la main d'un homme dans la rue que je me fais insulter et cracher dessus. L'égalité, c'est précisément ce que je perds en tant que citoyen selon la main que je tiens. En suivant ce principe-là, l'égalité homme-femme, c'est ce qui manque aux femmes parce qu'elles sont nées avec un sexe de femme dans un monde dominé par les hommes, et c'est ce qu'ont les hommes parce qu'ils sont nés avec un pénis et des testicules, ce « petit rien » dont ils ne veulent ni se départir, ni partager. " 3

Baptiste Beaulieu (médecin, écrivain et militant contre l'homophobie, le racisme et le sexisme)

Si l'on peut penser que l'égalité des sexes coule de source, il arrive toutefois un moment, notamment pour les femmes, où l'on réalise que cette égalité est encore un idéal, une norme à atteindre. Ce moment diffère en fonction du vécu de chacune, certaines le réalisent dès l'enfance, lorsqu'elles constatent qu'elles ne bénéficient pas de la même considération que leur frère, d'autres en prendront conscience à l'adolescence au moment d'être sifflée en rue (harcelée, ou agressée)... Les plus chanceuses ne le réaliseront que lorsqu'elles deviennent mères. Mais, il arrive un moment où l'on ne peut plus nier que dans les faits,

hommes et femmes ne vivent pas sur un pied d'égalité – que l'on évoque la vie professionnelle ou personnelle d'ailleurs.

Oh que nous aimerions acquiescer lorsque certains nous disent que les féminismes sont des combats du passé, qu'aujourd'hui les femmes ne peuvent plus se plaindre et que l'égalité est acquise... Pourtant, si le vécu et la perception de chaque femme ne suffit pas à convaincre, quels que soient les domaines, les chiffres parlent d'euxmêmes.⁴

L. ADLER, interviewée par Y. Barthès, « Invitée : Laure Adler, pour "Les femmes artistes sont dangereuses" », TMC « Quotidien », 13 décembre 2018, [en ligne :] https://www.tf1.fr/tmc/quotidien-avec-yann-barthes/videos/invitee-laure-adler-femmes-artistes-dangereuses.html, consulté le 14 décembre 2018.

M. GIULIANI, « L'interview think-tank de Baptiste Beaulieu », Marie-Claire.fr, 27 septembre 2018, [en ligne :] https://www.marieclaire.fr/l-interview-think-thank-de-baptiste-beaulieu,1283213.asp, consulté le 14 décembre 2018.

⁴ Comme dans l'ensemble de cette étude, nous n'avons ni la prétention, ni l'ambition d'être exhaustif. Nous ne présentons ici que quelques inégalités de genre criantes, quelques défis majeurs à retenir.

A. #NousToutes⁵: les violences physiques

Il nous semble ici que les chiffres sont plus forts que les mots :

- 1. Au sein du foyer...
- En Wallonie, 15 000 plaintes pour violences conjugales ont été déposées en 2016, soit 40 par jour.⁶
- En Belgique, 24 % des femmes (> 15 ans) ont déjà subi des violences physiques ou sexuelles perpétrées par un partenaire.⁷
- En 2017, 25 femmes ont été tuées par leur (ex)conjoint.⁸
- Dans cinq affaires d'homicides conjugaux sur six, le prévenu est un homme.⁹
- En Europe, 43 % des homicides de femmes sont perpétrés par le conjoint ou par un parent proche.

Pour les femmes, le lieu le plus dangereux est donc leur foyer.¹¹

2. Et partout ailleurs...

- En Fédération Wallonie-Bruxelles, 98 % des jeunes femmes déclarent avoir subi une forme de sexisme dans l'espace public.¹²
- En Belgique, 36 % des femmes ont subi
- une forme de violence physique ou sexuelle (une femme sur trois)¹³
- 60 % des femmes déclarent avoir été victimes de harcèlement sexuel (depuis l'âge de 15 ans)¹⁴

« Pour moi, le viol, avant tout, a cette particularité : il est obsédant. J'y reviens, tout le temps. Depuis vingt ans, chaque fois que je crois en avoir fini avec ça, j'y reviens. Pour en dire des choses différentes, contradictoires. Romans, nouvelles, chansons, films. J'imagine toujours pouvoir un jour en finir avec ça. Liquider l'événement, le vider, l'épuiser.

Impossible. Il est fondateur. De ce que je suis en tant qu'écrivain, en tant que femme qui n'en est plus tout à fait une. C'est en même temps ce qui me défigure, et ce qui me constitue. »¹⁵

On estime qu'en Belgique, 100 femmes sont violées chaque jour. 16

• 2,3 pour 100 000 femmes : c'est le taux d'homicides féminins dans le monde. 17

- Il s'agit ici du slogan des manifestations contre les violences faites aux femmes qui ont eu lieu partout en Europe. En Belgique, cette manifestation s'est déroulée le 24 novembre et a rassemblé 5 000 personnes.
- F. GROSFILLEY, « Violences sur les femmes : les chiffres belges font froid dans le dos », RTBF.be, 23 novembre 2017, [en ligne :] https://www.rtbf.be/info/article/detail_violences-sur-les-femmes-les-chiffres-belges-font-froid-dans-le-dos-fabrice-gros-filley?id=9771294, consulté le 18 décembre 2018.
- La violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE, Bruxelles : Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne, 2014, [en ligne :] https://fra.europa.eu/fr/publications-and-resources/data-and-maps/la-violence-legard-desfemmes-une-enquete-lechelle-de-lue, consulté le 18 décembre 2018.
- Mirabal., « Communiqué de presse Mirabal : Manifestation du 25/11 contre les violences faites aux femmes, Conseil des femmes francophones de Belgique », Conseil francophone des femmes de Belgique, 21 novembre 2018, [en ligne :] https://www.cffb.be/communique-de-presse-mirabal-manifestation-du-25-11-contre-les-violences-faites-aux-femmes, consulté le 30 novembre 2018.
- « Les violences faites aux femmes en Wallonie : état des lieux en chiffres », Collectif contre les violences familiales et l'exclusion, 1er mars 2016, [en ligne :] http://www.cvfe.be/actualites/2016/03/01/violences-faites-aux-femmes-wallonie-etat-lieux-chiffres, consulté le 19 décembre 2018.
- 10 Global study on Homicide Gender-related killing of women and girls, Vienne : UNEDOC, 2018.
- lbid.
- L. Genin, Le sexisme dans l'espace public, Bruxelles : Vie Féminine, 2017, [en ligne :] http://engrenageinfernal.be/wp-content/uploads/2016/10/Etude-Sexisme-web.pdf, consulté le 18 décembre 2018.
- La violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE, Bruxelles : Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne, 2014, [en ligne :] https://fra.europa.eu/fr/publications-and-resources/data-and-maps/la-violence-legard-desfemmes-une-enquete-lechelle-de-lue, consulté le 18 décembre 2018.
- 14 Ibia
- V. Despentes, op. cit.
- A. Hovine, « 100 victimes de viol par jour : il faut rompre le silence », La Libre, 8 février 2017, [en ligne :] http://www.lalibre. be/actu/belgique/100-victimes-de-viol-par-jour-il-faut-rompre-le-silence-589af941cd703b98151860bf, consulté le 18 décembre 2018.
- Global study on Homicide, op. cit.

B. Les violences symboliques

Il y a les violences physiques, celles qui font froid dans le dos, ces chiffres qui nous rappellent que les femmes, parce qu'elles sont femmes, sont encoretrop souvent en insécurité, et dans l'espace public, et dans leur foyer... Et puis, il y a d'autres formes de violences, qui ne disent pas leur nom : les discriminations subies par les femmes, parce qu'elles sont femmes.

1. En privé

Les femmes ont bien sûr acquis de nombreux droits depuis le début du xxe siècle et sont, sur papier, égales aux hommes. Leur situation s'est, pour la plupart, nettement améliorée. L'égalité réelle est néanmoins encore loin d'être acquise, les inégalités de genre étant bien ancrées dans les mentalités. En effet, aujourd'hui encore, ce sont principalement les femmes qui prennent à leur charge les soins des enfants. Ainsi, lorsqu'il devient nécessaire d'adapter son temps de travail pour s'occuper des enfants, cette adaptation revient encore majoritairement aux femmes. Le dernier Baromètre des parents met d'ailleurs en lumière que, parmi les parents qui déclarent avoir pris des mesures d'adaptation du temps de travail, seuls 9 % disent se partager cette réduction du temps de travail, tandis que 10 % des hommes déclarent l'avoir modifié seuls contre 62 % des femmes! 18 Le rapport de l'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes va dans le même sens, puisque son enquête révèle que « pour 49 % des femmes travaillant à temps partiel, la combinaison entre vie professionnelle et vie privée constitue la raison principale de leur régime de travail. Chez les hommes, cette raison n'est invoquée que dans 23 % des cas »19.

La prise en charge de ce qui a trait aux enfants par les femmes ne se limite d'ailleurs pas à la seule diminution du temps de travail. Bien au contraire, qu'elles travaillent ou non, qu'elles soient à temps partiel ou à temps plein, les femmes sont encore majoritairement responsables des tâches domestiques. En effet, concernant les enfants, si sept parents sur dix déclarent s'occuper égalitairement de leur éducation ainsi que des loisirs pratiqués avec eux, ils ne sont plus que 53 % pour le suivi scolaire, 43 % et 37 % pour les déplacements.20 Ainsi, si les hommes s'impliquent de plus en plus - de manière égalitaire sur certains points -, les femmes assument néanmoins encore principalement la charge des enfants. On ne s'étonnera dès lors pas que ce soient le plus souvent elles qui ressentent beaucoup le poids de la charge mentale.²¹

Enfin, la répartition des tâches ménagères semble encore moins égalitaire²² (cf. graphique ci-dessous), les femmes étant toujours aujourd'hui **les principales responsables des tâches ménagères**.²³ En plus d'être inégalitaire, cette répartition est également très genrée, puisque dans la majorité des ménages, « les femmes prennent davantage en charge des tâches comme cuisiner, nettoyer, laver et repasser le linge. À l'inverse, tant les hommes que les femmes déclarent que les hommes prennent principalement en charge les réparations, le bricolage et le jardinage. »²⁴

D. Chabbert (dir.), A. Hosdey-Radoux, M. Paillet, F. Saintes & A. Woelfle, Le baromètre des parents 2018, Bruxelles: La Ligue des familles, Décembre 2018, [en ligne:] https://www.laligue.be/Files/media/evenenement/2018_12_03_Barometre-2018/barometre-2018-version-coordonnee-3-nd.pdf, consulté le 17 décembre 2018.

¹⁹ I. Van Hove, D. Devos, *op. cit.*, p. 32.

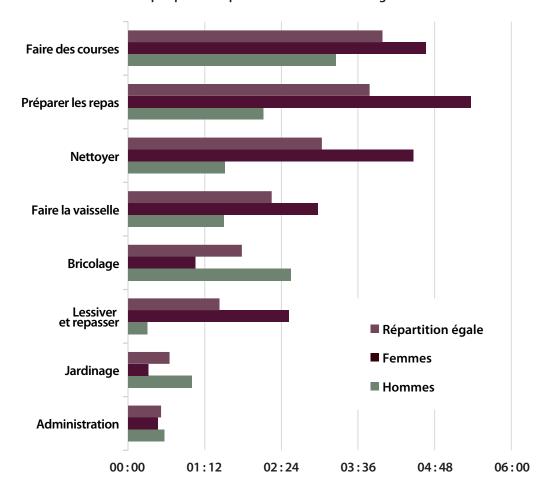
D. CHABBERT, et al., op. cit. Notons qu'en ce qui concerne tant la répartition de la charge des enfants que celle des tâches ménagères, les perceptions entre hommes et femmes diffèrent, les hommes ayant le sentiment d'une répartition égalitaire, là où les femmes estiment que la répartition est déséquilibrée.

²¹ Idem. Plus spécifiquement, « 76 % des parents déclarent la ressentir un peu, voire beaucoup. Encore une fois, quand on interroge les femmes, elles sont 34 % à la ressentir beaucoup contre 17 % des hommes. » (Ibid., p. 14-15).

Quoique les perceptions diffèrent fortement entre hommes et femmes, chacun surestimant sa part.

²³ D. Chabbert, *et al.*, *op. cit.*, p. 11.

²⁴ *Ibid.,* p. 12.



Graphique 1 – Répartition des tâches ménagères²⁵

2. Au travail

Si la loi prévoit l'égalité de rémunération entre hommes et femmes – depuis 1975, et l'égalité de traitement en ce qui concerne l'accès à l'emploi et les conditions de travail – depuis 1978, force est de reconnaître qu'en 2018, l'égalité professionnelle effective n'est pas encore acquise. En effet, en Belgique, l'écart salarial annuel moyen est de 20,6 %, autrement dit, les femmes perçoivent un salaire annuel inférieur de 20,6 % à celui des hommes. Cet écart peut s'expliquer par différents facteurs, notamment par le fait, par exemple, que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes. Mais

cela n'explique pas toute la variance puisque l'écart salarial horaire (qui ne tient pas compte des rythmes horaires) est encore de 7,6 %.²⁶

Si les inégalités salariales de genre sont connues, documentées et médiatisées, ce sont loin d'être les seules dans le domaine professionnel. Ainsi, par exemple, il semble que les femmes soient encore aujourd'hui confrontées à ce qu'on nomme **un « plafond de verre »** qui empêche la plupart d'entre elles d'obtenir une promotion ou d'accéder à des fonctions dirigeantes. Ainsi, en Belgique, en 2017, alors que les femmes représentaient

H. Van Hove, Femmes et Hommes en Belgique – 3e édition, Bruxelles: Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2018, [en ligne:] https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/femmes_et_hommes_en_belgique_statistiques_et_indicateurs_de_genre_troisieme_edition, consulté le 18 décembre 2018.

Concrètement, si un homme perçoit 16 € par heure, en moyenne une femme ne gagnera elle que 14,78 euros, rapporté au mois, si on se base sur ce taux horaire, un homme percevra 2 355 euros (20 jours, 7,36 h/j), alors qu'une femme ne percevra que 2 176 euros. Ces statistiques proviennent du Rapport annuel de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes : I. Van Hove, D. Devos, L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique – Rapport 2017, Bruxelles : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2017.

48,3 % des travailleurs, elles ne représentaient pourtant que 34,6 % des dirigeants.²⁷ Ce ne sont ici que deux exemples d'inégalités actuelles parmi tant d'autres, tels que le temps partiel contraint par exemple, ou l'orientation dans des secteurs moins rémunérateurs.

Il reste donc encore un long chemin à parcourir avant d'atteindre l'égalité des genres dans le monde professionnel. D'autant que nous avançons très lentement, comme les constats posés par Simone de Beauvoir en 1949, toujours d'actualités 70 ans plus tard...

« Même lorsque des droits lui [à la femme] sont abstraitement reconnus, une longue habitude empêche qu'ils ne trouvent dans les mœurs leur expression concrète. Économiquement, hommes et femmes constituent presque deux castes ; toutes choses égales, les premiers ont des situations plus avantageuses, des salaires plus élevés, plus de chances de réussite que leurs concurrentes de fraîche date ; ils occupent dans l'industrie, la politique, etc., un beaucoup plus grand nombre de places et ce sont eux qui détiennent les plus importants. »²⁸

3. Au carrefour des inégalités...

À la lumière de ces quelques exemples d'inégalités professionnelles et domestiques, nous ne pouvons que constater que l'égalité des sexes est à ce jour un idéal encore assez lointain. Et pourtant, nous n'avons dépeint ici que des inégalités de genre, sans prendre en compte l'ensemble des discriminations subies

par les femmes, du fait de leur origine ou de leur milieu socioéconomique. Ces femmes se situent à la croisée de différents systèmes qui les oppressent, comme l'explique, Marie Zune, sociologue et animatrice d'atelier d'éducation permanente et auteur du chapitre consacré au féminisme musulman :

« Les femmes sont nettement plus en difficulté que les hommes sur le marché de l'emploi et les travailleurs pauvres sont d'abord des femmes. En effet, la part de femmes à la limite ou sous le seuil de pauvreté est nettement plus élevée que celles des hommes. Prenons quelques exemples :

- 80 % des travailleurs à temps partiel et 60 % des personnes ayant recours au CPAS sont des femmes ;
- les bénéficiaires de pension de survie sont à 99 % des femmes ;
- seulement 10 % des femmes migrantes non-européennes possèdent un emploi. 29
- Soulignons également que la monoparentalité est un facteur important de cette précarisation.

Or cette population constitue l'essentiel de nos publics en éducation permanente. L'accès à leurs droits est doublement bridé de par leur position sociale, leur condition de femmes et/ou d'immigrées de 1ère génération. Les freins à l'emploi sont multiples, d'autant plus avec des statuts légaux incertains, une connaissance limitée du français et un isolement social flagrant.

Minorités de la minorité, ces femmes-là sont plus invisibilisées que toutes les autres, et il est temps de leur accorder toute l'attention qu'elles méritent. Pourtant, nombre d'entre elles se mobilisent, revendiquent leur autonomie propre et sont prêtes à mener leur combat. Nous l'avons vu avec les associations de femmes immigrées et le féminisme musulman. Le féminisme est plus que jamais l'histoire de toutes et tous. »³⁰

²⁷ Ibio

S. DE BEAUVOIR, Le deuxième sexe, Paris : Gallimard « Folio essais », 2018 (1er éd.1949), p. 23.

[«] La précarité des femmes en chiffres », Bruxelles : Vie Féminine, 2015, [en ligne :] http://www.vieéfeminine.be/IMG/pdf/ La_precarite_des_femmes_en_chiffres.pdf

M. Zune, entretien avec l'auteure, Bruxelles, 17 décembre 2018.

Pour conclure...

Que dire de plus?

Nous aurions pu vous parler du mouvement #MeToo, de ce qu'il révèle du rapport que la société entretien avec le corps des femmes, encore trop souvent objectifiés ; du fait qu'il offre une vitrine à la question des femmes, tout en la limitant à la sexualité ; du fait qu'il est un exemple des nouveaux mouvements sociaux d'aujourd'hui nés sur les réseaux sociaux...

Nous aurions également pu évoquer la période de backlash qui se profile... que ce soit par la visibilisation des idées masculinistes, par le retour en arrière qui pèse sur les droits des femmes dans certains pays, tels que le droit à l'avortement ou encore la liberté de disposer de son corps... En profiter pour rappeler l'avertissement de Benoîte Groult : « à toutes celles qui vivent dans l'illusion que l'égalité

est acquise et que l'Histoire ne revient pas en arrière, je voudrais dire que rien n'est plus précaire que les droits des femmes »³¹.

Ou nous aurions encore pu nous interroger sur les fondements du sexisme qui traverse notre société et nos rues, sur les rapports de genre et sur la place qu'on accorde aujourd'hui aux femmes...³²

Mais finalement, nous conclurons sur un constat : notre modèle de société actuel engendre de nombreuses inégalités... Ce sont majoritairement les femmes, et particulièrement celles à l'intersection de différents systèmes d'oppression, qui en souffrent le plus. Comme le souligne Marie Zune, c'est dans cette lutte contre l'ensemble de ces discriminations que le féminisme peut prendre toute sa place :

« On dit qu'il y a plus inconnu que le soldat inconnu ; sa femme. Les rapports de force s'exercent par paliers ; si on ne veut pas apprendre l'histoire des femmes à l'école, on ne va certainement pas s'attaquer à l'histoire de l'immigration en Belgique, et encore moins à celle des femmes immigrées, et ah! Porteuses d'une religion.

Les féminismes dits des " minorités " que sont par exemple l'afro féminisme et le féminisme musulman sont des portes d'entrée vers un renouveau du féminisme, qui inclut une convergence des luttes et une inclusion des hommes. Aujourd'hui, même si le premier rapport de force est fondamentalement la domination des genres, nous avons la possibilité de réfléchir les inégalités comme interdépendantes. Le racisme, le sexisme et l'assignation sociale forment un seul système, et il est essentiel de les penser ensemble. Toute la difficulté consiste à se décentrer, à prendre le temps de connaître l'autre – l'autre sexe, l'autre culture, l'autre personne. C'est à travers les conflits que cette rencontre génère que nous parvenons à être créatifs et subversifs ; c'est là toute l'approche du féminisme musulman. Finalement, il nous faut concevoir que les identités profondes se décalquent dans une pluralité d'être et d'agir, et que l'autonomie de chacune se définit à partir de sa propre conception, mouvante, de la liberté. »³³

On raillait hier les premières féministes. On nous dit aujourd'hui que l'égalité est atteinte et que les féminismes relèvent du passé... Pourtant, au regard des constats posés,

les luttes féministes sont encore aujourd'hui ancrées dans notre époque. Et, malheureusement, toujours promises à un bel avenir...

B. GROULT, Ainsi soit-elle, Paris: Le Livre de Poche, 1977.

³² Ces thèmes seront abordés dans une série d'analyses à paraître en 2019.

M. Zune, entretien avec l'auteure, *op. cit*.

Delefosse M.-S., Les féminismes de hier à demain. Des combats ancrés dans leurs époques, Bruxelles : CPCP, Étude n°27, décembre 2018, [en ligne :] http://www.cpcp.be/publications/feminismes.

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS!

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter, Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

#MeToo... Ce mouvement d'ampleur venu des réseaux sociaux a sensibilisé un grand nombre de personnes aux inégalités vécues par les femmes dans notre société. Il a également permis de mettre en lumière les mouvements féministes, trop souvent raillés, caricaturés et laissés dans l'ombre.

Au sein du CPCP, les questionnements personnels liés à ce phénomène nous ont amenés à poser le constat que - hormis quelques personnes plus sensibilisées et militantes – nous en connaissions bien peu sur les mouvements féministes d'hier et les combats d'aujourd'hui. Qu'est-ce que le féminisme ? Quelle est son histoire ? Qui sont les féministes aujourd'hui ? Que revendiquent-elles ? Autant de questions auxquelles nous n'avions pas de réponse. C'est de ces questionnement qu'est née cette étude. Elle a pour simple ambition d'améliorer la compréhension de chacun sur les féminismes d'hier et d'aujourd'hui.

À cette fin, nous vous proposons un premier aperçu de ce que sont les féminismes, de la complexité de ces mouvements et de leur histoire, une première image furtive. Par la suite, nous essayons de faire la mise au point de cette photographie, d'en améliorer la netteté. Dans cette perspective, nous abordons d'abord brièvement l'histoire des mouvements féministes en Europe. Puis nous exposons les différents mouvements qui coexistent aujourd'hui en Belgique. Par ailleurs, étant régulièrement interpellés par la situation des femmes musulmanes rencontrées dans certains de nos groupes d'éducation permanente, nous accordons une attention particulière au féminisme musulman. Enfin, afin de comprendre l'utilité des féminismes, nous proposons un détour par les mouvements masculinistes.

Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Églises, 45 – 1000 Bruxelles 02 238 01 00 | info@cpcp.be www.cpcp.be



Chaque jour des nouvelles du front ! www.facebook.com/CPCPasbl

Toutes nos publications sont disponibles en téléchargement libre : www.cpcp.be/etudes-et-prospectives